

# **ANNEXES TOME I**

ANNEXE 1 : Plan de comptes M57.....	4
ANNEXE 2 : LES SCHÉMAS D'ÉCRITURES.....	65
Fiche D'écritures N°1 : Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs, et apurement du compte 1025.....	66
Fiche D'écritures N°2 : Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie.....	68
Fiche D'écritures N°3 : Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée.....	71
Fiche D'écritures N° 4 : Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé.....	75
Fiche D'écritures N° 5 : Cession par voie de location-vente.....	77
Fiche D'écritures N°6 : Acquisition par voie de rente viagère.....	80
Fiche D'écritures N° 7 : Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations.....	82
Fiche D'écritures N° 8 : Acquisition et production d'immobilisations.....	84
Fiche D'écritures N° 9 : Travaux d'agencement effectués par les moyens propres de l'entité dans un immeuble inscrit à son actif.....	85
Fiche D'écritures N° 10 : Cession de biens corporels non amortissables.....	86
Fiche D'écritures N°11 : Fiche d'écritures – Cession de biens corporels amortissables.....	87
Fiche D'écritures N° 12 : Acquisition et cession de titres de participation.....	88
Fiche D'écritures N° 13 : Acquisition et cession d'obligations.....	89
Fiche D'écritures N° 14 : Subventions reçues pour l'acquisition d'un bien.....	91
Fiche D'écritures N° 15 : Mise à la réforme d'un bien.....	92
Fiche D'écritures N° 16 : Fiche d'écritures – Acquisition par voie de crédit bail.....	93
Fiche D'écritures N° 17 : Amortissement de bâtiments publics et dotations d'équipement scolaire (ex : DRES pour une région).....	94
Fiche D'écritures N° 18 : Dotation ou apport en nature.....	95
Fiche D'écritures N° 19 : Affectation à un service non doté de la personnalité morale et retour (désaffectation) avant la dissolution du service.....	98
Fiche D'écritures N° 20 : Mise à disposition dans le cadre d'un transfert de compétences.....	101
Fiche D'écritures N° 21 : Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage.....	104
Fiche D'écritures N° 22 : Acquisition et cession d'une immobilisation à l'euro symbolique.....	107
Fiche D'écritures N° 23 : Stocks de fournitures consommables – inventaire intermittent.....	108
Fiche D'écritures N° 24 : Stocks de fournitures consommables – inventaire permanent.....	109
Fiche D'écritures N° 25 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects comptables.....	110
Fiche D'écritures N° 26 : Stocks de terrains aménagés (inventaire intermittent) – Aspects budgétaires.....	113
Fiche D'écritures N° 27 : Opérations d'investissement réalisés par un syndicat pour le compte de l'entité (adhérente ou non).....	116
Fiche D'écritures N° 28 : Prise en charge de mandats de paiement.....	118
Fiche D'écritures N° 29 : Annulation ou réduction de mandats de paiement.....	119
Fiche D'écritures N° 30 : Fiche d'écriture – Créances irrécouvrables.....	120
Fiche D'écritures N° 31 : Rattachement des charges à l'exercice - Charges à payer.....	122
Fiche D'écritures N° 32 : Charges constatées d'avance.....	124
Fiche D'écritures N° 33 : Prise en charge de titres de recettes avant encaissement des fonds.....	125
Fiche D'écritures N° 34 : Prise en charge de titres de recettes après encaissement des fonds.....	126
Fiche D'écritures N° 35 : Annulation ou réduction de titres de recettes.....	127
Fiche D'écritures N° 36 : Rattachement des produits à l'exercice – Produits à recevoir.....	128

Fiche D'écritures N° 37 : Produits constatés d'avance.....	129
Fiche D'écritures N° 38 : Écarts de change sur des achats hors zone euro.....	130
Fiche D'écritures n°39 : Les principaux flux croisés.....	131

## ANNEXE 1 : PLAN DE COMPTES M57

### CLASSE 1 – COMPTES DE CAPITAUX <sup>1</sup>

#### 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

- 102 Dotations et fonds d'investissement
  - 1021 Dotations
  - 1022 Fonds d'investissement
    - 10222 F.C.T.V.A.
    - 10223 TICPE 2<sup>e</sup> part
    - 10226 Taxe d'aménagement
    - 10227 Versement pour sous densité
    - 10228 Autres fonds d'investissement
    - 10229 Reprise sur F.C.T.V.A. et autres fonds d'investissement
      - 102291 Reprise sur F.C.T.V.A.
      - 102296 Reprise sur taxe d'aménagement
      - 102297 Reprise sur versement pour sous densité
      - 102298 Reprise sur autres fonds d'investissement
  - 1025 Dons et legs en capital
    - 10251 Dons et legs en capital
    - 10259 Reprise sur dons et legs en capital
  - 1027 Mise à disposition (chez le bénéficiaire)<sup>2</sup>
- 103 Plan de relance FCTVA
- 106 Réserves
  - 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés

#### 11 REPORT À NOUVEAU (solde créditeur ou débiteur) 2

- 110 Report à nouveau (solde créditeur)
- 119 Report à nouveau (solde débiteur)

#### 12 RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou déficitaire)<sup>2</sup>

#### 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

- 131 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables
  - 1311 État et établissements nationaux
  - 1312 Régions
  - 1313 Départements
  - 1314 Communes
    - 13141 Communes membres du GFP
    - 13146 Attributions de compensation d'investissement
    - 13148 Autres communes
  - 1315 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13151 GFP de rattachement
    - 13156 Attributions de compensation d'investissement
    - 13158 Autres groupements

---

1 Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 1027, 110, 119, 12, 15x1, 16883, 16884, 16888, 193 et 194 ne sont jamais budgétaires.

2 Comptes non budgétaires

- 1316 Autres établissements publics locaux
- 1317 Fonds européens
  - 13171 Fonds social européen
  - 13172 FEDER
  - 13173 FEOGA
  - 13178 Autres fonds européens
- 1318 Autres
- 132 Subventions d'investissement rattachées aux actifs non amortissables
  - 1321 État et établissements nationaux
  - 1322 Régions
  - 1323 Départements
  - 1324 Communes
    - 13241 Communes membres du GFP
    - 13246 Attributions de compensation d'investissement
    - 13248 Autres communes
  - 1325 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 13251 GFP de rattachement
    - 13256 Attributions de compensation d'investissement
    - 13258 Autres groupements
  - 1326 Autres établissements publics locaux
  - 1327 Fonds européens
    - 13271 Fonds social européen
    - 13272 FEDER
    - 13273 FEOGA
    - 13278 Autres fonds européens
  - 1328 Autres
- 133 Fonds affectés à l'équipement amortissable
  - 1331 Dotations à l'équipement
    - 13311 DGE
    - 13312 Dotation de construction et d'équipement scolaire
      - 133121 Dotation départementale d'équipement des collèges
      - 133122 Dotation régionale d'équipement scolaire
      - 133123 Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (COM)
    - 13313 Dotation de soutien à l'investissement des départements
  - 1333 Fonds spécifiques – Région Île-de-France
    - 13332 Taxe pour création de locaux à usage de bureaux, de locaux commerciaux et de locaux de stockage (TCBCE)
    - 13333 Taxe complémentaire à la taxe locale d'équipement
    - 13334 Taxe sur les surfaces de stationnement
  - 1334 Contributions locales temporaires
  - 1335 Amendes de radars automatiques et amendes de police
  - 1336 Fonds communaux et intercommunaux
    - 13361 Dotation d'équipement des territoires ruraux
    - 13362 Dotation de soutien à l'investissement local
  - 1337 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)
  - 1338 Autres
- 134 Fonds affectés à l'équipement non amortissable
  - 1341 Dotations à l'équipement
    - 13411 DGE
    - 13413 Dotation de soutien à l'investissement des départements

- 1344 Contributions locales temporaires
- 1345 Amendes de radars automatiques et amendes de police
- 1346 Fonds communaux et intercommunaux
  - 13461 Dotation d'équipement des territoires ruraux
  - 13462 Dotation de soutien à l'investissement local
- 1347 Fonds régional pour le développement et l'emploi (outre-mer)
- 1348 Autres
- 138 Autres subventions d'investissement non transférables
  - 1381 État et établissements nationaux
  - 1382 Régions
  - 1383 Départements
  - 1384 Communes
  - 1385 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 1386 Autres établissements publics locaux
  - 1387 Fonds européens
    - 13871 Fonds social européen
    - 13872 FEDER
    - 13873 FEOGA
    - 13878 Autres fonds européens
  - 1388 Autres
- 139 Subventions d'investissement transférées au compte de résultat
  - 1391 Subventions d'investissement rattachées aux actifs amortissables (à subdiviser comme le compte 131)
  - 1393 Fonds affectés à l'équipement (à subdiviser comme le compte 133)

## **15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

- 151 Provisions pour risques
  - 1511 Provisions pour litiges et contentieux
    - 15111 Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaires)
    - 15112 Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)
  - 1515 Provisions pour pertes de change
    - 15151 Provisions pour pertes de change (non budgétaires)
    - 15152 Provisions pour pertes de change (budgétaires)
  - 1517 Provisions pour garanties d'emprunt
    - 15171 Provisions pour garanties d'emprunts (non budgétaires)
    - 15172 Provisions pour garanties d'emprunts (budgétaires)
  - 1518 Autres provisions pour risques
    - 15181 Autres provisions pour risques (non budgétaires)
    - 15182 Autres provisions pour risques (budgétaires)
- 152 Provisions pour risques et charges sur emprunts
  - 1521 Provisions pour risques et charges sur emprunts (non budgétaire)
  - 1522 Provisions pour risques et charges sur emprunts (budgétaire)
- 154 Provisions pour compte épargne temps
  - 1541 Provisions pour compte épargne temps (non budgétaire)
  - 1542 Provisions pour compte épargne temps (budgétaire)
- 157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
  - 1572 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions
    - 15721 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (non budgétaires)
    - 15722 Provisions pour gros entretien ou grandes révisions (budgétaires)
- 158 Autres provisions pour risques et charges

1581 Autres provisions pour charges (non budgétaires)

1582 Autres provisions pour charges (budgétaires)

## **16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES**

163 Emprunts obligataires

1631 Emprunts obligataires

16311 Emprunts obligataires remboursables *in fine*

16318 Autres emprunts obligataires

1632 Opérations sur capital non échu des emprunts obligataires remboursables *in fine* – Anticipation du remboursement en capital

164 Emprunts auprès des établissements financiers

1641 Emprunts en euros

1643 Emprunts en devises

1644 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

16441 Opérations afférentes à l'emprunt

16449 Opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie

1645 Remboursements temporaires sur emprunts auprès des établissements financiers

16451 Remboursements temporaires sur emprunts en euros

16452 Remboursements temporaires sur emprunts en devises

165 Dépôts et cautionnements reçus

166 Refinancement de dette

167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières

1671 Avances consolidées du Trésor

1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor

1675 Dettes afférentes aux M.E.T.P et P.P.P.

1676 Dettes envers locataires-acquéreurs

1678 Autres emprunts et dettes

168 Autres emprunts et dettes assimilées

1681 Autres emprunts

16811 Organismes d'assurances

16812 Entreprises non financières

16813 Particuliers

16814 Étranger

16818 Autres prêteurs

1682 Bons à moyen terme négociables

1687 Autres dettes

16871 État et établissements nationaux

16872 Régions

16873 Départements

16874 Communes

168741 Communes membres du GFP

168748 Autres communes

16875 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier

168751 GFP de rattachement

168758 Autres groupements

16876 Autres établissements publics locaux

16877 Budget communautaire et Fonds européens

168771 Fonds social européen

168772 FEDER

168778 Autres fonds européens

- 16878 Autres organismes et particuliers
- 1688 Intérêts courus<sup>2</sup>
  - 16883 Intérêts courus sur emprunts obligataires
  - 16884 Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements financiers
  - 16888 Intérêts sur autres emprunts et dettes assimilées
- 169 Primes de remboursement des obligations

## **18 COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BUDGETS ANNEXES – RÉGIES NON PERSONNALISÉES)**

- 181 Compte de liaison : affectation à ... (budgets annexes – régies non personnalisées)

## **19 NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS D'OPÉRATIONS**

- 192 Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations
- 193 Autres neutralisations et régularisations d'opérations<sup>2</sup>
- 194 Provisions pour risques et charges sur emprunts – Stock à la date de première application<sup>2</sup>
- 197 Neutralisation des provisions et dépréciations
- 198 Neutralisation des amortissements

## **CLASSE 2 – COMPTES D'IMMOBILISATIONS<sup>2</sup>**

### **20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

- 202 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
- 203 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
  - 2031 Frais d'études
  - 2032 Frais de recherche et de développement
  - 2033 Frais d'insertion
- 204 Subventions d'équipement versées
  - 2041 Subventions d'équipement aux organismes publics
    - 20411 État
      - 204111 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204112 Bâtiments et installations
      - 204113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 204114 Voirie
      - 204115 Monuments historiques
    - 20412 Régions
      - 204121 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204122 Bâtiments et installations
      - 204123 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20413 Départements
      - 204131 Biens mobiliers, matériel et études
      - 204132 Bâtiments et installations
      - 204133 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 20414 Communes
      - 204141 Communes membres du GFP
        - 2041411 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2041412 Bâtiments et installations

---

<sup>2</sup> Comptes non budgétaires

<sup>2</sup> Les comptes de cette classe sont en principe budgétaires mais peuvent parfois enregistrer des opérations non budgétaires. Toutefois, les comptes 229x, 24x, 27682, 27684, 27688 et 29x1 ne sont jamais budgétaires.



- 2041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 204148 Autres communes
  - 2041481 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2041482 Bâtiments et installations
  - 2041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20415 Groupements de collectivités, EPL et collectivités à statut particulier
  - 204151 GFP de rattachement
    - 2041511 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041512 Bâtiments et installations
    - 2041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204153 EPL et services rattachés
    - 2041531 Caisse des écoles
      - 20415311 Biens mobiliers, matériel et études
      - 20415312 Bâtiments et installations
      - 20415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 2041532 CCAS
      - 20415321 Biens mobiliers, matériel et études
      - 20415322 Bâtiments et installations
      - 20415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 2041533 A caractère administratif
      - 20415331 Biens mobiliers, matériel et études
      - 20415332 Bâtiments et installations
      - 20415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national
    - 2041534 A caractère industriel et commercial
      - 20415341 Biens mobiliers, matériel et études
      - 20415342 Bâtiments et installations
      - 20415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204158 Autres groupements et collectivités à statut particulier
    - 2041581 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041582 Bâtiments et installations
    - 2041583 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20417 Organismes de transport
  - 204171 SNCF
    - 2041711 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041712 Bâtiments et installations
    - 2041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204172 RFF
    - 2041721 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041722 Bâtiments et installations
    - 2041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 204178 Autres
    - 2041781 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2041782 Bâtiments et installations
    - 2041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 20418 Organismes publics divers
  - 204181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 204182 Bâtiments et installations
  - 204183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 20421 Biens mobiliers, matériel et études

- 20422 Bâtiments et installations
- 20423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement
  - 20431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 20432 Bâtiments et installations
  - 20433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2044 Subventions d'équipement en nature
  - 20441 Organismes publics
    - 204411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204412 Bâtiments et installations
    - 204413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 20442 Personnes de droit privé
    - 204421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 204422 Bâtiments et installations
    - 204423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)
- 2046 Attributions de compensation d'investissement
- 205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires
  - 2051 Concessions et droits similaires
  - 2053 Droit de superficie
- 208 Autres immobilisations incorporelles
  - 2087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2088 Autres immobilisations incorporelles

## **21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211 Terrains
  - 2111 Terrains nus
  - 2112 Terrains de voirie
  - 2113 Terrains aménagés autres que voirie
  - 2114 Terrains de gisement
  - 2115 Terrains bâtis
  - 2116 Cimetière
  - 2117 Bois et forêts
  - 2118 Autres terrains
- 212 Agencements et aménagements de terrains
  - 2121 Plantations d'arbres et d'arbustes
  - 2128 Autres agencements et aménagements
- 213 Constructions
  - 2131 Bâtiments publics
    - 21311 Bâtiments administratifs
    - 21312 Bâtiments scolaires
    - 21313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
    - 21314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 21316 Équipements du cimetière
    - 21318 Autres bâtiments publics
  - 2132 Bâtiments privés
    - 21321 Immeubles de rapport
    - 21328 Autres bâtiments privés
  - 2135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions

- 21351 Bâtiments publics
- 21352 Bâtiments privés
- 2138 Autres constructions
- 214 Constructions sur sol d'autrui
  - 2141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2142 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
  - 2145 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2148 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 215 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2151 Réseaux de voirie
  - 2152 Installations de voirie
  - 2153 Réseaux divers
    - 21533 Réseaux câblés
    - 21534 Réseaux d'électrification
    - 21538 Autres réseaux
  - 2154 Voies navigables
  - 2156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 21561 Matériel roulant
    - 21568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2157 Matériel et outillage technique
    - 21571 Matériel ferroviaire
    - 21572 Matériel technique scolaire
    - 21573 Matériel et outillage de voirie
      - 215731 Matériel roulant
      - 215738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 21578 Autre matériel technique
  - 2158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 216 Collections et œuvres d'art
  - 2161 Œuvres et objets d'art
  - 2162 Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2168 Autres collections et œuvres d'art
- 217 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2171 Terrains
    - 21711 Terrains nus
    - 21712 Terrains de voirie
    - 21713 Terrains aménagés autres que voirie
    - 21714 Terrains de gisement
    - 21715 Terrains bâtis
    - 21718 Autres terrains
  - 2172 Agencements et aménagements de terrains
    - 21721 Plantations d'arbres et arbustes
    - 21728 Autres agencements et aménagements
  - 2173 Constructions
    - 21731 Bâtiments publics
      - 217311 Bâtiments administratifs
      - 217312 Bâtiments scolaires
      - 217313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 217314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 217318 Autres bâtiments publics

- 21732 Bâtiments privés
  - 217321 Immeubles de rapport
  - 217328 Autres bâtiments privés
- 21735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
- 21738 Autres constructions
- 2174 Constructions sur sol d'autrui
  - 21741 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 21742 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 21745 Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 21748 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 2175 Installations, matériel et outillage techniques
  - 21751 Réseaux de voirie
  - 21752 Installations de voirie
  - 21753 Réseaux divers
    - 217533 Réseaux câblés
    - 217534 Réseaux d'électrification
    - 217538 Autres réseaux
  - 21754 Voies navigables
  - 21757 Matériel et outillage techniques
    - 217571 Matériel ferroviaire
    - 217572 Matériel technique scolaire
    - 217573 Matériel et outillage de voirie
      - 2175731 Matériel roulant
      - 2175738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 217578 Autre matériel technique
  - 21758 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2176 Collections et œuvres d'art
- 2178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 21782 Matériel de transport
    - 217821 Matériel de transport ferroviaire
    - 217828 Autres matériels de transport
  - 21783 Matériel informatique
    - 217831 Matériel informatique scolaire
    - 217838 Autre matériel informatique
  - 21784 Matériel de bureau et mobilier
    - 217841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 217848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 21785 Matériel de téléphonie
  - 21786 Cheptel
  - 21788 Autres
- 218 Autres immobilisations corporelles
  - 2181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2182 Matériel de transport
    - 21821 Matériel de transport ferroviaire
    - 21828 Autres matériels de transport
  - 2183 Matériel informatique
    - 21831 Matériel informatique scolaire
    - 21838 Autre matériel informatique
  - 2184 Matériel de bureau et mobilier

- 21841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
- 21848 Autres matériels de bureau et mobiliers
- 2185 Matériel de téléphonie
- 2186 Cheptel
- 2188 Autres

## **22 IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION**

- 221 Terrains
  - 2211 Terrains nus
  - 2212 Terrains de voirie
  - 2213 Terrains aménagés autres que voirie
  - 2214 Terrains de gisement
  - 2215 Terrains bâtis
  - 2217 Bois et forêts
  - 2218 Autres terrains
- 222 Agencements et aménagements de terrains
  - 2221 Plantations d'arbres et arbustes
  - 2228 Autres agencements et aménagements
- 223 Constructions
  - 2231 Bâtiments publics
    - 22311 Bâtiments administratifs
    - 22312 Bâtiments scolaires
    - 22313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
    - 22314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 22318 Autres bâtiments publics
  - 2232 Bâtiments privés
    - 22321 Immeubles de rapport
    - 22328 Autres bâtiments privés
  - 2235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2238 Autres constructions
- 224 Constructions sur sol d'autrui
  - 2241 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
  - 2242 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
  - 2245 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
  - 2248 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 225 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2251 Réseaux de voirie
  - 2252 Installations de voirie
  - 2253 Réseaux divers
    - 22533 Réseaux câblés
    - 22534 Réseaux d'électrification
    - 22538 Autres réseaux
  - 2254 Voies navigables
  - 2256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 2257 Matériel et outillage techniques
    - 22571 Matériel ferroviaire
    - 22572 Matériel technique scolaire
    - 22573 Matériel et outillage de voirie
      - 225731 Matériel roulant

- 225738 Autre matériel et outillage de voirie
  - 22578 Autre matériel technique
  - 2258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 226 Collections et œuvres d'art
  - 2261 Œuvres et objets d'art
  - 2262 Fonds anciens des bibliothèques et musées
  - 2268 Autres collections et œuvres d'art
- 228 Autres immobilisations corporelles
  - 2281 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 2282 Matériel de transport
    - 22821 Matériel de transport ferroviaire
    - 22828 Autres matériels de transport
  - 2283 Matériel informatique
    - 22831 Matériel informatique scolaire
    - 22838 Autre matériel informatique
  - 2284 Matériel de bureau et mobilier
    - 22841 Matériel de bureau et mobilier scolaire
    - 22848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 2285 Matériel de téléphonie
  - 2286 Cheptel
  - 2288 Autres
- 229 Droits de l'affectant<sup>1</sup>
  - 2291 État
  - 2292 Région
  - 2293 Département
  - 2294 Communes
  - 2295 EPCI
  - 2296 Autres groupements de collectivités
  - 2298 Autres

### **23 IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231 Immobilisations corporelles en cours
  - 2312 Agencements et aménagements de terrains
  - 2313 Constructions
  - 2314 Constructions sur sol d'autrui
  - 2315 Installations, matériel et outillage techniques
  - 2316 Restauration des collections et œuvres d'art
  - 2317 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 2318 Autres immobilisations corporelles
- 232 Immobilisations incorporelles en cours
- 235 Part investissement P.P.P.
- 236 Avances versées aux E.P.L.E. sur immobilisations
- 237 Avances versées sur commandes d'immobilisations incorporelles
- 238 Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles

### **24 IMMOBILISATIONS AFFECTÉES, CONCÉDÉES, AFFERMÉES OU MISES À DISPOSITION<sup>1</sup>**

- 241 Mises en concession ou en affermage

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires

- 2411 Réseaux
- 2418 Autres mises en concession
- 242 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2421 de la collectivité territoriale
  - 2423 d'établissements publics de coopération intercommunale
  - 2424 des services départementaux d'incendie et de secours
  - 2428 autres
- 243 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
- 244 Immobilisations mises en affectation à un centre communal d'action sociale
- 245 Immobilisations mises en affectation à une caisse des écoles
- 246 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
- 248 Autres mises en affectation
- 249 Droits du remettant
  - 2491 Mises en concession ou en affermage
  - 2492 Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences
  - 2493 Mises en affectation à une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière
  - 2494 Mises en affectation à un centre communal d'action sociale
  - 2495 Mises en affectation à une caisse des écoles
  - 2496 Mises en affectation à un établissement public de coopération intercommunale, une entente ou un syndicat mixte
  - 2498 Autres mises en affectation

## **26 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PARTICIPATIONS**

- 261 Titres de participation
- 266 Autres formes de participation
- 269 Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés

## **27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271 Titres immobilisés (droits de propriété)
- 272 Titres immobilisés (droits de créance)
- 273 Compte de placements (long terme)
  - 2731 Compte de placements rémunérés
  - 2732 Fonds d'épargne forestière
- 274 Prêts
  - 2741 Prêts aux collectivités et aux groupements
  - 2743 Prêts au personnel
  - 2744 Prêts d'honneur
  - 2745 Avances remboursables
  - 2748 Autres prêts
- 275 Dépôts et cautionnements versés
- 276 Autres créances immobilisées
  - 2761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
  - 2762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
  - 2763 Créances sur des collectivités publiques
    - 27631 État et établissements nationaux
    - 27632 Régions
    - 27633 Départements
    - 27634 Communes

- 276341 Communes membres du GFP
- 276348 Autres communes
- 27635 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
  - 276351 GFP de rattachement
  - 276358 Autres groupements
- 27636 CCAS et caisse des écoles
- 27638 Autres établissements publics
- 2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
- 2766 Créances pour locations-acquisitions
- 2768 Intérêts courus <sup>1</sup>
  - 27682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
  - 27684 Intérêts courus sur prêts
  - 27688 Intérêts courus sur créances diverses
- 279 Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés.

## **28 AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

- 280 Amortissements des immobilisations incorporelles
  - 2802 Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme
  - 2803 Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion
    - 28031 Frais d'études
    - 28032 Frais de recherche et de développement
    - 28033 Frais d'insertion
  - 2804 Subventions d'équipement versées
    - 28041 Subventions d'équipement aux organismes publics
      - 280411 État
        - 2804111 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804112 Bâtiments et installations
        - 2804113 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804114 Voirie
        - 2804115 Monuments historiques
      - 280412 Régions
        - 2804121 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804122 Bâtiments et installations
        - 2804123 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280413 Départements
        - 2804131 Biens mobiliers, matériel et études
        - 2804132 Bâtiments et installations
        - 2804133 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280414 Communes
        - 2804141 Communes membres du GFP
          - 28041411 Biens mobiliers, matériel et études
          - 28041412 Bâtiments et installations
          - 28041413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
        - 2804148 Autres communes
          - 28041481 Biens mobiliers, matériel et études
          - 28041482 Bâtiments et installations
          - 28041483 Projets d'infrastructures d'intérêt national
      - 280415 Groupements de collectivités et EPL et collectivités à statut particulier

---

<sup>1</sup> Comptes non budgétaires



- 2804151 GFP de rattachement
  - 28041511 Biens mobiliers, matériel et études
  - 28041512 Bâtiments et installations
  - 28041513 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2804153 EPL et services rattachés
  - 28041531 Caisse des écoles
    - 280415311 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415312 Bâtiments et installations
    - 280415313 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 28041532 CCAS
    - 280415321 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415322 Bâtiments et installations
    - 280415323 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 28041533 A caractère administratif
    - 280415331 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415332 Bâtiments et installations
    - 280415333 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 28041534 A caractère industriel et commercial
    - 280415341 Biens mobiliers, matériel et études
    - 280415342 Bâtiments et installations
    - 280415343 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 2804158 Autres groupements et collectivités à statut particulier
  - 28041581 Biens mobiliers, matériel et études
  - 28041582 Bâtiments et installations
  - 28041583 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280417 Organismes de transport
  - 2804171 SNCF
    - 28041711 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041712 Bâtiments et installations
    - 28041713 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804172 RFF
    - 28041721 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041722 Bâtiments et installations
    - 28041723 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 2804178 Autres
    - 28041781 Biens mobiliers, matériel et études
    - 28041782 Bâtiments et installations
    - 28041783 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 280418 Organismes publics divers
  - 2804181 Biens mobiliers, matériel et études
  - 2804182 Bâtiments et installations
  - 2804183 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28042 Subventions d'équipement aux personnes de droit privé
  - 280421 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280422 Bâtiments et installations
  - 280423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28043 Subventions aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équipement
  - 280431 Biens mobiliers, matériel et études
  - 280432 Bâtiments et installations

- 280433 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28044 Subventions d'équipement en nature
  - 280441 Organismes publics
    - 2804411 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804412 Bâtiments et installations
    - 2804413 Projets d'infrastructures d'intérêt national
  - 280442 Personnes de droit privé
    - 2804421 Biens mobiliers, matériel et études
    - 2804422 Bâtiments et installations
    - 2804423 Projets d'infrastructures d'intérêt national
- 28045 Subventions d'équipement versées aux tiers (fonds européens)
- 28046 Attributions de compensation d'investissement
- 2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences, droits et valeurs similaires
  - 28051 Concessions et droits similaires
- 2808 Autres immobilisations incorporelles
  - 28087 Immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28088 Autres immobilisations incorporelles
- 281 Amortissements des immobilisations corporelles
  - 2811 Terrains de gisement
  - 2812 Agencements et aménagements de terrains
    - 28121 Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 28128 Autres agencements et aménagements
  - 2813 Constructions
    - 28131 Bâtiments publics
      - 281311 Bâtiments administratifs
      - 281312 Bâtiments scolaires
      - 281313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 281314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 281316 Équipements du cimetière
      - 281318 Autres bâtiments publics
    - 28132 Bâtiments privés
      - 281321 Immeubles de rapport
      - 281328 Autres bâtiments privés
    - 28135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
      - 281351 Bâtiments publics
      - 281352 Bâtiments privés
    - 28138 Autres constructions
- 2814 Constructions sur sol d'autrui
  - 28141 Constructions sur sol d'autrui – Bâtiments publics
  - 28142 Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport
  - 28143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
  - 28145 Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
  - 28148 Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
- 2815 Installations, matériel et outillage techniques
  - 28151 Réseaux de voirie
  - 28152 Installations de voirie
  - 28153 Réseaux divers
    - 281533 Réseaux câblés
    - 281534 Réseaux d'électrification

- 281538 Autres réseaux
- 28154 Voies navigables
- 28156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 281561 Matériel roulant
  - 281568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
- 28157 Matériel et outillage technique
  - 281571 Matériel ferroviaire
  - 281572 Matériel technique scolaire
  - 281573 Matériel et outillage de voirie
    - 2815731 Matériel roulant
    - 2815738 Autre matériel et outillage de voirie
  - 281578 Autre matériel technique
- 28158 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2817 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 28171 Terrains de gisement
  - 28172 Agencements et aménagements de terrains
    - 281721 Plantations d'arbres et arbustes
    - 281728 Autres agencements et aménagements
  - 28173 Constructions
    - 281731 Bâtiments publics
      - 2817311 Bâtiments administratifs
      - 2817312 Bâtiments scolaires
      - 2817313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 2817314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 2817318 Autres bâtiments publics
    - 281732 Bâtiments privés
      - 2817321 Immeubles de rapport
      - 2817328 Autres bâtiments privés
    - 281735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 281738 Autres constructions
  - 28174 Constructions sur sol d'autrui
    - 281741 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 281742 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
    - 281745 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
    - 281748 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
  - 28175 Installations, matériel et outillage techniques
    - 281751 Réseaux de voirie
    - 281752 Installations de voirie
    - 281753 Réseaux divers
      - 2817533 Réseaux câblés
      - 2817534 Réseaux d'électrification
      - 2817538 Autres réseaux
    - 281754 Voies navigables
    - 281757 Matériel et outillage techniques
      - 2817571 Matériel ferroviaire
      - 2817572 Matériel technique scolaire
      - 2817573 Matériel et outillage de voirie
        - 28175731 Matériel roulant
        - 28175738 Autre matériel et outillage de voirie

- 2817578 Autre matériel technique
- 281758 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 28178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
  - 281782 Matériel de transport
    - 2817821 Matériel de transport ferroviaire
    - 2817828 Autres matériels de transport
  - 281783 Matériel informatique
    - 2817831 Matériel informatique scolaire
    - 2817838 Autre matériel informatique
    - 281784 Matériel de bureau et mobilier
      - 2817841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
      - 2817848 Autres matériels de bureau et mobiliers
    - 281785 Matériel de téléphonie
    - 281786 Cheptel
    - 281788 Autres
- 2818 Autres immobilisations corporelles
  - 28181 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28182 Matériel de transport
    - 281821 Matériel de transport ferroviaire
    - 281828 Autres matériels de transport
  - 28183 Matériel informatique
    - 281831 Matériel informatique scolaire
    - 281838 Autre matériel informatique
  - 28184 Matériel de bureau et mobilier
    - 281841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 281848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 28185 Matériel de téléphonie
  - 28186 Cheptel
  - 28188 Autres
- 282 Amortissements des immobilisations reçues en affectation
  - 2821 Terrains de gisement
  - 2822 Agencements et aménagements de terrains
    - 28221 Plantations d'arbres et arbustes
    - 28228 Autres agencements et aménagements
  - 2823 Constructions
    - 28231 Bâtiments publics
      - 282311 Bâtiments administratifs
      - 282312 Bâtiments scolaires
      - 282313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 282314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 282318 Autres bâtiments publics
    - 28232 Bâtiments privés
      - 282321 Immeubles de rapport
      - 282328 Autres bâtiments privés
    - 28235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 28238 Autres constructions
  - 2824 Constructions sur sol d'autrui
    - 28241 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 28242 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
    - 28245 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements,

- aménagements
- 28248 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
- 2825 Installations, matériel et outillage techniques
  - 28251 Réseaux de voirie
  - 28252 Installations de voirie
  - 28253 Réseaux divers
    - 282533 Réseaux câblés
    - 282534 Réseaux d'électrification
    - 282538 Autres réseaux
  - 28254 Voies navigables
  - 28256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 28257 Matériel et outillage techniques
    - 282571 Matériel ferroviaire
    - 282572 Matériel technique scolaire
    - 282573 Matériel et outillage de voirie
      - 2825731 Matériel roulant
      - 2825738 Autre matériel et outillage de voirie
    - 282578 Autre matériel technique
  - 28258 Autres installations, matériel et outillage techniques
- 2828 Autres immobilisations corporelles
  - 28281 Installations générales, agencements et aménagements divers
  - 28282 Matériel de transport
    - 282821 Matériel de transport ferroviaire
    - 282828 Autres matériels de transport
  - 28283 Matériel informatique
    - 282831 Matériel informatique scolaire
    - 282838 Autre matériel informatique
  - 28284 Matériel de bureau et mobilier
    - 282841 Matériel de bureau et mobilier scolaire
    - 282848 Autres matériels de bureau et mobiliers
  - 28285 Matériel de téléphonie
  - 28286 Cheptel
  - 28288 Autres

## **29 DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS**

- 290 Dépréciations des immobilisations incorporelles
  - 2905 Marques, procédés, droits et valeurs similaires
    - 29051 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (non budgétaire)
    - 29052 Marques, procédés, droits et valeurs similaires (budgétaire)
  - 2908 Autres immobilisations incorporelles
    - 29081 Autres immobilisations incorporelles (non budgétaire)
    - 29082 Autres immobilisations incorporelles (budgétaire)
- 291 Dépréciations des immobilisations corporelles
  - 2911 Terrains
    - 29111 Terrains nus
      - 291111 Terrains nus (non budgétaire)
      - 291112 Terrains nus (budgétaire)
    - 29112 Terrains de voirie
      - 291121 Terrains de voirie (non budgétaire)
      - 291122 Terrains de voirie (budgétaire)

- 29113 Terrains aménagés autres que voirie
  - 291131 Terrains aménagés autres que voirie (non budgétaire)
  - 291132 Terrains aménagés autres que voirie (budgétaire)
- 29114 Terrains de gisement
  - 291141 Terrains de gisement (non budgétaire)
  - 291142 Terrains de gisement (budgétaire)
- 29115 Terrains bâtis
  - 291151 Terrains bâtis (non budgétaire)
  - 291152 Terrains bâtis (budgétaire)
- 29116 Cimetière
  - 291161 Cimetière (non budgétaire)
  - 291162 Cimetière (budgétaire)
- 29117 Bois et forêts
  - 291171 Bois et forêts (non budgétaire)
  - 291172 Bois et forêts (budgétaire)
- 29118 Autres terrains
  - 291181 Autres terrains (non budgétaire)
  - 291182 Autres terrains (budgétaire)
- 2912 Agencements et aménagements de terrains
  - 29121 Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 291211 Plantations d'arbres et d'arbustes (non budgétaire)
    - 291212 Plantations d'arbres et d'arbustes (budgétaire)
  - 29128 Autres agencements et aménagements
    - 291281 Autres agencements et aménagements (non budgétaire)
    - 291282 Autres agencements et aménagements (budgétaires)
- 2913 Constructions
  - 29131 Bâtiments publics
    - 291311 Bâtiments administratifs
      - 2913111 Bâtiments administratifs (non budgétaire)
      - 2913112 Bâtiments administratifs (budgétaire)
    - 291312 Bâtiments scolaires
      - 2913121 Bâtiments scolaires (non budgétaire)
      - 2913122 Bâtiments scolaires (budgétaires)
    - 291313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 2913131 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (non budgétaire)
      - 2913132 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (budgétaire)
    - 291314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 2913141 Bâtiments culturels et sportifs (non budgétaire)
      - 2913142 Bâtiments culturels et sportifs (budgétaire)
    - 291316 Équipements du cimetière
      - 2913161 Équipements du cimetière (non budgétaire)
      - 2913162 Équipements du cimetière (budgétaire)
    - 291318 Autres bâtiments publics
      - 2913181 Autres bâtiments publics (non budgétaire)
      - 2913182 Autres bâtiments publics (budgétaire)
  - 29132 Bâtiments privés
    - 291321 Immeubles de rapport
      - 2913211 Immeubles de rapport (non budgétaire)
      - 2913212 Immeubles de rapport (budgétaire)
    - 291328 Autres bâtiments privés

- 2913281 Autres bâtiments privés (non budgétaire)
- 2913282 Autres bâtiments privés (budgétaire)
- 29135 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 291351 Bâtiments publics
    - 2913511 Bâtiments publics (non budgétaire)
    - 2913512 Bâtiments publics (budgétaire)
  - 291352 Bâtiments privés
    - 2913521 Bâtiments privés (non budgétaire)
    - 2913522 Bâtiments privés (budgétaire)
- 29138 Autres constructions
  - 291381 Autres constructions (non budgétaire)
  - 291382 Autres constructions (budgétaire)
- 2914 Constructions sur sol d'autrui
  - 29141 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 291411 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (non budgétaire)
    - 291412 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (budgétaire)
  - 29142 Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport
    - 291421 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (non budgétaire)
    - 291422 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (budgétaire)
  - 29143 Constructions sur sol d'autrui – Droit de superficie
    - 291431 Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie (non budgétaire)
    - 291432 Constructions sur sol d'autrui - Droit de superficie (budgétaire)
  - 29145 Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
    - 291451 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements (non budgétaire)
    - 291452 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements (Budgétaire)
  - 29148 Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
    - 291481 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (non budgétaire)
    - 291482 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (budgétaire)
- 2915 Installations, matériel et outillage techniques
  - 29151 Réseaux de voirie
    - 291511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
    - 291512 Réseaux de voirie (budgétaire)
  - 29152 Installations de voirie
    - 291521 Installations de voirie (non budgétaire)
    - 291522 Installations de voirie (budgétaire)
  - 29153 Réseaux divers
    - 291533 Réseaux câblés
      - 2915331 Réseaux câblés (non budgétaire)
      - 2915332 Réseaux câblés (budgétaire)
    - 291534 Réseaux d'électrification
      - 2915341 Réseaux d'électrification (non budgétaire)
      - 2915342 Réseaux d'électrification (budgétaire)
    - 291538 Autres réseaux
      - 2915381 Autres réseaux (non budgétaire)
      - 2915382 Autres réseaux (budgétaire)
  - 29154 Voies navigables

- 291541 Voies navigables (non budgétaire)
- 291542 Voies navigables (budgétaire)
- 29156 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
  - 291561 Matériel roulant
    - 2915611 Matériel roulant (non budgétaire)
    - 2915612 Matériel roulant (budgétaire)
  - 291568 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 2915681 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
    - 2915682 Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
- 29157 Matériel et outillage technique
  - 291571 Matériel ferroviaire
    - 2915711 Matériel ferroviaire (non budgétaire)
    - 2915712 Matériel ferroviaire (budgétaire)
  - 291572 Matériel technique scolaire
    - 2915721 Matériel technique scolaire (non budgétaire)
    - 2915722 Matériel technique scolaire (budgétaire)
  - 291573 Matériel et outillage de voirie
    - 2915731 Matériel roulant
      - 29157311 Matériel roulant (non budgétaire)
      - 29157312 Matériel roulant (budgétaire)
    - 2915738 Autres matériel et outillage de voirie
      - 29157381 Autres matériel et outillage de voirie (non budgétaire)
      - 29157382 Autres matériel et outillage de voirie (budgétaire)
  - 291578 Autre matériel technique
    - 2915781 Autre matériel technique (non budgétaire)
    - 2915782 Autre matériel technique (budgétaire)
- 29158 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 291581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 291582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 2916 Collections et œuvres d'art
  - 29161 Œuvres et objets d'art
    - 291611 Œuvres et objets d'art (non budgétaire)
    - 291612 Œuvres et objets d'art (budgétaire)
  - 29162 Fonds anciens des bibliothèques et musées
    - 291621 Fonds anciens des bibliothèques et musées (non budgétaire)
    - 291622 Fonds anciens des bibliothèques et musées (budgétaire)
  - 29168 Autres collections et œuvres d'art
    - 291681 Autres collections et œuvres d'art (non budgétaire)
    - 291682 Autres collections et œuvres d'art (budgétaire)
- 2917 Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition
  - 29171 Terrains
    - 291711 Terrains nus
      - 2917111 Terrains nus (non budgétaire)
      - 2917112 Terrains nus (budgétaire)
    - 291712 Terrains de voirie
      - 2917121 Terrains de voirie (non budgétaire)
      - 2917122 Terrains de voirie (budgétaire)
    - 291713 Terrains aménagés autres que voirie



- 2917131 Terrains aménagés autres que voirie (non budgétaire)
- 2917132 Terrains aménagés autres que voirie (budgétaire)
- 291714 Terrains de gisement
  - 2917141 Terrains de gisement (non budgétaire)
  - 2917142 Terrains de gisement (budgétaire)
- 291715 Terrains bâtis
  - 2917151 Terrains bâtis (non budgétaire)
  - 2917152 Terrains bâtis (budgétaire)
- 291718 Autres terrains
  - 2917181 Autres terrains (non budgétaire)
  - 2917182 Autres terrains (budgétaire)
- 29172 Agencements et aménagements de terrains
- 291721 Plantations d'arbres et arbustes
  - 2917211 Plantations d'arbres et arbustes (non budgétaire)
  - 2917212 Plantations d'arbres et arbuste (budgétaire)
- 291728 Autres agencements et aménagements
  - 2917281 Autres agencements et aménagements (non budgétaire)
  - 2917282 Autres agencements et aménagements (budgétaire)
- 29173 Constructions
- 291731 Bâtiments publics
  - 2917311 Bâtiments administratifs
    - 29173111 Bâtiments administratifs (non budgétaire)
    - 29173112 Bâtiments administratifs (budgétaire)
  - 2917312 Bâtiments scolaires
    - 29173121 Bâtiments scolaires (non budgétaire)
    - 29173122 Bâtiments scolaires (budgétaire)
  - 2917313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
    - 29173131 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (non budgétaire)
    - 29173132 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (budgétaire)
  - 2917314 Bâtiments culturels et sportifs
    - 29173141 Bâtiments culturels et sportifs (non budgétaire)
    - 29173142 Bâtiments culturels et sportifs (budgétaire)
  - 2917318 Autres bâtiments publics
    - 29173181 Autres bâtiments publics (non budgétaire)
    - 29173182 Autres bâtiments publics (budgétaire)
- 291732 Bâtiments privés
  - 2917321 Immeubles de rapport
    - 29173211 Immeubles de rapport (non budgétaire)
    - 29173212 Immeubles de rapport (budgétaire)
  - 2917328 Autres bâtiments privés
    - 29173281 Autres bâtiments privés (non budgétaire)
    - 29173282 Autres bâtiments privés (budgétaire)
- 291735 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
  - 2917351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (non budgétaire)
  - 2917352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (budgétaire)
- 291738 Autres constructions
  - 2917381 Autres constructions (non budgétaire)
  - 2917382 Autres constructions (budgétaire)

- 29174 Constructions sur sol d'autrui
  - 291741 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 2917411 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (non budgétaire)
    - 2917412 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (budgétaire)
  - 291742 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport
    - 2917421 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (non budgétaire)
    - 2917422 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (budgétaire)
  - 291745 Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements
    - 2917451 Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements (non budgétaire)
    - 2917452 Construction sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements (budgétaire)
  - 291748 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions
    - 2917481 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (non budgétaire)
    - 2917482 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (budgétaire)
- 29175 Installations, matériel et outillage techniques
  - 291751 Réseaux de voirie
    - 2917511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
    - 2917512 Réseaux de voirie (budgétaire)
  - 291752 Installations de voirie
    - 2917521 Installations de voirie (non budgétaire)
    - 2917522 Installations de voirie (budgétaire)
  - 291753 Réseaux divers
    - 2917533 Réseaux câblés
      - 29175331 Réseaux câblés (non budgétaire)
      - 29175332 Réseaux câblés (budgétaire)
    - 2917534 Réseaux d'électrification
      - 29175341 Réseaux d'électrification (non budgétaire)
      - 29175342 Réseaux d'électrification (budgétaire)
    - 2917538 Autres réseaux
      - 29175381 Autres réseaux (non budgétaire)
      - 29175382 Autres réseaux (budgétaire)
  - 291754 Voies navigables
    - 2917541 Voies navigables (non budgétaire)
    - 2917542 Voies navigables (budgétaire)
  - 291757 Matériel et outillage techniques
    - 2917571 Matériel ferroviaire
      - 29175711 Matériel ferroviaire (non budgétaire)
      - 29175712 Matériel ferroviaire (budgétaire)
    - 2917572 Matériel technique scolaire
      - 29175721 Matériel technique scolaire (non budgétaire)
      - 29175722 Matériel technique scolaire (budgétaire)
  - 2917573 Matériel et outillage de voirie

- 29175731 Matériel roulant
  - 291757311 Matériel roulant (non budgétaire)
  - 291757312 Matériel roulant (budgétaire)
- 29175738 Autre matériel et outillage de voirie
  - 291757381 Autre matériel et outillage de voirie (non budgétaire)
  - 291757382 Autre matériel et outillage de voirie (budgétaire)
- 2917578 Autre matériel technique
  - 29175781 Autre matériel technique
  - 29175782 Autre matériel technique
- 291758 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 2917581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 2917582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 29176 Collections et œuvres d'art
  - 291761 Collections et œuvres d'art (non budgétaire)
  - 291762 Collections et œuvres d'art (budgétaire)
  - 29178 Autres immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à disposition
- 291782 Matériel de transport
  - 2917821 Matériel de transport ferroviaire
    - 29178211 Matériel de transport ferroviaire (non budgétaire)
    - 29178212 Matériel de transport ferroviaire (budgétaire)
  - 2917828 Autres matériels de transport
    - 29178281 Autres matériels de transport (non budgétaire)
    - 29178282 Autres matériels de transport (budgétaire)
- 291783 Matériel informatique
  - 2917831 Matériel informatique scolaire
    - 29178311 Matériel informatique scolaire (non budgétaire)
    - 29178312 Matériel informatique scolaire (budgétaire)
  - 2917838 Autre matériel informatique
    - 29178381 Autre matériel informatique (non budgétaire)
    - 29178382 Autre matériel informatique (budgétaire)
- 291784 Matériel de bureau et mobilier
  - 2917841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
    - 29178411 Matériel de bureau et mobilier scolaires (non budgétaire)
    - 29178412 Matériel de bureau et mobilier scolaires (budgétaire)
  - 2917848 Autres matériels de bureau et mobiliers
    - 29178481 Autres matériels de bureau et mobiliers (non budgétaire)
    - 29178482 Autres matériels de bureau et mobiliers (budgétaire)
- 291785 Matériel de téléphonie
  - 2917851 Matériel de téléphonie (non budgétaire)
  - 2917852 Matériel de téléphonie (budgétaire)
- 291786 Cheptel
  - 2917861 Cheptel (non budgétaire)
  - 2917862 Cheptel (budgétaire)

- 291788 Autres
  - 2917881 Autres (non budgétaires)
  - 2917882 Autres (budgétaires)
- 2918 Autres immobilisations corporelles
  - 29181 Installations générales, agencements et aménagements divers
    - 291811 Installations générales, agencements et aménagements divers (non budgétaire)
    - 291812 Installations générales, agencements et aménagements divers (budgétaire)
  - 29182 Matériel de transport
    - 291821 Matériel de transport ferroviaire
      - 2918211 Matériel de transport ferroviaire (non budgétaire)
      - 2918212 Matériel de transport ferroviaire (budgétaire)
    - 291828 Autres matériels de transport
      - 2918281 Autres matériels de transport (non budgétaire)
      - 2918282 Autres matériels de transport (budgétaire)
  - 29183 Matériel informatique
    - 291831 Matériel informatique scolaire
      - 2918311 Matériel informatique scolaire (non budgétaire)
      - 2918312 Matériel informatique scolaire (budgétaire)
    - 291838 Autre matériel informatique
      - 2918381 Autre matériel informatique (non budgétaire)
      - 2918382 Autre matériel informatique (budgétaire)
  - 29184 Matériel de bureau et mobilier
    - 291841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
      - 2918411 Matériel de bureau et mobilier scolaires (non budgétaire)
      - 2918412 Matériel de bureau et mobilier scolaires (budgétaire)
    - 291848 Autres matériels de bureau et mobiliers
      - 2918481 Autres matériels de bureau et mobiliers (non budgétaire)
      - 2918482 Autres matériels de bureau et mobiliers (budgétaire)
  - 29185 Matériel de téléphonie
    - 291851 Matériel de téléphonie (non budgétaire)
    - 291852 Matériel de téléphonie (budgétaire)
  - 29186 Cheptel
    - 291861 Cheptel (non budgétaire)
    - 291862 Cheptel (budgétaire)
  - 29188 Autres
    - 291881 Autres (non budgétaire)
    - 291882 Autres (budgétaire)
- 292 Dépréciations des immobilisations reçues en affectation
  - 2921 Terrains
    - 29211 Terrains nus
      - 292111 Terrains nus (non budgétaire)
      - 292112 Terrains nus (budgétaire)
    - 29212 Terrains de voirie
      - 292121 Terrains de voirie (non budgétaire)
      - 292122 Terrains de voirie (budgétaire)
    - 29213 Terrains aménagés autres que voirie
      - 292131 Terrains aménagés autres que voirie (non budgétaire)
      - 292132 Terrains aménagés autres que voirie (budgétaire)

- 29214 Terrains de gisement
  - 292141 Terrains de gisement (non budgétaire)
  - 292142 Terrains de gisement (budgétaire)
- 29215 Terrains bâtis
  - 292151 Terrains bâtis (non budgétaire)
  - 292152 Terrains bâtis (budgétaire)
- 29217 Bois et forêts
  - 292171 Bois et forêts (non budgétaire)
  - 292172 Bois et forêts (budgétaire)
- 29218 Autres terrains
  - 292181 Autres terrains (non budgétaire)
  - 292182 Autres terrains (budgétaire)
- 2922 Agencements et aménagements de terrains
  - 29221 Plantations d'arbres et d'arbustes
    - 292211 Plantations d'arbres et d'arbustes (non budgétaire)
    - 292212 Plantations d'arbres et d'arbustes (budgétaire)
  - 29228 Autres agencements et aménagements
    - 292281 Autres agencements et aménagements (non budgétaire)
    - 292282 Autres agencements et aménagements (budgétaires)
- 2923 Constructions
  - 29231 Bâtiments publics
    - 292311 Bâtiments administratifs
      - 2923111 Bâtiments administratifs (non budgétaire)
      - 2923112 Bâtiments administratifs (budgétaire)
    - 292312 Bâtiments scolaires
      - 2923121 Bâtiments scolaires (non budgétaire)
      - 2923122 Bâtiments scolaires (budgétaires)
    - 292313 Bâtiments sociaux et médico-sociaux
      - 2923131 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (non budgétaire)
      - 2923132 Bâtiments sociaux et médico-sociaux (budgétaire)
    - 292314 Bâtiments culturels et sportifs
      - 2923141 Bâtiments culturels et sportifs (non budgétaire)
      - 2923142 Bâtiments culturels et sportifs (budgétaire)
    - 292318 Autres bâtiments publics
      - 2923181 Autres bâtiments publics (non budgétaire)
      - 2923182 Autres bâtiments publics (budgétaire)
  - 29232 Bâtiments privés
    - 292321 Immeubles de rapport
      - 2923211 Immeubles de rapport (non budgétaire)
      - 2923212 Immeubles de rapport (budgétaire)
    - 292328 Autres bâtiments privés
      - 2923281 Autres bâtiments privés (non budgétaire)
      - 2923282 Autres bâtiments privés (budgétaire)
  - 29235 Installations générales, agencements, aménagements des constructions
    - 292351 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (non budgétaire)
    - 292352 Installations générales, agencements, aménagements des constructions (budgétaire)
  - 29238 Autres constructions
    - 292381 Autres constructions (non budgétaire)

- 292382 Autres constructions (budgétaire)
- 2924 Constructions sur sol d'autrui
  - 29241 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics
    - 292411 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (non budgétaire)
    - 292412 Constructions sur sol d'autrui - Bâtiments publics (budgétaire)
  - 29242 Constructions sur sol d'autrui – Immeubles de rapport
    - 292421 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (non budgétaire)
    - 292422 Constructions sur sol d'autrui - Immeubles de rapport (budgétaire)
  - 29245 Constructions sur sol d'autrui – Installations générales, agencements, aménagements
    - 292451 Constructions sur sol d'autrui - Installations générales, agencements, aménagements (non budgétaire)
    - 292452 Constructions sur sol d'autrui -Installations générales, agencements, aménagements (budgétaire)
  - 29248 Constructions sur sol d'autrui – Autres constructions
    - 292481 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (non budgétaire)
    - 292482 Constructions sur sol d'autrui - Autres constructions (budgétaire)
- 2925 Installations, matériel et outillage techniques
  - 29251 Réseaux de voirie
    - 292511 Réseaux de voirie (non budgétaire)
    - 292512 Réseaux de voirie (budgétaire)
  - 29252 Installations de voirie
    - 292521 Installations de voirie (non budgétaire)
    - 292522 Installations de voirie (budgétaire)
  - 29253 Réseaux divers
    - 292533 Réseaux câblés
      - 2925331 Réseaux câblés (non budgétaire)
      - 2925332 Réseaux câblés (budgétaire)
    - 292534 Réseaux d'électrification
      - 2925341 Réseaux d'électrification (non budgétaire)
      - 2925342 Réseaux d'électrification (budgétaire)
    - 292538 Autres Réseaux
      - 2925381 Autres Réseaux (non budgétaire)
      - 2925382 Autres Réseaux (budgétaire)
  - 29254 Voies navigables
    - 292541 Voies navigables (non budgétaire)
    - 292542 Voies navigables (budgétaire)
  - 29256 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile
    - 292561 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (non budgétaire)
    - 292562 Matériel et outillage d'incendie et de défense civile (budgétaire)
  - 29257 Matériel et outillage technique
    - 292571 Matériel ferroviaire
      - 2925711 Matériel ferroviaire (non budgétaire)
      - 2925712 Matériel ferroviaire (budgétaire)
    - 292572 Matériel technique scolaire
      - 2925721 Matériel technique scolaire (non budgétaire)
      - 2925722 Matériel technique scolaire (budgétaire)
  - 292573 Matériel et outillage de voirie
    - 2925731 Matériel roulant

- 29257311 Matériel roulant (non budgétaire)
- 29257312 Matériel roulant (budgétaire)
- 2925738 Autres matériel et outillage de voirie
  - 29257381 Autres matériel et outillage de voirie (non budgétaire)
  - 29257382 Autres matériel et outillage de voirie (budgétaire)
- 292578 Autre matériel technique
  - 2925781 Autre matériel technique (non budgétaire)
  - 2925782 Autre matériel technique (budgétaire)
- 29258 Autres installations, matériel et outillage techniques
  - 292581 Autres installations, matériel et outillage techniques (non budgétaire)
  - 292582 Autres installations, matériel et outillage techniques (budgétaire)
- 2926 Collections et œuvres d'art
  - 29261 Œuvres et objets d'art
    - 292611 Œuvres et objets d'art (non budgétaire)
    - 292612 Œuvres et objets d'art (budgétaire)
  - 29262 Fonds anciens des bibliothèques et musées
    - 292621 Fonds anciens des bibliothèques et musées (non budgétaire)
    - 292622 Fonds anciens des bibliothèques et musées (budgétaire)
  - 29268 Autres collections et œuvres d'art
    - 292681 Autres collections et œuvres d'art (non budgétaire)
    - 292682 Autres collections et œuvres d'art (budgétaire)
- 2928 Autres immobilisations corporelles
  - 29281 Installations générales, agencements et aménagements divers
    - 292811 Installations générales, agencements et aménagements divers (non budgétaire)
    - 292812 Installations générales, agencements et aménagements divers (budgétaire)
  - 29282 Matériel de transport
    - 292821 Matériel de transport ferroviaire
      - 2928211 Matériel de transport ferroviaire (non budgétaire)
      - 2928212 Matériel de transport ferroviaire (budgétaire)
    - 292828 Autres matériels de transport
      - 2928281 Autres matériels de transport (non budgétaire)
      - 2928282 Autres matériels de transport (budgétaire)
  - 29283 Matériel informatique
    - 292831 Matériel informatique scolaire
      - 2928311 Matériel informatique scolaire (non budgétaire)
      - 2928312 Matériel informatique scolaire (budgétaire)
    - 292838 Autre matériel informatique
      - 2928381 Autre matériel informatique (non budgétaire)
      - 2928382 Autre matériel informatique (budgétaire)
  - 29284 Matériel de bureau et mobilier
    - 292841 Matériel de bureau et mobilier scolaires
      - 2928411 Matériel de bureau et mobilier scolaires (non budgétaire)
      - 2928412 Matériel de bureau et mobilier scolaires (budgétaire)
    - 292848 Autres matériels de bureau et mobiliers
      - 2928481 Autres matériels de bureau et mobiliers (non budgétaire)
      - 2928482 Autres matériels de bureau et mobiliers (budgétaire)
  - 29285 Matériel de téléphonie
    - 292851 Matériel de téléphonie (non budgétaire)

- 292852 Matériel de téléphonie (budgétaire)
- 29286 Cheptel
  - 292861 Cheptel (non budgétaire)
  - 292862 Cheptel (budgétaire)
- 29288 Autres
  - 292881 Autres (non budgétaire)
  - 292882 Autres (budgétaire)
- 293 Dépréciations des immobilisations en cours
  - 2931 Immobilisations corporelles en cours
    - 29311 Immobilisations corporelles en cours (non budgétaire)
    - 29312 Immobilisations corporelles en cours (budgétaire)
  - 2932 Immobilisations incorporelles en cours
    - 29321 Immobilisations incorporelles en cours (non budgétaire)
    - 29322 Immobilisations incorporelles en cours (budgétaire)
- 296 Dépréciations des participations et créances rattachées à des participations
  - 2961 Titres de participation
    - 29611 Titres de participation (non budgétaire)
    - 29612 Titres de participation (budgétaire)
  - 2966 Autres formes de participation
    - 29661 Autres formes de participation (non budgétaire)
    - 29662 Autres formes de participation (budgétaire)
- 297 Dépréciations des autres immobilisations financières
  - 2971 Titres immobilisés - Droit de propriété
    - 29711 Titres immobilisés - Droit de propriété (non budgétaire)
    - 29712 Titres immobilisés - Droit de propriété (budgétaire)
  - 2972 Titres immobilisés - Droit de créance
    - 29721 Titres immobilisés – droit de créance (non budgétaire)
    - 29722 Titres immobilisés – droit de créance (budgétaire)
  - 2973 Comptes de placements (long terme)
    - 29731 Compte de placements rémunérés
      - 297311 Compte de placements rémunérés (non budgétaire)
      - 297312 Compte de placements rémunérés (budgétaire)
    - 29732 Fonds d'épargne forestière
      - 297321 Fonds d'épargne forestière (non budgétaire)
      - 297322 Fonds d'épargne forestière (budgétaire)
  - 2974 Prêts
    - 29741 Prêts aux collectivités et aux groupements
      - 297411 Prêts aux collectivités et aux groupements (non budgétaire)
      - 297412 Prêts aux collectivités et aux groupements (budgétaire)
    - 29743 Prêts au personnel
      - 297431 Prêt au personnel (non budgétaire)
      - 297432 Prêt au personnel (budgétaire)
    - 29744 Prêts d'honneur
      - 297441 Prêts d'honneur (non budgétaire)
      - 297442 Prêts d'honneur (budgétaire)
    - 29745 Avances remboursables
      - 297451 Avances remboursables (non budgétaire)
      - 297452 Avances remboursables (budgétaire)
    - 29748 Autres prêts
      - 297481 Autres prêts (non budgétaire)



- 297482 Autres prêts (budgétaire)
- 2975 Dépôts et cautionnements versés
  - 29751 Dépôts et cautionnement versés (non budgétaire)
  - 29752 Dépôts et cautionnement versés (budgétaire)
- 2976 Autres créances immobilisées
  - 29761 Créances pour avances en garanties d'emprunt
    - 297611 Créances pour avances en garantie d'emprunt (non budgétaire)
    - 297612 Créances pour avances en garantie d'emprunt (budgétaire)
  - 29762 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A.
    - 297621 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (non budgétaire)
    - 297622 Créances sur transfert de droits à déduction de T.V.A. (budgétaire)
  - 29763 Créances sur des collectivités publiques
    - 297631 État et établissements nationaux
      - 2976311 État et établissements nationaux (non budgétaire)
      - 2976312 État et établissement nationaux (budgétaire)
    - 297632 Régions
      - 2976321 Régions (non budgétaire)
      - 2976322 Régions (budgétaire)
    - 297633 Départements
      - 2976331 Départements (non budgétaire)
      - 2976332 Départements (budgétaire)
    - 297634 Communes
      - 2976341 Communes membres du GFP
        - 29763411 Communes membres du GFP (non budgétaire)
        - 29763412 Communes membres du GFP (budgétaire)
      - 2976348 Autres communes
        - 29763481 Autres communes (non budgétaire)
        - 29763482 Autres communes (budgétaire)
    - 297635 Groupements de collectivités
      - 2976351 GFP de rattachement
        - 29763511 GFP de rattachement (non budgétaire)
        - 29763512 GFP de rattachement (budgétaire)
      - 2976358 Autres groupements
        - 29763581 Autres groupements (non budgétaire)
        - 29763582 Autres groupements (budgétaire)
    - 297636 CCAS et caisse des écoles
      - 2976361 CCAS et caisse des écoles (non budgétaire)
      - 2976362 CCAS et caisse des écoles (budgétaire)
    - 297638 Autres établissements publics
      - 2976381 Autres établissements publics (non budgétaire)
      - 2976382 Autres établissements publics (budgétaire)
  - 29764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé
    - 297641 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (non budgétaire)
    - 297642 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé (budgétaire)
  - 29766 Créances pour locations-acquisitions
    - 297661 Créances pour locations-acquisitions (non budgétaire)
    - 297662 Créances pour locations-acquisitions (budgétaire)
  - 29768 Intérêts courus

- 297682 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance)
  - 2976821 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance) (non budgétaire)
  - 2976822 Intérêts courus sur titres immobilisés (droits de créance) (budgétaire)
- 297684 Intérêts courus sur prêts
  - 2976841 Intérêts courus sur prêts (non budgétaire)
  - 2976842 Intérêts courus sur prêts (budgétaire)
- 297688 Intérêts courus sur créances diverses
  - 2976881 Intérêts courus sur créances diverses (non budgétaire)
  - 2976882 Intérêts courus sur créances diverses (budgétaire)

### **CLASSE 3 – COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS<sup>3</sup>**

#### **31 MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)**

- 311 Matières premières et fournitures autres que terrains
- 315 Terrains à aménager

#### **32 AUTRES APPROVISIONNEMENTS**

- 321 Matières consommables
- 322 Fournitures consommables
  - 3221 Combustibles et carburants
  - 3222 Produits d'entretien
  - 3223 Fournitures techniques
  - 3224 Fournitures administratives
  - 3225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
  - 3226 Habillement et vêtements de travail
  - 3227 Fournitures scolaires
  - 3228 Autres fournitures consommables
- 323 Fournitures de voirie
- 324 Alimentation
- 326 Produits pharmaceutiques
  - 3261 Médicaments
  - 3262 Vaccins et sérums
  - 3268 Autres produits pharmaceutiques
- 328 Autres achats stockés et autres approvisionnements

#### **33 EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

- 331 Produits en cours
- 335 Travaux en cours
  - 3351 Terrains
  - 3354 Études et prestations de services
  - 3355 Travaux
  - 3358 Frais annexes
    - 33581 Frais accessoires
    - 33586 Frais financiers

#### **34 EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**

---

<sup>3</sup> Classe de comptes budgétaires à l'exception des comptes 32, 37, 392, 397 et 39x1.

### **35 STOCKS DE PRODUITS**

- 351 Produits intermédiaires
- 355 Produits finis
  - 3551 Produits finis (autres que terrains aménagés)
  - 3555 Terrains aménagés
- 358 Produits résiduels

### **37 STOCKS DE MARCHANDISES ET DE TERRAINS NUS**

### **39 DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391 Dépréciations des matières premières (et fournitures)
  - 3911 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (non budgétaire)
  - 3912 Dépréciations des matières premières (et fournitures) (budgétaire)
- 392 Dépréciations des autres approvisionnements (non budgétaire)
- 393 Dépréciations des en-cours de production de biens
  - 3931 Dépréciations des en-cours de production de biens (non budgétaire)
  - 3932 Dépréciations des en-cours de production de biens (budgétaire)
- 394 Dépréciations des en-cours de production de services
  - 3941 Dépréciations des en-cours de production de services (non budgétaire)
  - 3942 Dépréciations des en-cours de production de services (budgétaire)
- 395 Dépréciations des stocks de produits
  - 3951 Dépréciations des stocks de produits (non budgétaire)
  - 3952 Dépréciations des stocks de produits (budgétaire)
- 397 Dépréciations des stocks de marchandises (non budgétaire)

## **CLASSE 4 – COMPTES DE TIERS**

### **40 FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

- 401 Fournisseurs
  - 4011 Fournisseurs
  - 4017 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40171 Fournisseurs – Retenues de garantie
    - 40172 Fournisseurs – Cessions, oppositions
    - 40173 Fournisseurs – Pénalités de retard d'exécution des marchés
- 402 Bénéficiaires de l'aide sociale
  - 4021 Bénéficiaires de l'aide sociale
  - 4027 Bénéficiaires de l'aide sociale – Cessions
- 403 Fournisseurs – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 404 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4041 Fournisseurs d'immobilisations
  - 4047 Fournisseurs – Oppositions, retenues de garantie et pénalités de retard d'exécution des marchés
    - 40471 Fournisseurs d'immobilisations – Retenues de garantie
    - 40472 Fournisseurs d'immobilisations – Cessions, oppositions
    - 40473 Fournisseurs – pénalités de retard d'exécution des marchés
- 405 Fournisseurs d'immobilisations – Lettre-change relevé (L.C.R.)
- 407 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4071 Différences de conversion – Fournisseurs
  - 4074 Différences de conversion – Fournisseurs d'immobilisations

- 408 Fournisseurs – Factures non parvenues
- 409 Fournisseurs débiteurs
  - 4091 Fournisseurs – Avances versées sur commandes
  - 4092 Avances aux établissements sociaux et médicaux-sociaux
  - 4093 Mandat – Avance de fonds ou remboursement de débours
  - 4097 Fournisseurs – Avoirs
    - 40971 Fournisseurs – Avoirs – Amiable
    - 40976 Fournisseurs – Avoirs – Contentieux
  - 4098 Rabais, remises, ristournes à obtenir et avoirs non encore reçus

#### **41 REDEVABLES ET COMPTES RATTACHÉS**

- 411 Redevables
  - 4111 Redevables – Amiable
  - 4116 Redevables – Contentieux
- 412 Acquéreurs de terrains aménagés stockés
  - 4121 Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Amiable
  - 4126 Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Contentieux
- 414 Locataires-acquéreurs et locataires
  - 4141 Locataires-acquéreurs et locataires – Amiable
  - 4146 Locataires-acquéreurs et locataires – Contentieux
- 415 Traités de coupe de bois (régime forestier)
  - 4151 Traités de coupe de bois – Amiable
  - 4156 Traités de coupe de bois – Contentieux
- 416 Clients – Créances douteuses et irrécouvrables
  - 4161 Créances douteuses
  - 4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes
- 417 Différences de conversion – Redevables
- 418 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4181 Redevables – Produits non encore facturés
  - 4182 Acquéreurs de terrains aménagés stockés – Produits non encore facturés
- 419 Avances et acomptes reçus
  - 4191 Préfinancements initiaux – Fonds européens
    - 41911 Fonds social européen
    - 41912 FEDER
    - 41918 Autres
  - 4192 Préfinancements annuels – Fonds européens
    - 41921 Fonds social européen
    - 41922 FEDER
    - 41928 Autres
  - 4193 Acquéreurs de terrains aménagés
  - 4198 Autres avances et acomptes reçus

#### **42 PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS**

- 421 Personnel – Rémunérations dues
- 425 Personnel – Avances et acomptes
- 427 Personnel – Oppositions
- 428 Personnel – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4282 Dettes provisionnées sur congés à payer
  - 4286 Autres charges à payer
  - 4287 Produits à recevoir

429 Déficits et débits des comptables et régisseurs

### **43 SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

431 Sécurité sociale

437 Autres organismes sociaux

438 Organismes sociaux – Charges à payer et produits à recevoir

4382 Charges sociales sur congés à payer

4386 Autres charges à payer

4387 Produits à recevoir

### **44 ETAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES**

441 État et autres collectivités publiques – Subventions à recevoir

4411 Subventions à recevoir – Amiable

4412 Fonds de soutien

44121 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées

44122 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées

4416 Subventions à recevoir – Contentieux

442 État - Impôts et taxes recouvrables sur des tiers

4421 Prélèvement à la source – Impôt sur le revenu

4428 Autres

443 Opérations particulières avec l'État et les collectivités publiques

4431 État

44311 Dépenses

44312 Recettes – Amiable

44316 Recettes – Contentieux

4432 Régions

44321 Dépenses

44322 Recettes – Amiable

44326 Recettes – Contentieux

4433 Départements

44331 Dépenses

44332 Recettes – Amiable

44336 Recettes – Contentieux

4434 Communes

44341 Dépenses

44342 Recettes – Amiable

44346 Recettes – Contentieux

4435 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier

44351 Dépenses

44352 Recettes – Amiable

44356 Recettes – Contentieux

4436 Caisses des écoles

44361 Dépenses

44362 Recettes – Amiable

44366 Recettes – Contentieux

4437 CCAS

44371 Dépenses

44372 Recettes – Amiable

44376 Recettes – Contentieux

4438 Autres établissements publics locaux-

- 44381 Dépenses
- 44382 Recettes – Amiable
- 44386 Recettes – Contentieux
- 444 Opérations pour le compte de la Communauté Européenne
- 445 État – Taxes sur le chiffre d'affaires
  - 4452 TVA due intracommunautaire
  - 4455 Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser
    - 44551 T.V.A. à décaisser
    - 44558 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4456 Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles
    - 44562 T.V.A. sur immobilisations
    - 44566 T.V.A. sur autres biens et services
    - 44567 Crédit de T.V.A. à reporter
    - 44568 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4457 Taxes sur le chiffre d'affaires collectées
    - 44571 T.V.A. collectée
    - 44578 Taxes assimilées à la T.V.A.
  - 4458 Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente.
    - 44581 Acomptes – régime simplifié d'imposition
    - 44583 Remboursement de taxes sur le chiffre d'affaires demandé
    - 44585 TVA à régulariser – Retenue de garantie
    - 44588 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
      - 445884 TVA déduite sur avances versées – Régime des encaissements
      - 445885 TVA décaissée sur avances reçues – Régime des encaissements
      - 445886 TVA à déduire lors du paiement – Régime des encaissements
      - 445888 Autres taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente
- 447 Autres impôts, taxes et versements assimilés.
- 448 État et autres organismes publics – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4482 Charges fiscales sur congés à payer
  - 4486 Autres charges à payer
  - 4487 Produits à recevoir
- 449 Quotas d'émission de GES à acquérir

#### **45 COMPTABILITÉ DISTINCTE RATTACHÉE**

- 451 Compte de rattachement avec...(à subdiviser par budget annexe)
- 452 Deniers des pupilles
- 453 Fonds gérés par l'entité
  - 4531 Fonds de garantie
  - 4532 Fonds communs des services d'hébergement
  - 4533 Service social
  - 4534 Caisse départementale d'avances pour l'aménagement des lotissements défectueux
  - 4535 Fonds commun départemental de la redevance des mines sur le pétrole
  - 4536 Fonds contractuels à répartir
  - 4538 Fonds divers
- 454 Travaux effectués d'office pour le compte de tiers (à subdiviser par opération)<sup>1</sup>
  - 4541 Travaux exécutés d'office
    - 45411 Dépenses
    - 45412 Recettes
  - 4542 Remembrement

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

- 45421 Dépenses
- 45422 Recettes
- 4543 Défense contre la mer
  - 45431 Dépenses
  - 45432 Recettes
- 4544 Aménagement foncier
  - 45441 Dépenses
  - 45442 Recettes
- 455 Opérations d'investissement sur établissements d'enseignement (à subdiviser par mandat) <sup>1</sup>
  - 4551 Dépenses
  - 4552 Recettes
- 456 Recettes sur rôle pour compte de tiers
  - 4561 Redevables sur rôle pour le compte de tiers
  - 4567 Produits sur rôle pour le compte de tiers
  - 4568 TVA sur rôle pour compte de tiers
    - 45681 Prise en compte
    - 45682 Encaissements
  - 4569 Versement sur rôle pour le compte de tiers
    - 45691 Produits
    - 45692 TVA
- 458 Opérations sous mandat (à subdiviser par mandat) <sup>1</sup>
  - 4581 Dépenses (à subdiviser par mandat)
  - 4582 Recettes (à subdiviser par mandat)

#### **46 DÉBITEURS ET CRÉDITEURS DIVERS**

- 461 Dons et legs en instance
- 462 Créances sur cessions d'immobilisations
  - 4621 Créances sur cessions d'immobilisations – Amiable
  - 4626 Créances sur cessions d'immobilisations – Contentieux
- 463 Emprunts souscrits dans le public gérés par la collectivité
  - 4631 Souscriptions reçues
  - 4632 Intérêts à payer
  - 4633 Titres amortis (ou capital) à rembourser
- 464 Opérations pour le compte de particuliers
  - 4641 Coupes affouagères distribuées en nature
  - 4642 Coupes affouagères à répartir
  - 4643 Vacations encaissées à reverser
  - 4645 Fonds des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
  - 4648 Opérations pour le compte de particuliers
- 465 Avances en garantie d'emprunt
- 466 Excédents de versement
- 467 Autres comptes débiteurs ou créditeurs
  - 4671 Autres comptes créditeurs
    - 46711 Autres comptes créditeurs
    - 46717 Autres comptes créditeurs – Cessions, oppositions
  - 4672 Autres comptes débiteurs
    - 46721 Débiteurs divers – Amiable
    - 46726 Débiteurs divers – Contentieux

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

- 4673 Débiteurs d'indus d'insertion et d'aide sociale
  - 46731 Débiteurs d'indus RMI
    - 467311 Débiteurs d'indus RMI – Amiable
    - 467316 Débiteurs d'indus RMI – Contentieux
  - 46732 Débiteurs d'indus RMA
    - 467321 Débiteurs d'indus RMA- Amiable
    - 467326 Débiteurs d'indus RMA- Contentieux
  - 46733 Débiteurs d'indus APA
    - 467331 Débiteurs d'indus APA- Amiable
    - 467336 Débiteurs d'indus APA- Contentieux
- 46734 Débiteurs d'indus RSA
  - 467341 Débiteurs d'indus RSA – Amiable
  - 467346 Débiteurs d'indus RSA – Contentieux
- 46735 Débiteurs d'indus PCH
  - 467351 Débiteurs d'indus PCH – Amiable
  - 467356 Débiteurs d'indus PCH – Contentieux
- 46738 Autres débiteurs d'indus
  - 467381 Autres débiteurs d'indus – Amiable
  - 467386 Autres débiteurs d'indus – Contentieux
- 4675 Opérations avec des gérants d'immeubles, des régisseurs intéressés ou des mandataires
  - 46751 Opérations avec des gérants d'immeubles et des régisseurs intéressés
  - 46752 Mandataire – Opérations déléguées – Recettes
- 4677 Différences de conversion – Débiteurs ou créditeurs divers
  - 46771 Différences de conversion – Créditeurs divers
  - 46772 Différences de conversion – Débiteurs divers
- 468 Divers – Charges à payer et produits à recevoir
  - 4686 Charges à payer
  - 4687 Produits à recevoir

#### **47 COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

- 471 Recettes à classer ou à régulariser
  - 4711 Versements des régisseurs
  - 4712 Virements réimputés
  - 4713 Recettes perçues avant émission des titres
    - 47131 Versements sur contributions directes
    - 47132 Versements sur dotation globale de fonctionnement
    - 47133 Fonds d'emprunt
    - 47134 Subventions
    - 47138 Autres
  - 4714 Recettes à réimputer
    - 47141 Recettes perçues en excédent à réimputer
      - 471411 Excédent à réimputer – Personnes physiques
      - 471412 Excédent à réimputer – Personnes morales
    - 47142 Frais de saisie perçus avant prise en charge
    - 47143 Flux d'encaissements à réimputer
  - 4715 Recettes à ventiler (carte multi-services)
  - 4716 Versements des mandataires
  - 4717 Recettes relevé banque de France
    - 47171 Recettes relevé BDF – hors Héra
    - 47172 Recettes relevé BDF – Héra



- 4718 Autres recettes à régulariser
- 472 Dépenses à classer ou à régulariser
  - 4721 Dépenses réglées sans mandatement préalable
    - 47211 Remboursement d'annuités d'emprunt
    - 47212 RMI-RSA – Versement aux organismes payeurs
    - 47213 Indemnités versées aux employeurs d'apprentis
    - 47218 Autres dépenses
  - 4722 Commissions bancaires en instance de mandatement
  - 4725 Allocations et secours
  - 4727 Avance pour achat de valeurs mobilières
  - 4728 Autres dépenses à régulariser
- 475 Recettes sur rôle
  - 4751 Redevables sur rôle
  - 4757 Produits sur rôle
  - 4758 TVA sur rôle
  - 4759 Versements du tiers en charge du rôle
- 476 Différences de conversion – Actif
  - 4761 Diminution des créances
    - 47611 Diminution des prêts
    - 47612 Diminution d'autres créances
  - 4762 Augmentation des dettes
    - 47621 Augmentation d'emprunts et dettes assimilées
    - 47622 Augmentation d'autres dettes
  - 4768 Différences compensées par couverture de change
- 477 Différences de conversion – Passif
  - 4771 Augmentation des créances
    - 47711 Augmentation des prêts
    - 47712 Augmentation d'autres créances
  - 4772 Diminution des dettes
    - 47721 Diminution d'emprunts et dettes assimilées
    - 47722 Diminution d'autres dettes
  - 4778 Différences compensées par couverture de change
- 478 Autres comptes transitoires
  - 4781 Frais de poursuite rattachés
  - 4784 Arrondis sur déclaration de TVA
  - 4788 Autres comptes transitoires

#### **48 COMPTES DE RÉGULARISATION**

- 481 Charges à répartir sur plusieurs exercices <sup>1</sup>
  - 4816 Frais d'émission des emprunts
  - 4817 Indemnités de renégociation de la dette
  - 4818 Charges à étaler
- 486 Charges constatées d'avance
- 487 Produits constatés d'avance

#### **49 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES DE TIERS**

- 491 Dépréciations des comptes de redevables
  - 4911 Dépréciations des comptes de redevables (non budgétaires)
  - 4912 Dépréciations des comptes de redevables (budgétaires)

---

<sup>1</sup> Comptes budgétaires

496 Dépréciations des comptes de débiteurs divers

4961 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (non budgétaires)

4962 Dépréciations des comptes de débiteurs divers (budgétaires)

## CLASSE 5 – COMPTES FINANCIERS

### 50 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

- 506 Obligations
- 507 Bons du Trésor
- 508 Autres valeurs mobilières et créances assimilées

### 51 TRÉSOR, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS

- 511 Valeurs à l'encaissement
  - 5113 Titres spéciaux de paiement
  - 5115 Cartes bancaires à l'encaissement
  - 5116 T.I.P. à l'encaissement
  - 5117 Valeurs impayées
    - 51172 Chèques impayés
    - 51175 Cartes bancaires impayées
    - 51176 T.I.P. impayés
    - 51178 Autres valeurs impayées
  - 5118 Autres valeurs à l'encaissement
- 515 Compte au Trésor
- 516 Compte de placements (court terme)
  - 5161 Compte de placements rémunérés
  - 5162 Compte à terme
- 517 Livrets d'épargne des pupilles du département
- 518 Intérêts courus
  - 5186 Intérêts courus à payer
  - 5187 Intérêts courus à recevoir
- 519 Crédits de trésorerie
  - 5191 Avances du Trésor
  - 5192 Avances de trésorerie
  - 5193 Lignes de crédit de trésorerie
    - 51931 Lignes de crédit de trésorerie non liées à un emprunt
    - 51932 Lignes de crédit de trésorerie liées à un emprunt
  - 5194 Billets de trésorerie
  - 5198 Autres crédits de trésorerie

### 54 RÉGIES

- 541 Disponibilités chez les régisseurs
  - 5411 Régisseurs d'avances (avances)
  - 5412 Régisseurs de recettes (fonds de caisse)
  - 5414 Régisseurs des dépôts des enfants
- 542 Disponibilités chez d'autres tiers
  - 5421 Administrateurs de legs
  - 5428 Disponibilités chez d'autres tiers

### 55 AVANCES DE TRÉSORERIE VERSÉES

- 551 Avances à des établissements publics locaux et à certains organismes
  - 5511 Avances aux établissements de santé
  - 5512 Avances aux EPCI en début d'activité
  - 5518 Autres avances aux EPL et organismes
- 552 Avances aux Sociétés d'Économie Mixte
- 553 Avances à des régies dotées de la seule autonomie financière
- 558 Autres avances de trésoreries versées

**56 FONDS DE GARANTIE RÉGIONAUX**

- 561 Fonds de garantie sur comptes de dépôts
- 562 Fonds de garantie sur comptes de marché monétaire
- 563 Fonds de garantie sur comptes de valeurs

**58 VIREMENTS INTERNES**

- 580 Opérations d'ordre budgétaires
- 584 Encaissement par lecture optique
- 586 Opérations financières entre le budget principal et ses budgets comptablement rattachés
- 587 Comptes pivots
  - 5871 Compte pivot – Encaissement régie à ventiler
  - 5872 Compte pivot – Admission en non valeur
- 588 Autres virements internes
- 589 Comptes techniques
  - 5891 Reprise des balances d'entrée
  - 5892 Migration
  - 5893 Migration des rôles
  - 5894 Ventilation comptes budgétaires

**59 DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS**

- 590 Dépréciations des valeurs mobilières de placement
  - 5906 Obligations
    - 59061 Obligations (non budgétaires)
    - 59062 Obligations (budgétaires)
  - 5908 Autres valeurs mobilières et créances assimilées
    - 59081 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (non budgétaires)
    - 59082 Autres valeurs mobilières et créances assimilées (budgétaires)
- 595 Dépréciations des avances de trésorerie versées
  - 5951 Dépréciations des avances de trésorerie versées (non budgétaires)
  - 5952 Dépréciations des avances de trésorerie versées (budgétaires)

**CLASSE 6 – COMPTES DE CHARGES****60 ACHATS ET VARIATION DES STOCKS**

- 601 Achats stockés - Matières premières (et fournitures)
  - 6011 Matières premières et fournitures autres que terrains
  - 6015 Terrains à aménager
- 602 Achats stockés - Autres approvisionnements
  - 6021 Matières consommables
  - 6022 Fournitures consommables
    - 60221 Combustibles et carburants
    - 60222 Produits d'entretien
    - 60223 Fournitures techniques
      - 602231 Fournitures des ateliers de la collectivité
      - 602238 Autres
    - 60224 Fournitures administratives
    - 60225 Livres, disques, cassettes (bibliothèques, médiathèques)
    - 60226 Habillement et vêtements de travail
    - 60227 Fournitures scolaires
    - 60228 Autres fournitures consommables
  - 6023 Fournitures de voirie
  - 6026 Produits pharmaceutiques
    - 60261 Médicaments

- 60262 Vaccins et sérums
- 60268 Autres produits pharmaceutiques
- 6027 Alimentation
- 6028 Autres achats stockés et autres approvisionnements
- 603 Variation des stocks (approvisionnements et marchandises)
  - 6031 Variation des stocks de matières premières (et fournitures)
    - 60311 Variation des stocks de matières premières et fournitures autres que de terrains
    - 60315 Variation des stocks des terrains à aménager
  - 6032 Variation des stocks des autres approvisionnements
  - 6037 Variation des stocks de marchandises et de terrains nus
- 604 Achats d'études, prestations de services
  - 6041 Achats d'études (autres que terrains à aménager)
  - 6042 Achats de prestations de services (autres que terrains à aménager)
  - 6045 Achats d'études et de prestations de services (terrains à aménager)
- 605 Achats de matériel, équipements et travaux
- 606 Achats non stockés de matières et fournitures
  - 6061 Fournitures non stockables
    - 60611 Eau et assainissement
    - 60612 Énergie - Électricité
    - 60613 Chauffage urbain
    - 60618 Autres fournitures
  - 6062 Fournitures non stockées
    - 60621 Combustibles
    - 60622 Carburants
    - 60623 Alimentation
    - 60624 Produits de traitement
    - 60628 Autres fournitures non stockées
  - 6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement
    - 60631 Fournitures d'entretien
    - 60632 Fournitures de petit équipement
    - 60633 Fournitures de voirie
    - 60636 Habillement et Vêtements de travail
  - 6064 Fournitures administratives
  - 6065 Livres, disques, cassettes ... (bibliothèques et médiathèques)
  - 6066 Produits pharmaceutiques
    - 60661 Médicaments
    - 60662 Vaccins et sérums
    - 60668 Autres produits pharmaceutiques
  - 6067 Fournitures scolaires
  - 6068 Autres matières et fournitures.
- 607 Achats de marchandises
  - 6071 Compteurs
  - 6078 Autres marchandises
- 608 Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement
- 609 Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats
  - 6091 de matières premières (et fournitures)
  - 6092 d'autres approvisionnements stockés
  - 6094 d'études, prestations de services
  - 6095 de matériel, équipements et travaux
  - 6096 d'approvisionnements non stockés
  - 6097 de marchandises
  - 6098 de frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement

## **61-62 AUTRES CHARGES EXTERNES**

**61 SERVICES EXTÉRIEURS**

- 611 Contrats de prestations de services
- 612 Redevances de crédit-bail
  - 6122 Crédit-bail mobilier
    - 61221 Matériel roulant
    - 61228 Autres
  - 6125 Crédit-bail immobilier
- 613 Locations
  - 6132 Locations immobilières
  - 6135 Locations mobilières
    - 61351 Matériel roulant
    - 61358 Autres
- 614 Charges locatives et de copropriété
- 615 Entretien et réparations
  - 6152 Entretien et réparations sur biens immobiliers
    - 61521 Terrains
    - 61522 Bâtiments
      - 615221 Bâtiments publics
      - 615228 Autres bâtiments
    - 61523 Voies et réseaux
      - 615231 Voiries
      - 615232 Réseaux
    - 61524 Bois et forêts
  - 6155 Entretien et réparations sur biens mobiliers
    - 61551 Matériel roulant
    - 61558 Autres biens mobiliers
  - 6156 Maintenance
- 616 Primes d'assurances
  - 6161 Multirisques
  - 6162 Assurance obligatoire dommage-construction
  - 6168 Autres
- 617 Études et recherches
- 618 Divers
  - 6182 Documentation générale et technique
  - 6183 Frais de formation (personnel extérieur à la collectivité)
  - 6184 Versements à des organismes de formation
  - 6185 Frais de colloques et séminaires
  - 6188 Autres frais divers
- 619 Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs

**62 AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS**

- 621 Personnel extérieur au service
  - 6215 Personnel affecté par la collectivité de rattachement
  - 6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement
  - 6217 Personnel affecté par la commune membre du GFP
  - 6218 Autre personnel extérieur
- 622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires
  - 6225 Indemnités au comptable et aux régisseurs
  - 6226 Honoraires
    - 62261 Honoraires médicaux et paramédicaux
    - 62268 Autres honoraires, conseils...
  - 6227 Frais d'actes et de contentieux
  - 6228 Divers

- 623 Publicité, publications, relations publiques
  - 6231 Annonces et insertions
  - 6232 Fêtes et cérémonies
  - 6233 Foires et expositions
  - 6234 Réceptions
  - 6236 Catalogues et imprimés et publications
  - 6238 Divers
- 624 Transports de biens et transports collectifs
  - 6241 Transports de biens
  - 6245 Transports de personnes extérieures à la collectivité
  - 6247 Transports collectifs du personnel
  - 6248 Divers
- 625 Déplacements et missions
  - 6251 Voyages, déplacements et missions
  - 6255 Frais de déménagement
- 626 Frais postaux et frais de télécommunications
  - 6261 Frais d'affranchissement
  - 6262 Frais de télécommunications
- 627 Services bancaires et assimilés.
- 628 Divers
  - 6281 Concours divers (cotisations...)
  - 6282 Frais de gardiennage
  - 6283 Frais de nettoyage des locaux
  - 6284 Redevance pour services rendus
  - 6287 Remboursements de frais
    - 62871 A la collectivité de rattachement <sup>4</sup>
    - 62872 Aux budgets annexes et aux régies
    - 62873 Au CCAS
    - 62874 A la caisse des écoles
    - 62875 Aux communes membres du GFP
    - 62876 Au GFP de rattachement
    - 62878 A des tiers
  - 6288 Autres
- 629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs.

### **63 IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**

- 631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (administration des impôts)
- 633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations (autres organismes)
  - 6331 Versement de transport
  - 6332 Cotisations versées au F.N.A.L.
  - 6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
  - 6336 Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale
  - 6338 Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations
- 635 Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts).
  - 6351 Impôts directs
    - 63512 Taxes foncières
    - 63513 Autres impôts locaux
  - 6353 Impôts indirects
  - 6354 Droits d'enregistrement et de timbre
  - 6355 Taxes et impôts sur les véhicules
  - 6358 Autres droits
- 637 Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)

---

<sup>4</sup> A ouvrir dans un budget annexe

**64 CHARGES DE PERSONNEL**

- 641 Rémunérations du personnel
  - 6411 Personnel titulaire
    - 64111 Rémunération principale
    - 64112 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
    - 64113 NBI
    - 64116 Indemnités de licenciement
    - 64118 Autres indemnités.
  - 6412 Assistantes maternelles
    - 64121 Rémunération principale
    - 64123 Indemnités d'attente
    - 64126 Indemnités de licenciement
    - 64128 Autres indemnités
  - 6413 Personnel non titulaire
    - 64131 Rémunérations
    - 64132 Supplément familial de traitement et indemnité de résidence
    - 64136 Indemnités liées à la perte d'emploi
    - 64138 Primes et autres indemnités
  - 6414 Personnel rémunéré à la vacation
  - 6416 Emplois aidés
    - 64161 Emplois jeunes
    - 64162 Emplois d'avenir
    - 64168 Autres emplois aidés
  - 6417 Rémunérations des apprentis
  - 6419 Remboursements sur rémunérations du personnel
- 645 Charges de sécurité sociale et de prévoyance
  - 6451 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.
  - 6453 Cotisations aux caisses de retraite
  - 6454 Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C
  - 6455 Cotisations pour assurance du personnel
  - 6456 Versement au F.N.C du supplément familial
  - 6457 Cotisations sociales liées à l'apprentissage
  - 6458 Cotisations aux autres organismes sociaux.
  - 6459 Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.
- 647 Autres charges sociales
  - 6471 Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.
  - 6472 Prestations familiales directes
  - 6473 Allocations de chômage
    - 64731 Versées directement
    - 64732 Versées aux A.S.S.E.D.I.C.
  - 6474 Versements aux œuvres sociales
  - 6475 Médecine du travail, pharmacie
  - 6478 Autres charges sociales diverses
  - 6479 Remboursements sur autres charges sociales
- 648 Autres charges de personnel

**65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

- 651 Aides à la personne
  - 6511 Allocations
    - 65111 Famille et enfance
    - 65112 Handicapés
      - 651121 Prestation de compensation du handicap



- 6511211 Prestation de compensation du handicap – plus de 20 ans
- 6511212 Prestation de compensation du handicap – moins de 20 ans
- 651122 Allocation compensatrice tierce personne
- 651123 Aides au titre du fonds départemental des personnes handicapées
- 651128 Autres
  - 65113 Personnes âgées
  - 65114 Personnes dépendantes
  - 651141 APA à domicile versée au service d'aide à domicile
  - 651142 APA à domicile versée au bénéficiaire
  - 651143 APA versée au bénéficiaire en établissement
  - 651144 APA versée à l'établissement
  - 651148 APA autres
- 6512 Stagiaires de la formation professionnelle
  - 65121 Rémunérations
  - 65122 Cotisations sociales
  - 65123 Remboursement au CNASEA
  - 65124 Autres remboursements
- 6513 Bourses, prix et secours
  - 65131 Bourses
  - 65132 Prix
  - 65133 Secours d'urgence
  - 65134 Aides
  - 65138 Autres secours
- 6514 Cotisations, adhésions et autres prestations (pour le compte de tiers)
- 6515 Allocations RMI (versement aux organismes payeurs)
- 6517 Allocations RSA (versements aux organismes payeurs)
  - 65171 RSA – Versements pour allocations forfaitaires
  - 65172 RSA – Versements pour allocations forfaitaires majorées
  - 65173 RSA – Versements facultatifs
- 6518 Autres (primes, dots...)
- 652 Frais de séjour, frais d'hébergement et frais d'inhumation
  - 6521 Frais de scolarité et frais périscolaires
    - 65211 Frais de scolarité
    - 65212 Frais périscolaires
  - 6522 Accueil familial
  - 6523 Frais d'hospitalisation
  - 6524 Frais de séjour en établissements médicaux-sociaux et autres lieux d'accueil
    - 65241 Frais de séjour en établissements et services de l'aide sociale à l'enfance
      - 652411 Foyers de l'enfance, centres et hôtels maternels
      - 652412 Maisons d'enfants à caractère social
      - 652413 Lieux de vie et d'accueil
      - 652414 Foyers de jeunes travailleurs
      - 652415 Établissements scolaires
      - 652416 Services d'aide éducative en milieu ouvert et à domicile
      - 652418 Autres
    - 65242 Frais de séjour en établissements et services pour adultes handicapés
    - 65243 Frais de séjour en établissements pour personnes âgées
  - 6525 Frais d'inhumation
  - 6526 Prévention spécialisée
- 653 Indemnités

- 6531 Indemnités, frais de mission et de formation des élus
  - 65311 Indemnités de fonction
  - 65312 Frais de mission et de déplacement
  - 65313 Cotisations de retraite
  - 65314 Cotisations de sécurité sociale - part patronale
  - 65315 Formation
  - 65316 Frais de représentation du président
  - 65317 Compensation pour perte de revenus
    - 653171 Compensation pour formation
    - 653172 Cotisations au fonds de financement de l'allocation de fin de mandat
  - 65318 Frais divers
    - 653181 Frais médicaux et para-médicaux
    - 653188 Autres
- 6532 Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section économique, sociale et environnementale
  - 65321 Indemnités de fonction
  - 65322 Frais de mission et déplacement
  - 65325 Frais de formation
  - 65326 Frais de représentation du Président
  - 65328 Frais supplémentaires
- 6533 Indemnités des membres du Conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation - section de la culture, de l'éducation et des sports
  - 65331 Indemnités de fonction
  - 65332 Frais de mission et déplacement
  - 65335 Frais de formation
  - 65338 Frais supplémentaires
- 6538 Autres organismes
- 654 Pertes sur créances irrécouvrables
  - 6541 Créances admises en non-valeur
  - 6542 Créances éteintes
- 655 Contributions obligatoires
  - 6551 Dotation de fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire
    - 65511 Dotation de fonctionnement des collèges
      - 655111 Établissements publics
      - 655112 Établissements privés
    - 65512 Dotation de fonctionnement des lycées
      - 655121 Établissements publics
      - 655122 Établissements privés
  - 6552 Primes employeurs apprentis
    - 65521 Personnes de droit privé
    - 65522 Collectivités
    - 65523 Organismes publics
      - 655231 Établissements publics d'enseignement
      - 655238 Autres organismes publics
  - 6553 Service d'incendie
  - 6554 Dotation de compensation de charges transférées
    - 65541 Compensation versée à la Région dans le cadre de la loi NOTRé
    - 65542 Compensation au titre de l'article L. 5217-13 du CGCT
  - 6555 Contributions au C.N.F.P.T. (personnel privé d'emploi)
  - 6556 Contributions à des fonds
    - 65561 Contributions au fonds de compensation des charges territoriales (établissement public de territoire)
    - 65568 Autres contributions

- 6557 Contributions communales et intercommunales obligatoires
  - 65571 Police d'État
  - 65572 Aide sociale du département
  - 65573 Indemnité de logement des instituteurs
  - 65574 Contributions au titre de la politique de l'habitat
- 6558 Autres contributions obligatoires
- 656 Participations
  - 6561 Organismes de regroupement
  - 6562 Au titre de la coopération décentralisée
  - 6564 Participations aux organismes de transport
    - 65641 SNCF
    - 65642 RFF
    - 65648 Autres
  - 6565 Versements au titre du RMA
  - 6566 Versements au titre du contrat d'avenir
  - 6567 Versements au titre des contrats d'insertion
    - 65671 Contrat d'accompagnement dans l'emploi
    - 65672 Contrat d'initiative-emploi
  - 6568 Autres participations
- 657 Subventions
  - 6573 Subventions de fonctionnement aux organismes publics
    - 65731 État
    - 65732 Régions
    - 65733 Départements
    - 65734 Communes
      - 657341 Communes membres du GFP
      - 657348 Autres communes
    - 65735 Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
      - 657351 GFP de rattachement
      - 657358 Autres groupements
    - 65736 Établissements et services rattachés
      - 657361 Caisses des écoles
      - 657362 CCAS
        - 657363 à caractère administratif
        - 657364 à caractère industriel et commercial
          - 6573641 aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière
          - 6573642 aux régies dotées de la personnalité morale
          - 6573643 aux fermiers et aux concessionnaires
          - 6573644 aux syndicats exploitant un SPIC
    - 65737 SNCF
    - 65738 Autres établissements publics
      - 657381 Autres établissements publics locaux
      - 657382 Organismes publics divers
  - 6574 Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit privé
    - 65741 Ménages
    - 65742 Entreprises
    - 65748 Autres personnes de droit privé
  - 6575 Bonifications d'intérêts
  - 6577 Remises gracieuses
- 658 Charges diverses de gestion courante
  - 6581 Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, droits et valeurs similaires

- 6582 Déficit ou excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 65821 Déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 65822 Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal
- 6583 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés
- 6584 Amendes fiscales et pénales
- 6586 Frais de fonctionnement des groupes d'élus
  - 65861 Frais de personnel
  - 65862 Matériel, équipement et fournitures
  - 65869 Remboursements sur frais de fonctionnement des groupes d'élus
- 6588 Autres charges diverses de gestion courante
  - 65881 Hébergement et restauration scolaires
  - 65886 Pertes de change sur créances et dettes non financières
  - 65888 Autres

## **66 CHARGES FINANCIÈRES**

- 661 Charges d'intérêts
  - 6611 Intérêts des emprunts et dettes
    - 66111 Intérêts réglés à l'échéance
    - 66112 Intérêts - rattachement des ICNE
    - 66113 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
      - 661131 aux communes membres du GFP
      - 661132 au GFP de rattachement
      - 661133 à la collectivité ou à l'établissement de rattachement
      - 661138 à d'autres tiers
  - 6615 Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs
  - 6616 Intérêts bancaires et sur opérations de financement (escompte,...)
  - 6618 Intérêts des autres dettes
- 665 Escomptes accordés
- 666 Pertes de change sur créances et dettes financières
- 667 Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement.
- 668 Autres charges financières
  - 6681 Indemnités pour remboursement anticipé d'emprunt à risques
  - 6682 Indemnités de réaménagement d'emprunt (pour ordre)
  - 6688 Autres

## **67 CHARGES SPECIFIQUES**

- 673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)
- 675 Valeurs comptables des immobilisations cédées
- 676 Neutralisations et différences sur réalisations (positives)
  - 6761 Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement
  - 6768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions

## **68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS**

- 681 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges de fonctionnement
  - 6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 6812 Dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir
    - 68126 Dotations aux amortissements des frais d'émission des emprunts
    - 68128 Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées
  - 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement
  - 6816 Dotations aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

- 6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants
- 686 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions - Charges financières
- 6861 Dotations aux amortissements des primes de remboursement des obligations
- 6862 Dotations aux amortissements des charges financières à répartir
- 6865 Dotations aux provisions pour risques et charges financiers
- 6866 Dotations aux dépréciations des éléments financiers.

**CLASSE 7 – COMPTES DE PRODUITS****70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES**

- 701 Ventes de produits finis
  - 7011 Ventes d'eau
  - 7012 Taxes et redevances d'eau
    - 70124 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701241 Redevance pour pollution d'origine domestique
      - 701249 Reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique<sup>5</sup>
    - 70128 Autres taxes et redevances d'eau
  - 7013 Vente de produits résiduels
  - 7015 Ventes de terrains aménagés
  - 7018 Autres ventes de produits finis
- 702 Ventes de récoltes et de produits forestiers
  - 7021 Ventes de récoltes
  - 7022 Coupes de bois
  - 7023 Menus produits forestiers
  - 7024 Remboursement forfaitaire T.V.A.
  - 7025 Taxes d'affouage
  - 7028 Autres produits
- 703 Redevances et recettes d'utilisation du domaine
  - 7031 Concessions et redevances funéraires
    - 70311 Concession dans les cimetières (produit net)
    - 70312 Redevances funéraires
  - 7032 Droits de permis de stationnement et de location sur la voie publique, les rivières, ports et quais fluviaux et autres lieux publics
    - 70321 Droits de stationnement et de location sur la voie publique
    - 70322 Droits de stationnement et de location sur le domaine public portuaire et fluvial
    - 70323 Redevance d'occupation du domaine public de la collectivité unique
    - 70328 Autres droits de stationnement et de location
  - 7033 Redevances pour appareils distributeurs d'essence
  - 7034 Droits de péage, droits de passage, droits de pesage, mesurage et jaugeage
  - 7035 Locations de droits de chasse et de pêche
  - 7036 Droits de pâturage et de tourbage
  - 7037 Contribution pour dégradation des voies et chemins
  - 7038 Autres redevances et recettes
    - 70382 Redevances de ski de fond
    - 70383 Redevance de stationnement
    - 70384 Forfait de post-stationnement
    - 70388 Autres redevances et recettes diverses
    - 70389 Reversements sur redevances
      - 703892 Reversements sur redevances de ski de fond
      - 703894 Reversements sur forfait de post-stationnement
- 704 Travaux
- 705 Études
- 706 Prestations de services
  - 7061 Redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
    - 70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères
    - 70612 Redevance spéciale d'enlèvement des ordures
    - 70613 Abonnement ou redevance pour enlèvement des déchets industriels et commerciaux

---

5 L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

- 70619 Reversements sur redevances d'enlèvement des ordures et des déchets
- 7062 Redevances et droits des services à caractère culturel
- 7063 Redevances et droits des services à caractère sportif et de loisirs
  - 70631 A caractère sportif
  - 70632 A caractère de loisirs
- 7064 Taxes d'analyse et de désinfection
  - 70641 Taxes d'analyse
  - 70642 Taxes de désinfection (services d'hygiène)
- 7065 Droits de ports et de navigation (autres que stationnement et location)
- 7066 Redevances et droits des services à caractère social
- 7067 Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement
- 7068 Autres redevances et droits
  - 70681 Redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte
    - 706811 Redevance d'assainissement collectif
    - 706812 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068121 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
      - 7068129 Reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte<sup>1</sup>
    - 706813 Participations pour l'assainissement collectif
  - 70682 Location de compteurs
  - 70683 Produits des commissions pour recouvrement de la redevance d'assainissement
  - 70684 Redevances d'archéologie préventive
  - 70688 Autres prestations de services
- 707 Ventes de marchandises
  - 7071 Compteurs
  - 7078 Autres marchandises
- 708 Autres produits
  - 7081 Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel
  - 7082 Commissions
  - 7083 Locations diverses (autres qu'immeubles)
  - 7084 Mise à disposition de personnel facturée
    - 70841 aux budgets annexes, régies, CCAS et caisse des écoles
    - 70845 aux communes membres du GFP
    - 70846 au GFP de rattachement
    - 70848 aux autres organismes
  - 7087 Remboursements de frais
    - 70871 par la collectivité de rattachement<sup>6</sup>
    - 70872 par les budgets annexes et les régies
      - 70873 par les C.C.A.S.
      - 70874 par les caisses des écoles
      - 70875 par les communes membres du GFP
      - 70876 par le GFP de rattachement
      - 70878 par des tiers
  - 7088 Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)

## **71 PRODUCTION STOCKÉE (OU DESTOCKAGE)**

- 713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)
  - 7133 Variation des en-cours de production de biens.
  - 7134 Variation des en-cours de production de services

<sup>1</sup> L'article budgétaire correspondant est rattaché au chapitre 014 « Atténuations de produits ».

<sup>6</sup> À ouvrir dans un budget annexe

- 7135 Variation des stocks de produits
  - 71351 Variation des stocks de produits autres que terrains
  - 71355 Variation des stocks de terrains aménagés

## **72 PRODUCTION IMMOBILISÉE**

- 721 Immobilisations incorporelles
- 722 Immobilisations corporelles

## **73 IMPOTS ET TAXES**

- 731 Fiscalité locale
  - 7311 Contributions directes
    - 73111 Taxes foncières et d'habitation
    - 73112 Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
    - 73113 Taxe sur les surfaces commerciales
    - 73114 Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux
    - 73118 Autres contributions directes
  - 7312 Publicité foncière et droit d'enregistrement
    - 73121 Taxe départementale de publicité foncière et droit départemental d'enregistrement
    - 73122 Taxe départementale additionnelle à certains droits d'enregistrement
    - 73123 Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière
    - 73128 Autres droits d'enregistrement
  - 7313 Taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement
    - 73131 Taxe d'aménagement – part départementale
    - 73132 Taxe sur les pylônes électriques
    - 73133 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilées
    - 73134 Taxe sur les déchets stockés
    - 73135 Taxe de balayage
    - 73136 Taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
    - 73137 Taxe sur les passagers
    - 73138 Autres taxes liées à l'urbanisation, aux déchets et à l'environnement
  - 7314 Impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles
    - 73141 Taxe sur la consommation finale d'électricité
    - 73142 Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)
      - 731421 TICPE – LRL
      - 731422 TICPE – Grenelle (2ème part)
    - 73143 Redevance des mines
    - 73144 Surtaxe sur les eaux minérales
    - 73148 Autres impôts et taxes liés à la production et à la consommation énergétiques et industrielles
  - 7315 Taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement
    - 73151 Taxe sur les permis de conduire
    - 73152 Taxe nationale sur les véhicules de transport de marchandises
    - 73153 Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules
    - 73154 Droits de place
    - 73156 Versement transport
    - 73158 Autres taxes liées aux transports, aux véhicules et aux droits de stationnement
  - 7317 Impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
    - 73171 Taxe sur les conventions d'assurance
    - 73172 Taxe de séjour
      - 731721 Taxe de séjour



- 731722 Taxe additionnelle à la taxe de séjour
- 73173 Impôt et prélèvement sur les jeux
  - 731731 Impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 731732 Prélèvement sur les produits des jeux
- 73174 Taxe locale sur la publicité extérieure
- 73175 Taxe sur les remontées mécaniques
- 73176 Taxes funéraires
- 73177 Taxes liées à l'insertion professionnelle
  - 731771 Taxe d'apprentissage
  - 731772 TICPE – Ressource régionale de l'apprentissage
  - 731773 Frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage
  - 731774 TICPE FPA
  - 731775 TICPE – Primes employeurs apprentis
- 73178 Autres impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
- 7318 Autres
- 732 Fiscalité reversée
  - 7321 Fiscalité reversée entre collectivités locales
    - 73211 Attribution de compensation
    - 73212 Dotation de solidarité communautaire
    - 73213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
    - 73214 Attribution de compensation CVAE – Département – Région
    - 73215 Reversements conventionnels de fiscalité
    - 73218 Autres fiscalité reversée entre collectivités locales
  - 7322 Fiscalité reversée par l'intermédiaire d'un fonds
    - 73221 FNGIR
    - 73222 Fonds de péréquation des ressources
      - 732221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
      - 732222 Fonds de péréquation des ressources perçues par les régions et la collectivité territoriale de Corse
    - 73223 Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants
    - 73224 Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
    - 73225 Attributions au titre des fonds de péréquation fondés sur les D.M.T.O.
      - 732251 Attributions au titre du fonds national de péréquation des D.M.T.O.
      - 732252 Attributions au titre du fonds de solidarité en faveur des départements
      - 732258 Autres attributions
  - 7323 Reversement du prélèvement sur les jeux et les paris hippiques
  - 7324 Frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties
  - 7328 Autres fiscalités reversées
- 733 Fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 7331 Taxe annuelle sur les locaux à usage de bureaux
  - 7332 Taxe additionnelle aux droits de mutation
  - 7333 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 73331 Communes (FSRIF)
    - 73332 Départements (FSDRIF)
  - 7334 Dotation de soutien à l'investissement territorial
  - 7338 Autres impôts et taxes spécifiques des collectivités d'Île-de-France
- 734 Fiscalité spécifique à la collectivité de Corse et à l'Outre-mer
  - 7341 Taxe sur les alcools et tabacs
    - 73411 Taxe sur les rhums
    - 73412 Droits de consommation sur les alcools (Corse)
    - 73413 Droits de consommation sur les tabacs (Corse)
  - 7342 Taxes sur les carburants

- 7343 Taxe due à l'entrée des marchandises ou de personnes et droits de francisation
  - 73431 Octroi de mer
  - 73432 Octroi de mer régional
  - 73433 Taxe due par les entreprises de transport public aérien et maritimes (dont Corse)
  - 73434 Droit de francisation et de navigation, droit de passeport des navires de plaisance (Corse)
- 7344 Redevances sur l'eau (Offices de l'eau)
  - 73441 Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau
  - 73442 Redevance pour pollution
    - 734421 pollution de l'eau
    - 734422 pollutions diffuses
  - 73443 Redevance pour modernisation des réseaux de collecte
  - 73444 Redevance pour stockage d'eau en période d'étiage
  - 73445 Redevance pour obstacle sur les cours d'eau
  - 73446 Redevance pour protection des milieux aquatiques
- 7345 Produit des amendes
- 7347 Fiscalité de Saint-Pierre et Miquelon et des COM
  - 73471 Impôt sur les sociétés
  - 73472 Impôt sur le revenu
  - 73473 Autres taxes spécifiques à Saint-Pierre et Miquelon et aux COM
    - 734731 Droits de douanes
    - 734732 Taxe spéciale sur l'importation
    - 734733 Droits de consommation
    - 734734 Bureau de tabacs
    - 734735 Accessoires au produit des impôts
    - 734736 Droit de quai
    - 734737 Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
  - 73474 TVA
  - 73475 Droits de licence des débits de boisson
- 7348 Autres impôts et taxes d'Outre-mer
- 735 Fraction de TVA
- 738 Autres impôts et taxes
- 739 Reversements et restitutions sur impôts et taxes
  - 7391 Reversements et restitutions sur fiscalité locale
    - 73911 Reversements et restitutions sur contributions directes
      - 739111 Restitutions au titre des dégrèvements à la charge des collectivités locales
        - 7391111 Dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des jeunes agriculteurs
        - 7391112 Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants
        - 7391113 Dégrèvement au titre du plafonnement de la CET sur la valeur ajoutée
        - 7391118 Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes
      - 739115 Prélèvements au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques
      - 739116 Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU
      - 739118 Autres reversements et restitutions sur contributions directes
    - 73912 Reversements sur droits d'enregistrement
    - 73913 Reversements sur taxes liées à l'urbanisation et à l'environnement
    - 73915 Reversements sur taxes liées aux transports
      - 739156 Reversements sur taxe de versement de transport
      - 739158 Autres

- 73917 Reversements sur impôts et taxes spécifiques liés à des activités de services
  - 739173 Reversement sur impôts et prélèvement sur les jeux
    - 7391731 Reversement de l'impôt sur les cercles et maisons de jeux (CCAS)
    - 739178 Autres
  - 73918 Autres reversements et restitutions sur fiscalité locale
- 7392 Prélèvements pour reversements de fiscalité
  - 73921 Prélèvement pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
    - 739211 Attribution de compensation
    - 739212 Dotation de solidarité communautaire
    - 739213 Reversement du prélèvement du bloc communal sur le produit brut des jeux
    - 739214 Attribution de compensation CVAE – Département – Région
    - 739215 Reversements conventionnels de fiscalité
    - 739218 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité entre collectivités locales
  - 73922 Prélèvement pour reversements de fiscalité par l'intermédiaire d'un fonds
    - 739221 FNGIR
    - 739222 Fonds de péréquation des ressources
      - 7392221 Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales
      - 7392222 Fonds de péréquation des recettes perçues par les régions et la collectivité territoriale de Corse
    - 739224 Fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises
    - 739225 Prélèvements au titre des fonds de péréquation fondés sur les D.M.T.O.
      - 7392251 Prélèvements au titre du fonds de péréquation des D.M.T.O.
      - 7392252 Prélèvements au titre du fonds de solidarité en faveur des départements
      - 7392258 Autres prélèvements
    - 73928 Autres prélèvements pour reversements de fiscalité
- 7393 Reversements de fiscalité spécifique des collectivités d'Île-de-France
  - 73933 Fonds de solidarité des collectivités d'Île-de-France
    - 739331 Communes
    - 739332 Départements
  - 73934 Dotation de soutien à l'investissement territorial
- 7394 Reversements de fiscalité de la collectivité de Corse et de l'Outre-mer
  - 73942 Reversements de la taxe sur les carburants
    - 739421 Aux départements
    - 739422 Aux communes
    - 739423 Restitution de sommes indûment perçues au titre de la taxe sur les carburants (ROM)
- 7398 Reversements, restitutions et prélèvements divers

## **74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS**

- 741 D.G.F.
  - 7411 DGF des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)
    - 74111 Dotation forfaitaire des communes
    - 74112 Dotation d'aménagement
      - 741121 Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes
      - 741123 Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes

- 741124 Dotation d'intercommunalité des EPCI
- 741126 Dotation de compensation des EPCI
- 741127 Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes
- 74114 Régularisation de l'exercice écoulé
- 74119 Reversement sur DGF
- 7412 DGF des départements
  - 74121 Dotation forfaitaire des départements
  - 74122 DGF – Concours particuliers
  - 741221 Dotation de fonctionnement minimale des départements
  - 741222 Dotation de péréquation urbaine des départements
  - 741223 Dotation de compensation des départements
  - 74124 Régularisation de l'exercice écoulé
- 7413 DGF des régions
  - 74131 Dotation forfaitaire des régions
  - 74132 Dotation de péréquation des régions
- 7414 DGF des permanents syndicaux
- 742 Dotations aux élus locaux
- 743 Dotation spéciale au titre des instituteurs (DSI)
- 744 FCTVA
- 745 Dotation d'apprentissage et de formation professionnelle
  - 7451 Dotation de décentralisation – Formation professionnelle continue et apprentissage
  - 7452 Dotation du fonds national régional d'apprentissage et de formation professionnelle
  - 7453 Dotations Primes employeurs apprentis
  - 7458 Autres
- 746 Dotation générale de décentralisation
  - 7461 DGD des communes et EPCI
    - 74611 DGD
    - 74612 Régularisation de l'exercice
  - 7462 DGD des départements
    - 74621 DGD
    - 74622 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7463 DGD des régions
    - 74631 DGD
    - 74632 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7464 DGD « continuité territoriale » (ROM)
    - 74641 DGD
    - 74642 Régularisation de l'exercice écoulé
  - 7468 Autre DGD
    - 74681 DGD
    - 74682 Régularisation de l'exercice écoulé
- 747 Participations
  - 7471 État
    - 74711 Emplois-jeunes
    - 74712 Emplois d'avenir
    - 74713 Fonds d'appui aux politiques d'insertion
    - 74718 Autres
  - 7472 Régions
  - 7473 Départements
  - 7474 Communes
    - 74741 Communes membres du GFP
    - 74748 Autres communes
  - 7475 Groupements de collectivités, collectivités à statut particulier et établissements publics
    - 74751 GFP de rattachement

- 74752 Recettes liées au fonds de compensation des charges territoriales
  - 74758 Autres groupements
  - 7476 Sécurité sociale et organismes mutualistes
  - 7477 Fonds européens
    - 74771 Fonds social européen
    - 74772 FEDER
    - 74773 FEOGA
    - 74778 Autres fonds européens
  - 7478 Autres organismes
    - 74781 Dotations versées par la CNSA
      - 747811 Dotation versée au titre de l'APA
      - 747812 Dotation versée au titre de la PCH
      - 747813 Dotation versée au titre des MDPH
      - 747814 Dotation versée au titre de la Conférence des financeurs
        - 7478141 Part autonomie
        - 7478142 Part prévention
    - 747818 Autres
  - 74782 Fonds départemental des personnes handicapées
    - 747821 Participations des organismes de droit public
      - 7478211 État
      - 7478212 Régions
      - 7478213 Départements
      - 7478214 Communes et structures intercommunales
      - 7478218 Autres groupements de collectivités et collectivités à statut particulier
    - 747822 Participations des personnes de droit privé
      - 7478221 Organismes d'assurance maladie
      - 7478222 Caisses d'allocations familiales
      - 7478223 Organismes régis par le Code de la mutualité
      - 7478224 Associations de l'article L 323-8-3 du Code du travail
      - 7478228 Autres personnes privées
  - 74783 Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion
  - 74784 CCAS et caisses des écoles
  - 74788 Autres
- 748 Compensations, attributions et autres participations
- 7481 Attributions sur le versement représentatif d'impôt sur les cercles et maisons de jeux
  - 7482 Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou la taxe de publicité foncière
  - 7483 Attributions de péréquation et de compensation
    - 74831 Dotations et compensations relatives à la fiscalité professionnelle
      - 748311 Compensation des pertes de bases d'imposition à la CET
      - 748312 D.C.R.T.P.
      - 748313 Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle
      - 748314 Dotations de compensation relatives à la taxe professionnelle – syndicale
    - 74832 État – Compensation au titre de la Contribution Économique Territoriale (CVAE et CFE)
    - 74833 État – Compensation au titre des exonérations de taxes foncières
    - 74834 État – compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation
    - 74835 Dotation pour transfert de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale
    - 74836 Attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle

- 74837 Dotations de développement
  - 748371 Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
  - 748372 Dotation politique de la ville (DPV)
  - 748373 Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- 74838 Autres attributions de péréquation et de compensation
  - 748381 Compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport
  - 748388 Autres
- 7484 Dotation de recensement
- 7485 Dotation pour les titres sécurisés
- 7486 Dotation d'équilibre (Métropole du Grand Paris)
  - 74861 Attribution de la dotation d'équilibre
  - 74869 Reversement de la dotation d'équilibre
- 7487 Dotations des arrondissements ou des communes associées
  - 74871 Dotation d'animation locale
    - 748711 Dotation d'animation locale reçue
    - 748719 Dotation d'animation locale versée
  - 74872 Dotation de gestion locale
    - 748721 Dotation de gestion locale reçue
    - 748729 Dotation d'animation locale versée
- 7488 Autres attributions et participations
  - 74881 Participation des familles au titre de la restauration et de l'hébergement scolaires
  - 74888 Autres
- 749 Reversement et restitution sur dotations et participations
  - 7491 Contribution à la dotation de fonctionnement minimale
  - 7498 Autres reversements sur dotations et participations

## **75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

- 751 Recouvrements de dépenses d'aide sociale
  - 7511 Recouvrements sur départements et autres collectivités publiques
  - 7512 Recouvrements sur Sécurité Sociale et organismes mutualistes
  - 7513 Recouvrements sur bénéficiaire, tiers-payants et successions
  - 7518 Recouvrements sur autres redevables
- 752 Revenus des immeubles
- 753 Recouvrements des indus d'insertion et d'aide sociale
  - 7531 RMI
  - 7532 RMA
  - 7533 APA
  - 7534 RSA
    - 75341 Allocations du dispositif expérimental
    - 75342 Allocations forfaitaires
    - 75343 Allocations forfaitaires majorées
    - 75344 Versements facultatifs
  - 7535 PCH
  - 7538 Autres
- 755 Débits et pénalités perçus
- 756 Libéralités reçues
- 757 Subventions
- 758 Produits divers de gestion courante
  - 7581 Redevances
    - 75811 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires

- 75812 Redevances pour défaut de branchement à l'égout
- 75813 Redevances versées par les fermiers et concessionnaires
- 75814 Redevance sur l'énergie hydraulique
- 7582 Excédent ou déficit des budgets annexes à caractère administratif
  - 75821 Excédent des budgets annexes à caractère administratif
  - 75822 Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif par le budget principal
- 7583 Participations des bénéficiaires d'une mesure d'accompagnement social personnalisé
- 7584 Recouvrement sur créances admises en non valeur
- 7585 Bonifications d'intérêts
- 7586 Excédents reversés par les régies à caractère industriel et commercial
  - 75861 Régies dotées de la seule autonomie financière
  - 75862 Régies dotées de la personnalité morale
- 7588 Autres produits divers de gestion courante
  - 75886 Gains de change sur créances et dettes non financières
  - 75888 Autres

## **76 PRODUITS FINANCIERS**

- 761 Produits de participations
- 762 Produits des autres immobilisations financières
  - 7621 Produits des autres immobilisations financières – encaissés à l'échéance
  - 7622 Produits des autres immobilisations financières – rattachement des ICNE
  - 7623 Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés
    - 76231 par les communes membres du GFP
    - 76232 par le GFP de rattachement
    - 76233 par leurs BA et régies à seule autonomie financière
    - 76238 par d'autres tiers
- 764 Revenus des valeurs mobilières de placement
- 765 Escomptes obtenus
- 766 Gains de change sur créances et dettes financières
- 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement
- 768 Autres produits financiers
  - 7681 Fonds de soutien – Sortie des emprunts à risques
    - 76811 Sortie des emprunts à risques avec IRA capitalisées
    - 76812 Sortie des emprunts à risques sans IRA capitalisées
  - 7688 Autres

## **77 PRODUITS SPECIFIQUES**

- 773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale
- 775 Produits des cessions d'immobilisations
- 776 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7761 Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat
  - 7768 Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions
- 777 Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat

## **78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS**

- 781 Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits de fonctionnement courant)
  - 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant
  - 7816 Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.
  - 7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants.
- 786 Reprises sur dépréciations et provisions (à inscrire dans les produits financiers)

- 7865 Reprises sur provisions pour risques et charges financiers
- 7866 Reprises sur dépréciations des éléments financiers

## **79 TRANSFERTS DE CHARGES**

- 791 Transferts de charges de fonctionnement
- 796 Transferts de charges financières

## **CLASSE 8 – COMPTES SPÉCIAUX**

### **80 ENGAGEMENTS HORS BILAN**

- 801 Engagements donnés par la collectivité
  - 8015 Engagements sur garanties d'emprunt
  - 8016 Engagements de crédit-bail restant à courir
    - 80161 Crédit-bail mobilier
    - 80165 Crédit-bail immobilier
  - 8017 Subventions à verser par annuités (annuités restant à courir)
  - 8018 Autres engagements donnés
- 802 Engagements reçus par la collectivité
  - 8026 Redevances de crédit-bail restant à recevoir
    - 80265 Crédit-bail immobilier
  - 8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)
  - 8028 Autres engagements reçus

### **86 VALEURS INACTIVES**

- 861 Comptes de position : titres et valeurs en portefeuille
- 862 Comptes de position : titres et valeurs chez les correspondants
- 863 Comptes de prise en charge



**ANNEXE 2 : LES SCHÉMAS D'ÉCRITURES**

FICHE D'ÉCRITURES N°1 : Reprise du produit de cession d'une immobilisation reçue au titre d'un don et legs, et apurement du compte 1025

**1) Cession avec moins-value (prix de vente inférieur à la valeur historique du bien)**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 500 ; « moins-value » de 300.

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre partiellement le produit en section de fonctionnement (150)

	10251	10259	192	193	21	4621	675	775	776	777
-Réception de l'immobilisation (OONB)	800				800					
-Prix de cession (op. réelle)						500		500		
-Sortie VNC (OOB)					800		800			
-Moins-value (OOB)			300						300	
-Reprise du produit de cession en SF (OOB)		150								150
-Apurement du c/ 10259 (OONB)	150	150								
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	650			650						
	0	0			0					

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section de fonctionnement

	10251	192	193	21	4621	675	775	776
-Réception de l'immobilisation (OONB)	800			800				
-Prix de cession (op. réelle)					500		500	
-Sortie VNC (OOB)				800		800		
-Moins-value (OOB)		300						300
-Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise en cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

FICHE D'ÉCRITURES N°1 (suite et fin)

**2) Cession avec plus-value (prix de vente supérieur à la valeur historique du bien) :**

En N, réception d'une immobilisation au titre d'un don et legs non grevé de charges pour une valeur de 800 ; en N+4, cession pour 1 000 ; « plus-value » de 200.

1<sup>ère</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de reprendre le produit en section de fonctionnement.

	10251	10259	192	193	21	4621	675	676	775	777
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800				800					
- Prix de cession (Op. réelle)						1000			1000	
- Sortie VNC (OOB)					800		800			
- Plus-value (OOB)			200					200		
- Transport de la + value au c/10251 (OONB)	200			200						
- Reprise du produit de cession en SF (OOB)		1000								1000
- Apurement du c/ 10259 (OONB)	1000	1000								
	0	0	0							

2<sup>ème</sup> hypothèse : lors de la cession, la commune décide de ne pas reprendre le produit en section fonctionnement.

	10251	192	193	21	4621	675	676	775
- Réception de l'immobilisation (OONB)	800			800				
- Prix de cession (Op. réelle)					1000			1000
-Sortie VNC (OOB)				800		800		
-Plus-value (OOB)		200					200	
Apurement du c/ 10251 (OONB)	800		800					
	0			0				

NB : Seule la décision de reprise doit faire l'objet d'une délibération. À défaut d'une telle délibération prise au cours de l'exercice de cession, le comptable passera les opérations d'apurement précitées en fin d'exercice.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 : Opérations sur emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie

En N, souscription d'un emprunt de 1000, assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie. Le contrat d'emprunt prévoit un déplafonnement de 200 en N+1, soit un nouvel encours plafonné à 800.

La fiche présente trois cas de remboursement / tirage.

**Rappel :** les comptes 16449 et 51932 doivent impérativement être soldés à la fin de l'exercice.

**I – Le tirage sur la ligne de trésorerie est égal au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt.

<b>1<sup>ère</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor	Op / emprunt	OP / ligne trésorerie	Lignes de trésorerie liées à un emprunt.
	<b>515</b>	<b>16441</b>	<b>16449</b>	<b>51932</b>
<i>Balance d'entrée</i>		1000		
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	200	200		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

**1<sup>ère</sup> hypothèse**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	200	16441	
16449	700	16449	700

Désendettement effectif de 200.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 (suite)

**II – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité, doit par ailleurs s'être désendettée de 200, conformément au tableau d'amortissement de l'emprunt. À la différence de l'hypothèse n°1, ce désendettement résulte pour partie du tirage sur ligne de trésorerie et d'un remboursement ordinaire pour le solde.

<b>2<sup>e</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	700		700	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	650			650
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire avec titre + opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)		50	650 50	650
- remboursement contractuel (opération réelle, mandat)	150	150		
		SD 800	Compte soldé	Compte soldé

**2<sup>ème</sup> hypothèse**

Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16441	150	16441	
16449	700	16449	650
Chapitre 041			
16441	50	16449	50

Désendettement effectif de 200.

FICHE D'ÉCRITURES N°2 (suite et fin)

**III – Le tirage sur la ligne de trésorerie est inférieur au montant du remboursement pour tirage de l'emprunt**

Au 31/12, l'entité s'est désendettée de 300 par le tirage sur la ligne de trésorerie, au-delà du plafond contractuel.

<b>3<sup>ème</sup> hypothèse</b>	Compte au Trésor 515	Op / emprunt 16441	OP / ligne trésorerie 16449	Lignes de trésorerie liées à un emprunt. 51932
<i>Balance d'entrée</i>				
- remboursement pour tirage (opération réelle, mandat)	1000	1000	1000	
- tirage de trésorerie (opération de trésorerie)	700			700
- consolidation fin d'exercice (opération semi-budgétaire, titre)			700	700
- remboursement contractuel (opération d'ordre budgétaire avec mandat et titre)		300	300	
		SD 700	Compte soldé	Compte soldé

Le désendettement étant supérieur au plafond contractuel, l'encours disponible en N+1 est réduit à hauteur de 700.

<b>3<sup>ème</sup> hypothèse</b>			
Dépenses		Recettes	
Chapitre 16			
16449	1000	16449	700
Chapitre 041			
16441	300	16449	300

Désendettement effectif de 300.

FICHE D'ÉCRITURES N°3 : Refinancement de la dette avec ou sans pénalité de remboursement anticipé capitalisée

**Cas n°1 : Refinancement de dette pour un montant en capital égal sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 2 000.

	<b>1641</b> Emprunts en euros	<b>166</b> Refinancement dette	<b>515</b> Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		2 000	2 000
	SC 2 000	Compte soldé	

**Cas n°2 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur sans pénalité de remboursement anticipé**

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A et contracte un nouvel emprunt soit, auprès de l'établissement A, soit auprès d'un autre établissement B, pour un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	<b>1641</b> Emprunts en euros	<b>166</b> Refinancement dette	<b>515</b> Compte au Trésor
Balance d'entrée N	2 000		
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement (A ou B)		1 700	1 700
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire.	300	300	
	SC 1 700	Compte soldé	

FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite)

**Cas n°3 : Refinancement de dette pour un montant en capital inférieur avec une pénalité de remboursement anticipé**

➤ Situation 1 : Opération de refinancement auprès d'un nouvel établissement de crédit

*1<sup>ère</sup> hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé n'est pas capitalisée.*

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 300.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1700	1700	
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1700	Soldé		



FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite)

2ème hypothèse : la pénalité de remboursement anticipé est capitalisée.

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité rembourse sa dette auprès de cet établissement A, majoré d'une pénalité de remboursement anticipé de 100, et contracte un nouvel emprunt auprès d'un établissement B, d'un montant en capital de 1 800, finançant notamment la pénalité de remboursement anticipé. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	1641 Emprunts en euros	166 Refinancement dette	515 Compte Trésor	6681 ou 6688 Autres charges financières
Balance d'entrée N	2000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2000	2000	
Paiement de la pénalité à l'établissement A			100	100
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement B		1800	1800	
Capitalisation de la pénalité (1)	100	100		
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire (1)	300	300		
	SC 1800	Soldé		

(1) Ces deux opérations d'ordre budgétaires peuvent être comptabilisées en une seule opération d'ordre budgétaire (débit c/ 1641 par crédit c/166 à hauteur de 200).

## FICHE D'ÉCRITURES N° 3 (suite et fin)

### ➤ Situation 2 : Opération de refinancement au sein d'un même établissement de crédit

Soit un emprunt contracté auprès d'un établissement de crédit A dont le solde à rembourser s'élève à 2 000. L'entité se refinance auprès de ce même établissement avec une pénalité de remboursement anticipé de 100 qui est capitalisée. Le nouvel emprunt proposé par l'établissement est d'un montant en capital de 1 700. Une diminution du capital restant à rembourser est constatée à hauteur de 200.

	<b>1641</b> Emprunts en euros	<b>166</b> Refinancement dette	<b>515</b> Compte au Trésor	<b>6681 ou 6688</b> Autres charges financières
Balance d'entrée N	2 000			
Remboursement anticipé de l'emprunt à l'établissement A		2 000	2 000	
Encaissement du nouvel emprunt de l'établissement A		1 700	1 700	
Capitalisation de la pénalité par opération d'ordre budgétaire	100			100
Apurement du c/166 par opération d'ordre budgétaire	300	300		
	SC 1 800	Compte soldé		

### **Remarque : possibilité d'étalement de la pénalité de remboursement anticipé**

Dans les exemples du cas n°3, la pénalité de remboursement anticipé peut faire l'objet d'un étalement, via les comptes 4817 « Indemnités de renégociation de la dette » et 796 « Transferts de charges financières », sur une période ne devant pas excéder la durée de l'emprunt initial restant à courir avant le refinancement, sauf si le nouvel emprunt est d'une durée inférieure à celle de l'emprunt initial.

Exemple du mécanisme d'étalement de l'indemnité de renégociation de 100 sur 5 ans :

	<b>4817</b> Indemnités de renégociation de la dette	<b>796</b> Transferts de charges financières	<b>6862</b> Dotation aux amort. des charges financières à répartir
En N, transfert des indemnités à étaler par opération d'ordre budgétaire	100	100	
1 <sup>er</sup> étalement de l'indemnité (1)	20		20

(1) La comptabilisation de cet étalement est réitérée sur les quatre exercices suivants.

FICHE D'ÉCRITURES N° 4 : Acquisition d'une immobilisation par voie de contrat de partenariat public-privé

Une commune signe un contrat de partenariat public-privé avec un prestataire pour la construction d'un équipement public.

Montant total de l'opération : 10 000 000 €

Les dispositions contractuelles établissent les trois parts de la rémunération comme suit :

- Part investissement : 5 000 000 €
- Part fonctionnement : 3 000 000 €
- Part financement : 2 000 000 €

**1<sup>er</sup> cas : la rémunération du co-contractant est intégralement versée lors de la mise en service du bien**

	<b>21xx</b> Immobilisations corporelles	<b>235</b> Part investissement PPP	<b>4011</b> Fournisseurs	<b>4041</b> Fournisseurs d'immobilisations	<b>611</b> Contrats de prestations de services avec des entreprises	<b>6618</b> Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)						
<i>part investissement</i>		500 000		500 000		
<i>part fonctionnement</i>			300 000		300 000	
<i>part financement</i>			200 000			200 000
2 <sup>ème</sup> versement...		500 000		500 000		
			300 000		300 000	
			200 000			200 000
Mise en service du bien (OONB)	5 000 000	5 000 000				

FICHE D'ÉCRITURES N° 4 (suite et fin)

**2<sup>ème</sup> cas : le paiement de la rémunération du co-contractant continue après mise en service du bien**

Au jour de la mise en service du bien, la part investissement du co-contractant a été versée à hauteur de 3 000 000 €.

	<b>21xx</b> Immobilisations corporelles	<b>235</b> Part investissement PPP	<b>1675</b> Dettes PPP	<b>4011</b> Fournisseurs	<b>4041</b> Fournisseurs d'immobilisations	<b>611</b> Contrats de prestations de services avec des entreprises	<b>6618</b> Intérêts des autres dettes
1 <sup>er</sup> versement (réel)							
<i>part investissement</i>		500000			500000		
<i>part fonctionnement</i>				300000		300000	
<i>part financement</i>		500000		200000			200000
2 <sup>ème</sup> versement...				300000	500000	300000	
				200000			200000
Mise en service du bien (OONB)	3000000	3000000					
Versements ultérieurs (réel)	2000000		2000000		2000000		

FICHE D'ÉCRITURES N° 5 : Cession par voie de location-vente

**1<sup>er</sup> cas** : Valeur bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	<b>1676</b>		<b>2132</b>		<b>28132</b>		<b>6811</b>		<b>752</b>		<b>675</b>		<b>775</b>		<b>80265</b>	
A – Valeur immeuble			1200												600	
B. Annuité (140x10)																
- Surloyers (paiement fractionné) (80 x 10)	800 <sup>1</sup>								600 <sup>1</sup>							
- Loyers (redevance d'usage) (60 x 10)																
C. Amortissement bâtiment (60x10)					600		600									
D. fin de contrat																
- reprise amortissements				600	600											
- imputation paiement	800												800			
- constatation VNC				600							600					
<u>Total</u>	800	800	1200	1200	600	600	600		600	600		800		- 600		
	<b>676</b>		<b>192</b>												<b>8028</b>	
E. Transfert Plus-value	200				200										800	- 80
															.....	Total : 0

1 Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

FICHE D'ÉCRITURES N° 5 (suite)

2<sup>ème</sup> cas : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement différé** : N + 9 ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60

	2132		28132		6811		752		675		775		80265		8028	
A. Valeur immeuble	1200													600		800
B. Annuité																
- Loyers (redevance d'usage) (60 x 10)							600 <sup>1</sup>									
C. Amortissement bâtiment (60x10)			600		600											
D. Sortie du bien en fin de contrat																
reprise amort	600		600													
prix de vente												800 <sup>2</sup>				
- Constatation valeur nette et sortie du bien de l'actif	600								600							
<b>Total</b>	1200	1200	600	600	600		600		600			800		-600		- 800
E. Transfert Plus-value			676			192										
		200					200									

<sup>1</sup> Par débit c/414, ce compte étant soldé par le compte 515.

<sup>2</sup> Par débit c/462.

FICHE D'ÉCRITURES N° 5 (suite et fin)

**3<sup>ème</sup> cas** : Valeur du bâtiment : 1 200 ; Prix de cession : 800 ; **Paiement fractionné** (10 ans) : 80 /an ; Redevance d'usage (10 ans) : 60 ; Amortissement du bâtiment (20 ans) : 60 ; **Le locataire n'exerce pas son droit d'option à l'échéance** : remboursement des acomptes.

	1676		2132		28132		6811		752		80265 Hors bilan		8028 Hors bilan	
A. Valeur immeuble			1200								600		800	
B. Annuité														
- Surloyers (paiement fractionné) (10 x 80)	800 <sup>1</sup>													
- Loyers (redevance d'usage) (10 x 60)									600 <sup>1</sup>		- 600		- 800	
C. Amortissements (10 x 60)					600		600							
D. Échéance contrat remboursement	800													
<u>Total</u>	800	800	1200		600		600		600		0		- 800	

1 Par débit c/414, ce compte étant crédité par le débit du compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N°6 : ACQUISITION PAR VOIE DE RENTE VIAGÈRE

Une immobilisation peut être acquise en contrepartie du versement d'une rente versée périodiquement au vendeur (personne physique) jusqu'au jour de son décès.

Le contrat de rente viagère présente un caractère aléatoire avec, une probabilité de gain ou de perte pour l'entité (débirentier) ou le vendeur (crédirentier), en fonction de la date du décès de ce dernier.

Soit un immeuble acquis en N, pour une valeur de 1000, en contrepartie de paiement de rentes viagères dont le montant annuel est de 100.

- Comptabilisation de l'acquisition en N

	21328	16878
Acquisition de l'immobilisation (Opération d'ordre budgétaire)	1000	1000

La valeur du bien est inscrite à l'actif de l'entité en contrepartie du compte 16878 (capitalisation de la rente).

- Postérieurement à l'acquisition

À l'actif, le traitement comptable de l'immeuble (amortissements, cession éventuelle ...) est identique aux biens de même nature ; il est donc totalement indépendant de la durée de vie du crédirentier.

Le compte 16878 est apuré au fur et à mesure des versements de l'entité.

### Hypothèse n°1 : la rente est versée pendant 8 ans (décès « prématuré » du crédirentier)

À la date du décès du crédirentier en N+8, la rente versée pendant 8 ans s'élève à 800. La différence entre la rente capitalisée (1000) et les sommes versées au crédirentier (200) est constatée en produits divers de gestion courante.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+7	100	100
	SC 200	

Décès du vendeur en N+8

	16878	7588
Extinction de la dette (Opération d'ordre budgétaire)	200	200
	SN	



FICHE D'ÉCRITURES N°6 (Suite et fin)

Hypothèse n°2 : la rente est versée pendant 12 ans (« longévité » du crédientier)

À la date du décès du crédientier en N+11, la rente versée pendant 12 ans s'élève à 1200. En N+9, les versements atteignent la valeur de la rente capitalisée (1000). Les arrérages versés ultérieurement constituent des charges supplémentaires pour l'entité.

	16878	515
	BE 1000	
Rente versée en N	100	100
Rente versée en N+1	100	100
...		
Rente versée en N+9	100	100
	SN	
	6588	515
Rente versée en N+10	100	100
Rente versée en N+11	100	100
Décès du vendeur en N+11		

## FICHE D'ÉCRITURES N° 7 : NEUTRALISATION BUDGÉTAIRE DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS

Pour l'exercice 2016, la métropole comptabilise :

- une dotation aux dépréciations des actifs circulants pour un montant de 5 000 ;
- une reprise sur une provision pour litiges et contentieux comptabilisée en 2014.

La métropole décide de procéder à la neutralisation budgétaire de la dotation aux provisions et dépréciations conformément à l'article D. 5217-22 du CGCT.

En 2017, la métropole reprend la provision sur dépréciations des actifs circulants à hauteur de 1 000.

### Cas 1 : La métropole applique le régime de droit commun

	15111	197	4911	6768	6817	7768	7815	7817
	Provisions pour litiges et contentieux (non budgétaires)	Neutralisation des provisions et dépréciations	Dépréciations des comptes des redevables (non budgétaires)	Neutralisation des amortissements et des provisions	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Neutralisation des amortissements et des provisions	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
- Balance d'entrée N	2 000	0	0					
- Comptabilisation de la dotation pour dépréciation de l'actif circulant (OOSB)			5 000		5 000			
- Comptabilisation de la reprise sur provisions (OOSB)	2 000						2 000	
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOSB)		5 000				5 000		
- Balance d'entrée N+1	0	5 000	5 000					
- Comptabilisation de la reprise sur dépréciations (OOSB)			1 000					1 000
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOSB)		1 000		1 000				
	0	4 000	4 000					

## FICHE D'ÉCRITURES N° 7 (Suite et fin)

### Cas 2 : La métropole applique le régime optionnel

	1068	15112	4912	6768	6817	7768	7815	7817
	Excédents de fonctionnement capitalisés	Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)	Dépréciations des comptes des redevables (budgétaires)	Neutralisation des amortissements et des provisions	Dotations aux dépréciations des actifs circulants	Neutralisation des amortissements et des provisions	Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant	Reprises sur dépréciations des actifs circulants
- Balance d'entrée N	X	2 000	0					
- Comptabilisation de la dotation pour dépréciation de l'actif circulant (OOB)			5 000		5 000			
- Comptabilisation de la reprise sur provisions (OOB)		2 000					2 000	
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOB)	5 000					5 000		
- Balance d'entrée N+1	X	0	5 000					
- Comptabilisation de la reprise sur dépréciations (OOB)			1 000					1 000
- Neutralisation budgétaire des provisions et dépréciations (OOB)	1 000			1 000				
	X	0	4 000					

## FICHE D'ÉCRITURES N° 8 : ACQUISITION ET PRODUCTION D'IMMOBILISATIONS

A – Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'un bâtiment : 100

B – Travaux de construction d'un bâtiment : 1 500  
 dont retenue de garantie : 75

C – Règlement aux fournisseurs

D – Réception de l'immeuble après achèvement des travaux <sup>7</sup>

E – Règlement de la retenue de garantie

	21 Immobilisations corporelles	2313. Construction en cours	4041 Fournisseurs d'immo.	40471 Fournisseurs d'immo. Retenues de garantie	515 Compte au Trésor
- A	100		100		
- B		1500	1425	75	
- C			1525		1525
- D	1500	1500			
- E				75	75

<sup>7</sup> Le transfert de l'immobilisation terminée du compte 23 au compte 21 peut être effectué indifféremment à la date de réception des travaux ou à la clôture de l'exercice (écriture d'ordre non budgétaire), au vu des indications fournies par l'ordonnateur (certificat administratif). Le point de départ de l'amortissement du bâtiment doit correspondre à sa mise en service.

FICHE D'ÉCRITURES N° 9 : TRAVAUX D'AGENCEMENT EFFECTUÉS PAR LES MOYENS PROPRES DE L'ENTITÉ DANS UN IMMEUBLE INSCRIT À SON ACTIF.

Une immobilisation produite en interne est comptabilisée à partir de l'ensemble des dépenses constituant son coût de production. Ce coût comprend toutes les dépenses pouvant être directement attribuées et qui sont nécessaires à la création, la production et la préparation de l'immobilisation afin qu'elle soit en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par l'entité. Afin d'être en mesure d'évaluer les différentes charges constituant le coût de production, l'entité doit tenir une comptabilité analytique précise, notamment au niveau des frais de personnel (décompte du nombre d'heure, tarifs horaires des différents agents).

Montant retenu pour l'exemple : 1 200 € <sup>8</sup>

– En cours d'exercice :

60... (achats)	64... (frais de personnel)
800	400

– En fin d'exercice (par *opération d'ordre budgétaire*) :

2313 Constructions en cours	722 Production immobilisée Immobilisations corporelles
1200	1200

<sup>8</sup> Le coût de production est égal au coût d'acquisition des matières consommées augmenté des charges directes.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 10 : CESSION DE BIENS CORPORELS NON AMORTISSABLES

Un bien non amortissable (ex : terrain) a été acquis pour 100.

Le bien n'étant pas déprécié et ni amortissable, la valeur nette comptable (VNC) est égale au coût historique (valeur d'entrée dans le patrimoine).

1<sup>ère</sup> hypothèse : le bien est vendu pour 105 (plus-value de 5)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produits de cession d'immob.	6761 Diff. (+) s/ réalisation transférée investisist	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession <sup>9</sup>			105			105
- sortie du bien <sup>10</sup>	100	100				
- transfert de la plus-value en section d'invest. <sup>11</sup>				5	5	

2<sup>ème</sup> hypothèse : le bien est vendu 95 (moins-value de 5)

	2111 Terrains nus	675 Valeurs comptables des immobilisations cédées	775 Produit de cession d'immob.	7761 Diff. (-) s/ réalisation transférée investisist	192 Plus-ou- moins value sur cessions d'immob.	462 Créance sur cession immob.
Balance d'entrée	100					
<u>Cession du bien</u>						
- prix de cession			95			95
- sortie du bien	100	100				
- transfert de la moins-value en section d'invest.				5	5	

Remarque : L'ensemble des comptes mentionnés ne donne pas lieu à prévisions budgétaires. Seul figure au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

9 Prise en charge au vu d'un titre de recettes émis par l'ordonnateur.

10 Écriture d'ordre budgétaire.

11 Écriture d'ordre budgétaire.

## FICHE D'ÉCRITURES N°11 : FICHE D'ÉCRITURES – CESSIION DE BIENS CORPORELS AMORTISSABLES

Un véhicule, acquis pour 50 en N, amortissable en 5 ans, est cédé en N + 4.

En N+4, année de cession, la valeur nette comptable est égale à 10 (amortissements : 40).

- 1<sup>ère</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 18 (plus-value de 18 - 10 = 8)
- 2<sup>ème</sup> hypothèse : le véhicule est cédé pour 4 (moins-value de 4 - 10 = - 6)

	2182 Autre matériel de Transport	28182 Amort. Autre matériel de transport	6811 Dotations aux amort.	675 VNC		
<i>B.E. exercice N + 1</i>	50					
Exercice N+1 à N+4						
- Dotations aux amortissements <sup>12</sup> (10x4)		40	40			
Exercice N + 4						
			775 Produits de cession		676 diff / réal positives	192 Diff / réalis. immob
<u>1<sup>ère</sup> hypothèse</u>						
- Prix de cession <sup>13</sup>			18			
- Réintégration des amortissements <sup>14</sup>	40	40				
- Valeur nette comptable <sup>15</sup>	10			10		
- Transfert en investissement de la plus value <sup>16</sup>					8	8
<u>2<sup>ème</sup> hypothèse</u>					776 diff / réal néglatives	
- Prix de cession			4			
- Réintégration des amortissements	40	40				
- Valeur nette comptable	10			10		
- Transfert en investissement la différence négative					6	6

<sup>12</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>13</sup> Écriture budgétaire réelle (titre de recette) avec contrepartie au compte 4621 « Créances sur cessions d'immobilisations – amiable ».

<sup>14</sup> Écriture d'ordre non budgétaire constatée par le comptable (justifiée par un certificat administratif de l'ordonnateur).

<sup>15</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>16</sup> Écriture d'ordre budgétaire

## FICHE D'ÉCRITURES N° 12 : ACQUISITION ET CESSIION DE TITRES DE PARTICIPATION

- 1 - Acquisition pour 2 000  
 2 - Cession <sup>17</sup> pour 2 300

	261 Titres de participation	4041 Fournisseurs d'immo.	462 Créances sur cessions d'immo.	775 Produits des cessions des immo. cédées	675 Valeurs comptables des immo. cédées	6761 Différences (+) sur réalisations transférées en invest.	192 +/- value sur cessions d'immo.
1 – Acquisition	2000	2000					
2 – Cession			2300	2300			
- Apurement du compte d'immo- bilisations	2000				2000		
- Transfert de la différence à l'investissement						300	300

Les opérations budgétaires sont les suivantes :

- acquisition : dépense réelle au compte 261 ;
- cession : recette réelle au compte 775 ;  
     recette d'ordre au compte 261 ;  
     dépense d'ordre au compte 675 ;  
     dépense d'ordre au compte 6761 ;  
     recette d'ordre au compte 192.

Pour l'opération de cession, seul figure en prévision au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>17</sup> Les titres de participation à des sociétés mises en redressement judiciaire font l'objet d'une constitution de dépréciations (crédit du compte 296 par débit du compte 686). En cas de liquidation judiciaire, les titres sont sortis de l'actif (débit 675 à crédit 261) et les dépréciations font l'objet d'une reprise par débit du compte 296 au crédit du compte 786.



## FICHE D'ÉCRITURES N° 13 : ACQUISITION ET CESSIION D'OBLIGATIONS

### I - Souscription lors de l'émission

- Obligations achetées pour 1 000

272 Titres immobilisés	404 Fournisseurs d'immobilisations
1000	1000

### II - Acquisition sur le marché secondaire

- Obligations achetées pour 9 000 avec une commission bancaire de 50.

	272 Titres immobilisés	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires
- Achat		9050	9050	
- Émission du mandat	9000	9050		50

## FICHE D'ÉCRITURES N° 13 (suite et fin)

### III – Remboursement des obligations à l'échéance

- Soit une obligation immobilière souscrite pour sa valeur nominale = 1 000
- Cession pour 2 050 dont 50 d'intérêts courus <sup>18</sup>

	272 Titres immobilisés	47138 Autres recettes perçues avant émission de titres	515 Compte au Trésor	675 Valeurs comptables des immobilisations	762 Produits autres immob. financières	775 Produits cessions d'immobi- lisations
- BE valeur d'acquisition	1000					
- Encaissement prix / cession :		2050	2050			
- PEC des titres						
1) prix de cession		2000				2000
2) intérêts		50			50	
- Sortie de l'actif pour la VNC <sup>19</sup>	1000			1000		
	=	=				
	Soldé	Soldé				
		6761 Différences (+) sur réalisations transférées en investissement		192 Plus ou moins values sur cessions d'immob.		
- Transfert de la plus-value en section d'investissement <sup>20</sup>		1000		1000		

Pour l'opération de cession, seul figure en prévision au budget, le prix de cession imputé au chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » (en cas de vote du budget par nature) ou 954 (en cas de vote du budget par fonction).

<sup>18</sup> Pour les cessions d'obligations sur le marché secondaire, même comptabilisation mais la commission versée donne lieu à l'émission d'un mandat qui est débité au compte 627 « Services bancaires ».

<sup>19</sup> Écriture d'ordre budgétaire.

<sup>20</sup> Écriture d'ordre budgétaire

## FICHE D'ÉCRITURES N° 14 : SUBVENTIONS REÇUES POUR L'ACQUISITION D'UN BIEN

Une subvention de 80 est reçue en N+1 pour le financement d'une camionnette acquise au cours du même exercice pour 160.

Le bien est amorti sur une durée de 8 ans.

- La dotation annuelle d'amortissement s'élève à :  $160 / 8 = 20$
- La reprise annuelle de la subvention reçue est effectuée pour :  $80 / 8 = 10$

	2182 Matériel de transport	28182 Amort. du Matériel de transport	6811 dot. aux amort. des biens corp et incorp	131 Subventions d'équip. d'invest. actifs amort..	1391 Subv. d'équip. transférées c/résultat	777 Quote part subv. invest. transfér. c/ résultat
<b>N</b>						
- Acquisition du bien <sup>1</sup>	160					
- Réception de la subvention <sup>21</sup>				80		
<b>N à N+6</b>						
- Amortissement du bien ( 20 x 7 )		140	140			
- Reprise de la subvention ( 10 x 7 )					70	70
<b>N+7</b>						
- Amortissement du bien		20	20			
- Reprise de la subvention					10	10
- Apurement de la subvention				80	80	
	<i>SD 160</i>	<i>SC 160</i>		<i>soldé</i>	<i>soldé</i>	

*Maintenus au bilan jusqu'à la sortie du bien*

<sup>21</sup> Via les comptes concernés de la classe 4 et le compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 15 : MISE À LA RÉFORME D'UN BIEN

L'opération de mise à la réforme d'un bien consiste à le sortir de l'actif pour sa valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation résultant d'un acte volontaire (mise au rebut d'un bien en fin de vie ou devenu obsolète...) ou d'un événement indépendant de la volonté de l'entité (incendie, un vol...), dès lors qu'il n'y a ni prix de vente, ni encaissement d'une indemnité d'assurance, autrement dit, sans contrepartie financière.

L'opération de mise à la réforme est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif), qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Mise à la réforme de matériel informatique (c/2183)

Valeur initiale :	100	Amortissements pratiqués :	80
Moins value :	20	Valeur nette comptable :	20

L'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à la réforme du bien et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Cette transmission se fera dans le cadre d'un certificat administratif qui devra indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférentes à ce bien ;
- le(s) compte(s) par nature concerné(s).

Au vu de ces informations, le comptable constate les *opérations d'ordre non budgétaires* suivantes :

<b>Les étapes de l'opération de réforme d'un bien</b>		compte débité	compte crédité	montant
Réintégration des amortissements	ONB	28183	2183	80
Sortie du bien pour sa VNC et constatation d'une moins-value	ONB	193	2183	20

Le cas échéant, les subventions et les fonds (rattachés aux actifs amortissables) afférents au bien réformé (c/131 et 133) seront apurés par le crédit :

- du compte 1391 ou 1393 correspondant pour la part de la subvention reprise au compte de résultat ;
- du compte 193 pour le solde.

FICHE D'ÉCRITURES N° 16 : FICHE D'ÉCRITURES – ACQUISITION PAR VOIE DE CRÉDIT BAIL

Soit un véhicule faisant l'objet d'une acquisition par voie de crédit-bail.

La redevance annuelle s'élève à 120 pendant 6 ans. Le prix contractuel de cession est fixé à 480.

	61221 crédit bail mobilier Matériel roulant	21828 Matériel transport	4041 Fournisseu rs d'immo.	46711 Autres comptes crédeurs	515 Compte au trésor	80161 Hors bilan Crédit bail mobilier
a - Constatation engagement donné hors-bilan						1200
b - Règlement des redevances annuelles						
- Appel de fonds	720			720		
- Décaissement de fonds					720	- 720
c - Levée d'option						
- Décaissement des fonds		480	480			
- Comptabilité hors-bilan					480	- 480

FICHE D'ÉCRITURES N° 17 : AMORTISSEMENT DE BÂTIMENTS PUBLICS ET DOTATIONS D'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE (EX : DRES POUR UNE RÉGION)

Pour l'exercice N, la dotation aux amortissements des bâtiments scolaires s'élève à 80, la dotation aux amortissements des bâtiments administratifs s'élève à 40, et la dotation d'équipement scolaire perçue au titre de l'exercice représente 50.

	1332 DRES	13932 Subv. d'équip transférées au cpte de résultat.	198 Neutralisation des amortissements	281311 Amort. des bâtiments administratifs	281312 Amort. des bâtiments scolaires	6811 Dotations amort.des immob.	7768 Neutralisation des amort.	777 Quote-part des subv. d'invt .virées / cpte résultat
<u>Écritures N</u>								
- Dotation d'équipt scolaire <sup>22</sup>	50							
<u>Écritures N+1</u>								
Dotation aux amortissements								
– bât. scolaires					80	80		
– bât. adm.				40		40		
Reprise de la dotation d'équipt scolaire de N		50						50
Solde cpte 13	50	50						
(Opération de neutralisation <sup>23</sup> )			(X)				(X)	

22 Par débit du compte 515, via le compte 47134 « Recettes perçues avant émission des titres – subventions »

23 La neutralisation éventuellement mise en œuvre par l'entité pour l'exercice est possible au maximum pour la différence entre le montant des dotations aux amortissements des bâtiments administratifs et scolaires et le montant de la reprise des subventions et dotations spécifiques reçues (au cas présent  $80 + 40 - 50 = 70$ ).

## FICHE D'ÉCRITURES N° 18 : DOTATION OU APPORT EN NATURE

Chez l'apporteur, l'apport en nature consiste à remettre en toute propriété et à titre gratuit, à des entités (ex : régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière) ou non (ex : syndicat) qui se créent (plus rarement ex : élargissement de compétences) des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité.

Chez le bénéficiaire, l'apport en nature consiste à recevoir en toute propriété et à titre gratuit, des moyens matériels nécessaires à l'exercice de leur activité, appelés dotation.

L'opération d'apport en nature est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

Hypothèse de départ : Apport d'un bien amortissable partiellement subventionné avec transfert de l'emprunt afférent audit bien.

Valeur brute du bien remis en apport : 1 600

Subvention reçue au titre dudit bien : 400

Capital restant dû au titre de l'emprunt afférent au bien remis en apport : 600

Amortissements pratiqués : 200

Quote-part de la subvention transférée au compte de résultat : 50

Au cas d'espèce, il y a apport de l'actif et du passif afférent au bien remis en apport et reprise pour les mêmes montants chez le bénéficiaire de l'apport.

Chez l'apporteur comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'apport en nature fait à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision autorisant l'apport et l'acte de transfert de propriété.

Le certificat administratif doit quant à lui indiquer :

- la désignation du bien mis à la réforme ;
- son numéro d'inventaire ;
- ses date et valeur d'acquisition (coût historique) ;
- s'il est amortissable ou non, et dans l'affirmative, le montant des amortissements pratiqués et l'état des subventions afférents à ce bien ;
- le compte par nature concerné.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 18 (suite)

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

### I. Chez l'apporteur

	1021 / 193 <sup>1</sup>	21	281	131	139	164 / 2763 <sup>2</sup>
Remise du bien	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

### II. Chez le bénéficiaire

	1021 / 193	21	281	131	139	164 / 1687 <sup>3</sup>
Réception du bien en apport	1600	1600				
Transfert des amort.	200		200			
Transfert des subv.	400			400		
Transfert des reprises de subv.	50				50	
Transfert des emprunts	600					600

L'ordonnateur transmettra l'information au comptable dans le cadre d'un certificat administratif auquel il joindra la décision acceptant l'apport et l'acte de transfert de propriété. La décision acceptant l'apport est toujours une délibération de l'organe délibérant.

Le certificat administratif devra quant à lui indiquer les mêmes mentions que le certificat visé au I, complété, le cas échéant :

- de la durée et du type d'amortissement (linéaire, autre) ;
- et de tout autre élément que l'ordonnateur considérera comme pouvant utilement enrichir la fiche d'inventaire du bien.

<sup>1</sup> Compte 1021 pour les régies à personnalité morale, compte 193 pour les autres cas.

<sup>2</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 2763 dans le cas contraire.

<sup>3</sup> Compte 164 si le contrat d'emprunt est transféré, compte 1687 dans le cas contraire.



FICHE D'ÉCRITURES N° 18 (suite et fin)

Remarque :

Dans le cas où le contrat d'emprunt lié à l'immobilisation apportée n'est pas transféré avec le bien, les opérations liées au remboursement des annuités d'emprunt par l'apporteur sont les suivantes :

*Chez l'apporteur :*

	164	661	2763	7623	515
Paiement d'une annuité d'emprunt (capital, intérêts)	50	10			60
Encaissement du remboursement par le bénéficiaire			50	10	60

*Chez le bénéficiaire :*

	1687	66113	515
Remboursement de l'annuité d'emprunt (mandats au nom de l'apporteur)	50	10	60

## FICHE D'ÉCRITURES N° 19 : AFFECTATION À UN SERVICE NON DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE ET RETOUR (DÉSFFECTATION) AVANT LA DISSOLUTION DU SERVICE

Cette opération permet de transférer à un service que l'on individualise dans un budget distinct la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien (hors de tout transfert de compétences).

L'opération de mise en affectation d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Affectation par une entité d'une immobilisation, des amortissements, de l'emprunt et de la subvention correspondants, à un service non doté de la personnalité morale (budget annexe ou régie dotée de la seule autonomie financière).

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation affectée : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez l'affectant comme chez l'affectataire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de l'affectation et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constatera les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Affectant			Affectataire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Affectation du bien	Dt 181	Ct 21	1 600	Dt 21	Ct 181	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 181	200	Dt 181	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 181	400	Dt 181	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 181	Ct 139	50	Dt 139	Ct 181	50
Transfert d'emprunts <sup>24</sup>	Dt 2763	Ct 181	600	Dt 181	Ct 1687	600
Retour :						
- immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 181	1 600	Dt 181	Ct 21	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 181	Ct 28	600	Dt 28	Ct 181	600
- subventions	Dt 181	Ct 131	400	Dt 131	Ct 181	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 181	150	Dt 181	Ct 139	150
- emprunts	Dt 181	Ct 2763	400	Dt 1687	Ct 181	400
Apurement du c/18	<b>Dt 193</b>	Ct 181	100	Dt 181	<b>Ct 193</b>	100

<sup>24</sup> Au cas d'espèce, l'emprunt afférent au bien n'étant pas relatif au seul bien affecté, l'affectant continue à rembourser le prêteur sur son budget et se fait rembourser par son service non personnalisé.

FICHE D'ÉCRITURES N° 19 (suite)

**Chez l'affectant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50

Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à l'entité qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

<b>Affectation :</b>	181	21...	28	164 <sup>1</sup>	2763 <sup>2</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée		<b>SD 1 600</b>	<b>SC 200</b>	<b>SC 600</b>		<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>	
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)	1600	1600						
- Affectation des amortissements pratiqués	200		200					
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	<b>SD 450</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>SC 600</b>	<b>SD 600</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	<b>SD 450</b>			<b>SC 400</b>	<b>SD 400</b>			
- Retour de l'immobilisation	1 600	1 600						
- Intégration des amortissements	600		600					
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 18	100							100
<b>Soldes</b>	<b>0</b>	<b>SD 1 600</b>	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>0</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 150</b>	<b>SD 100</b>

1 Le remboursement à l'établissement financier par l'affectant de l'emprunt transféré est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital, et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts, par le crédit du c/ 515.

2 Le remboursement à l'affectant par l'affectataire est comptabilisé au débit du compte 451... par le crédit du compte 2763 pour la part en capital et du compte 7688 pour la part en intérêts.

FICHE D'ÉCRITURES N° 19 (suite et fin)

**Chez l'affectataire,** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur de l'immobilisation: 1600 Amortissements pratiqués : 200 Emprunt : 600 Subvention : 400 Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur de l'immobilisation : 1600 Amortissements pratiqués : 600 Emprunt : 400 Subvention : 400 Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, l'emprunt affecté est remboursé par l'affectataire à l'entité qui, pour sa part, continue à rembourser l'établissement prêteur.

	181	21...	28	1687 <sup>2</sup>	131/133	139
<b>Affectation :</b>						
- Balances d'entrée						
Constatation de l'affectation :						
- de l'immobilisation		1600				
- de l'amortissement	200	1600	200			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	50					50
Affectation de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
<b>Retour :</b>						
- Balances d'entrée	SC 450	SD 1600	SC 600	193	SC 400	SC 400
Constatation du retour :						SD 150
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	150					
- de la reprise de subvention	400				400	
Désaffectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Apurement du compte 18 et constatation plus-value	100			100		
<b>Soldes</b>	0	0	0	SC 100	0	0

<sup>2</sup> Le remboursement à l'affectant est comptabilisé au débit du compte 1687 par le crédit du compte 451 pour la part en capital (débit du compte 66111 pour la part en intérêts).

## FICHE D'ÉCRITURES N° 20 : MISE À DISPOSITION DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES

Cette opération permet de transférer à l'établissement la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

L'opération de mise à disposition d'un bien est une opération d'ordre non budgétaire constatée par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif), qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Mise à disposition par une entité à un établissement, auquel il transfère une compétence, d'une immobilisation utilisée pour l'exercice de cette compétence ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Affectation :</i>	<i>Retour :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant du : 600	Capital d'emprunt restant du : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget, ni de titres et de mandats, à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la mise à disposition et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise à disposition du bien	Dt 242	Ct 21	1 600	Dt 217	Ct 1027	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 2492	200	Dt 1027	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 2492	400	Dt 1027	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv <sup>o</sup>	Dt 2492	Ct 139	50	Dt 139	Ct 1027	50
Transfert d'emprunts <sup>25</sup>	Dt 164	Ct 2492	600	Dt 1027	Ct 164	600
Retour : immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 242	1 600	Dt 1027	Ct 217	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 2492	Ct 28	600	Dt 28	Ct 1027	600
- subventions	Dt 2492	Ct 131	400	Dt 131	Ct 1027	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 2492	150	Dt 1027	Ct 139	150
- emprunts	Dt 2492	Ct 164	400	Dt 164	Ct 1027	400
Apurement des c/249 et 1027	<b>Dt 193</b>	Ct 2492	100	Dt 1027	<b>Ct 193</b>	100

<sup>25</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 est mouvementé ; le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire de la mise à disposition.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 20 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 200    Emprunt : 600    Subvention : 400    Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600    Amortissements pratiqués : 600    Emprunt : 400    Subvention : 400    Reprise de subvention : 150  
 Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

	2492	242	21	28	164 <sup>1</sup>	131	139	193
<b>Mise à disposition :</b>								
- Balances d'entrée			SD 1600	SC 200	SC 600	SC 400	SD 50	
- Mise à disposition de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Mise à disposition des amortissements pratiqués	200			200				
- Mise à disposition de la subvention correspondante	400					400		
- Mise à disposition de la reprise des subventions pratiquées	50						50	
- Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600				600			
Soldes	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation		1600	1600					
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention		150					150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
Soldes	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

<sup>1</sup> Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

Si le bien retourné a bénéficié d'adjonction, il est nécessaire de constater une opération complémentaire pour solder le compte 242 : Dt 242/Ct 193 du montant de l'adjonction.

FICHE D'ÉCRITURES N° 20 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

**Affectation :**

	1027	217	28	164	131	139
- Balances d'entrée						
Constatation de la mise à disposition :						
- de l'immobilisation		1600				
- de l'amortissement	1600					
- de la subvention	200		200			
- de la reprise de subvention	400				400	
	50					50
Mise à disposition de l'emprunt correspondant	600			600		
<b>Soldes</b>	SC 450	<b>SD 1600</b>	SC 200	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>

**Retour :**

	1027	217	28	164	131	139
- Balances d'entrée						
Constatation du retour :						
- de l'immobilisation	1600	1600				
- de l'amortissement	600		600			
- de la subvention	400				400	
- de la reprise de subvention	150					150
Affectation de l'emprunt correspondant	400			400		
Solde du compte 1027 et constatation plus-value	100					
<b>Soldes</b>	0	0	0	<b>SC 100</b>	0	0

## FICHE D'ÉCRITURES N° 21 : MISE EN AFFECTATION À UN ORGANISME DOTÉ DE LA PERSONNALITÉ MORALE, MISE EN CONCESSION OU AFFERMAGE

Cette opération permet de transférer à un tiers la jouissance d'un bien, à titre gratuit, avec, le cas échéant, les droits et obligations qui s'y rattachent, tout en conservant la propriété du bien.

Ces opérations sont des opérations d'ordre non budgétaire constatées par le comptable au vu des informations transmises par l'ordonnateur (certificat administratif) qui met parallèlement à jour l'inventaire.

### Hypothèses de départ :

Mise en affectation, en concession ou affermage d'une immobilisation ainsi que des amortissements, de l'emprunt et de la subvention afférents à ce bien.

<i>Remettant :</i>	<i>Bénéficiaire :</i>
Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600	Valeur initiale de l'immobilisation remise : 1 600
Amortissements pratiqués : 200	Amortissements pratiqués : 600
Capital d'emprunt restant dû : 600	Capital d'emprunt restant dû : 400
Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400	Subvention d'investissement reçue pour financer ledit bien : 400
Subvention reprise au compte de résultat : 50	Subvention reprise au compte de résultat : 150

Chez le remettant comme chez le bénéficiaire, l'ordonnateur n'a pas de crédits à prévoir au budget ni de titres et de mandats à émettre pour le passage de ces opérations.

En revanche, il doit mettre à jour son inventaire de la remise du bien à un tiers et transmettre parallèlement au comptable les informations qui lui permettront de mettre à jour l'état de l'actif.

Au vu de ces informations, le comptable constate les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :

libellé	Remettant			Bénéficiaire		
	Débit	Crédit	Montant	Débit	Crédit	Montant
Mise en affectation du bien à titre gratuit	Dt 24	Ct 21	1 600	Dt 22	Ct 229	1 600
Transfert des amortissements	Dt 28	Ct 249	200	Dt 229	Ct 28	200
Transfert des subventions	Dt 131	Ct 249	400	Dt 229	Ct 131	400
Transfert des reprises de subv°	Dt 249	Ct 139	50	Dt 139	Ct 229	50
Transfert d'emprunts <sup>26</sup>	Dt 164	Ct 249	600	Dt 229	Ct 164	600
Retour : - immobilisation (brut)	Dt 21	Ct 24	1 600	Dt 229	Ct 22	1 600
- amortissements pratiqués	Dt 249	Ct 28	600	Dt 28	Ct 229	600
- subventions	Dt 249	Ct 131	400	Dt 131	Ct 229	400
- reprise de subventions	Dt 139	Ct 249	150	Dt 229	Ct 139	150
- emprunts	Dt 249	Ct 164	400	Dt 164	Ct 229	400
Apurement des c/249 et 229	<b>Dt 193</b>	Ct 249	100	Dt 229	<b>Ct 193</b>	100

Rappel : les comptes 242 et 2492 sont réservés aux opérations de mise à disposition chez le remettant. :  
Fiche d'écritures – Mise en affectation à un organisme doté de la personnalité morale, mise en concession ou affermage

<sup>26</sup> Au cas d'espèce, il y a transfert du contrat d'emprunt. Dans le cas contraire, le compte 2763 aurait été mouvementé, le remettant continue à rembourser l'établissement prêteur et se fait rembourser par le bénéficiaire du bien.



## FICHE D'ÉCRITURES N° 21 (suite)

**Chez le remettant** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention : 50  
 Retour : Valeur immeuble : 1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention : 150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

<b>Affectation :</b>	249x sauf 2	241/3/4/5/8	21	28	164 <sup>1</sup>	131/133	139	193
- Balances d'entrée			SD 1600		SC 200	SC 600	SC 400	SD 50
- Affectation de l'immobilisation (valeur historique)		1600	1600					
- Affectation des amortissements pratiqués	200			200				
- Affectation de la subvention correspondante	400					400		
- Affectation de la reprise des subventions pratiquées	50							50
- Affectation de l'emprunt correspondant	600				600			
<b>Soldes</b>	SC 1150	SD 1600	0	0	0	0	0	0
<b>Retour :</b>								
- Balances d'entrée	SC 1150	SD 1600						
- Retour de l'immobilisation			1 600	1 600				
- Intégration des amortissements	600			600				
- Intégration de la subvention	400					400		
- Intégration de la reprise de subvention	150						150	
- Retour de l'emprunt	400				400			
- Apurement du compte 249	100							100
<b>Soldes</b>	0	0	SD 1 600	SC 600	SC 400	SC 400	SD 150	SD 100

1 Le remboursement de l'emprunt transféré par le bénéficiaire à l'établissement financier est comptabilisé au débit du compte 164 pour la part en capital et au débit du compte 66111 pour la part en intérêts par le crédit du compte 515.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 21 (suite et fin)

**Chez le bénéficiaire** (toutes les opérations étant non budgétaires, figurent en grisé les opérations qui impactent néanmoins une fiche d'inventaire ou d'emprunt).

Affectation : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 200      Emprunt : 600      Subvention : 400      Reprise de subvention :50

Retour : Valeur immeuble :1600      Amortissements pratiqués : 600      Emprunt : 400      Subvention : 400      Reprise de subvention :150

Au cas d'espèce, le contrat qui lie l'entité à l'établissement prêteur est modifié. Le bénéficiaire rembourse directement à l'établissement financier.

		229	22	28	164	131/133	139
<b>Affectation :</b>							
- Balances d'entrée							
Constatation de l'affectation :							
- de l'immobilisation		1600	1600				
- de l'amortissement				200			
- de la subvention		200				400	
- de la reprise de subvention		400					50
Affectation de l'emprunt correspondant		50			600		
<b>Soldes</b>		SC 450	<b>SD 1600</b>	<b>SC 200</b>	<b>SC 600</b>	<b>SC 400</b>	<b>SD 50</b>
<b>Retour :</b>							
- Balances d'entrée							
Constatation du retour :							
- de l'immobilisation		1600	1600				
- de l'amortissement		600		600			
- de la subvention		400				400	
- de la reprise de subvention		150					150
Affectation de l'emprunt correspondant		400			400		
Apurement du compte 229 et constatation plus-value		100					
<b>Soldes</b>		0	0	0	<b>SC 100</b>	0	0

FICHE D'ÉCRITURES N° 22 : ACQUISITION ET CESSIION D'UNE IMMOBILISATION À L'EURO SYMBOLIQUE.

**I. Acquisition à l'euro symbolique :** Comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, acquise à l'euro symbolique.

	21...	13...	515
– Entrée de l'immobilisation dans le patrimoine (OOB) <sup>27</sup>	99	99	
– Paiement de l'euro symbolique	1		1

**II. Cession à l'euro symbolique :** Comptabilisation d'une immobilisation d'une valeur de 100, vendue à l'euro symbolique.

	21...	2044.	75888	515
– Balance d'entrée	100			
– Sortie de l'immobilisation <sup>1</sup>	100	100		
– Encaissement de l'euro			1	1

Puis à compter de l'année qui suit la cession, amortissement de la subvention d'équipement versée au compte 2044 par l'opération d'ordre budgétaire suivante (ex : sur 5 ans) :

	6811.	28044.
– Amortissement	20	20

Une fois la subvention d'équipement versée totalement amortie, elle est sortie du bilan par l'opération d'ordre non budgétaire (écriture passée en coordination avec l'ordonnateur) suivante :

	28044.	2044.
– Apurement de la subvention totalement amortie	100	100

<sup>27</sup> Opération d'ordre budgétaire

FICHE D'ÉCRITURES N° 23 : STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES – INVENTAIRE  
INTERMITTENT

– Stocks au 01.01 N.	500
– Achats de l'exercice N	4 000
– Stocks au 31.12 N	200

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
– Balance d'entrée (01.01.N)	500		
– Achats de l'exercice			4 000
– Écritures d'inventaire			
. Annulation du stock initial <sup>28</sup>	500	500	
. Constatation du stock final <sup>29</sup>	200	200	

<sup>28</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>29</sup> Opération d'ordre semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

**FICHE D'ÉCRITURES N° 24 : STOCKS DE FOURNITURES CONSOMMABLES – INVENTAIRE PERMANENT**

- Stocks au 01.01 N                    500
- Achats de l'exercice N            100
- Consommations de l'exercice N  30

	322 Fournitures consommables	6032 Variation des stocks des autres approvisionnements	6022 Fournitures consommables
– Balance d'entrée (1.1.N)	500		
– Achats			100
– Variation c/stocks <sup>30</sup>	100	100	
– Stocks consommés <sup>31</sup>	30	30	

<sup>30</sup> Au fur et à mesure des achats. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un titre de recettes au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

<sup>31</sup> Au fur et à mesure des consommations. L'écriture est semi-budgétaire (émission d'un mandat au compte 6032, le compte 32 étant non budgétaire).

FICHE D'ÉCRITURES N° 25 : STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT) – ASPECTS COMPTABLES

Exercice N	Terrains à aménager	Études, prest. de services	Travaux	Frais accessoires	Intérêts	Créanciers	Transferts de charges
	6015	6045	605	608	66111	4x	796
– Terrains	1300					1300	
– Études		200				200	
– Travaux voirie et réseaux divers (VRD)			2600			2600	
– Intérêts emprunts					300	300	
– Frais accessoires divers				240		240	
– Transfert charge des intérêts / emprunts au cpte de frais accessoires				300			300
	<u>1300</u>	<u>200</u>	<u>2600</u>	<u>540</u>	<u>300</u>	<u>4640</u>	<u>300</u>

	<u>Inventaire</u>	Travaux en cours	Variation en cours production
		335	7133
Terrain	1300		
Études	200		
Travaux	2600		
<u>Frais divers :</u>	<u>540</u>		
Frais accessoires	240		
Frais financiers	300		
Constatation en cours de production <sup>32</sup>		4640	4640

32 Opération d'ordre budgétaire.

FICHE D'ÉCRITURES N° 25 (suite)

Exercice N + 1	Travaux	Variation en cours production	Variation terrains aménagés	Travaux en cours	Terrains aménagés	Fournisseurs	Acquéreurs acomptes
	605	7133	71355	335	3555	4011	419
– Balance d'entrée				4640			
– Travaux VRD (+ 300 d'intérêts d'emprunts imputés au c/6611) et transférés au c/608 par le c/796	560					560	
– Réserve de 3 lots (3x150) <sup>34</sup>							450 <sup>33</sup>
<u>Inventaire</u> <sup>35</sup>							
– Sortie stocks lotissements en cours		4640		4640			
– Constatation de 10 lots achevés			5500		5500		
	560	4640	5500	4640   4640	5500	560	450

33 Par débit du compte au Trésor (compte 515).

34 Au vu des indications fournies par l'ordonnateur.

35 Opérations d'ordre budgétaires. Les 5 500 se décomposent de la façon suivante : 4 640 d'en-cours de production (exercice N) + 560 de travaux (V.R.D.) et 300 intérêts d'emprunts (exercice N + 1).

FICHE D'ÉCRITURES N° 25 (suite et fin)

<b>Exercice N + 1</b>	Ventes terrains aménagés 7015	Variation terrains aménagés 71355	Terrains aménagés 3555	Acquéreurs terrains aménagés 412	Acquéreurs acomptes 419
Report		5500	5500		450 <sup>36</sup>
Vente lots réservés 3 x 420 : émission du titre de recettes et Encaissement	1260			1260	
<u>Inventaire</u>				450 810 <sup>1</sup>	450
Sortie des lots vendus et livrés <sup>37</sup> (3 x 550 = 1650)		1650 <sup>38</sup>	1650		
	1260	1650   5500	5500   1650	1260   1260	450   450
<b>Exercice N + 2</b>	71355 Variation terrains aménagés	3555 Terrains aménagés	7015 Ventes terrains aménagés	412 Acquéreurs terrains aménagés	515 Comptes au Trésor
Balance d'entrée		3 850			
Vente 7 lots (7 x 420)			2 940	2 940   2 940	2 940
Sortie de terrains vendus (7 x 550)	3 850 <sup>39</sup>	3 850			

<sup>36</sup> Par débit du compte au Trésor (compte 515).

<sup>37</sup> Dans l'exemple, les lotissements sont vendus à leur coût de production, déduction faite de la subvention versée par l'entité égale à 130 euros par lot vendu (cf. annexe 22 sur les aspects budgétaires).

<sup>38</sup> Opérations d'ordre budgétaire.

<sup>39</sup> Opération d'ordre budgétaire.



**FICHE D'ÉCRITURES N° 26 : STOCKS DE TERRAINS AMÉNAGÉS (INVENTAIRE INTERMITTENT) – ASPECTS BUDGÉTAIRES**

La présente annexe retrace budgétairement les opérations comptables relatives aux stocks de terrains aménagés décrites en annexe 21.

**I – BUDGET ANNEXE – EXERCICE N**

Le financement de ce budget annexe « Lotissements » est composé pour partie d'un emprunt d'un montant de 2700 et d'une avance de l'entité de 1940 (Compte 27638 dans le budget principal de l'entité et 1687 dans celui du budget annexe), et pour partie, d'une subvention du budget principal d'un montant total de 1300, destinée à diminuer le prix de vente des lots.

Tableau d'amortissement de l'emprunt :

	Exercice N	Exercice N+1	Exercice N+2
Capital		750	1950
Intérêts	300	300	0

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<u>335</u>	4 640	<u>1687</u>
		1 940
		<u>164</u>
		2 700
	<hr/>	<hr/>
	4 640	4 640

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<u>6015</u>	1 300	<u>7133</u>
<u>6045</u>	200	<u>796</u>
<u>605</u>	2 600	
<u>608</u>	540	
<u>6611</u>	300	
	<hr/>	<hr/>
	4 940	4 940



**Compte Administratif N**

{ Résultat Section fonctionnement = 0

{ Résultat Section d'investissement = 0

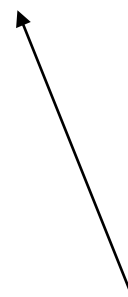
FICHE D'ÉCRITURES N° 26 (suite) :

**II - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 1**

- Achèvement des travaux en cours
- Vente de 3 lots réservés (3 x 420 = 1 260)

Dépenses	Section d'investissement	Recette
<u>164</u>	750	<u>335</u>
<u>3555</u>	5 500 <sup>41</sup>	4 640 <sup>40</sup>
	<u>6 250</u>	<u>3555</u>
		1 650 <sup>42</sup>
		<u>6290</u>

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
<u>605</u>	560	
<u>608</u>	300	
<u>7133</u>	4 640 <sup>1</sup>	<u>7015</u>
<u>71355</u>	1 650 <sup>3</sup>	1 260
<u>6611</u>	300	<u>71355</u>
	<u>7450</u>	5 500 <sup>2</sup>
		<u>757</u>
		390 <sup>43</sup>
		<u>796</u>
		300
		<u>7 450</u>



Vente des 3 lots



**Compte Administratif N + 1**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = + 40

40 Sortie des stocks de lotissement en cours.

41 Intégration de 10 lots achevés.

42 Sortie des 3 lots vendus.

43 Subvention de l'entité en vue de diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300, soit 130 par lot (3 x 130 = 390).

FICHE D'ÉCRITURES N° 26 (suite et fin) :

**III - BUDGET ANNEXE - EXERCICE N + 2**

- Vente de 7 lots (7 x 420 = 2 940)

Dépenses	Section d'investissement	Recettes
<b>164</b>	1 950	<b>001</b> 40
<b>1687<sup>44</sup></b>	1 940	<b>3555</b> 3 850 <sup>45</sup>
	_____	_____
	3 890	3 890

Dépenses	Section de fonctionnement	Recettes
		<b>7015</b> 2 940
<b>71355</b>	3 850 <sup>2</sup>	<b>757</b> 910 <sup>46</sup>
	_____	_____
	3 850	3 850

Vente des 7 lots



**Compte Administratif N + 2**

{ Résultat cumulé Section fonctionnement = 0

{ Résultat cumulé Section d'investissement = 0

44 Remboursement de l'avance au budget principal.

45 Annulation du stock initial de lotissement.

46 Subvention de l'entité destinée à diminuer le prix de vente à valoir sur la subvention totale de 1 300 ; soit 130 par lot (7 x 130 = 910).

## FICHE D'ÉCRITURES N° 27 : OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT RÉALISÉS PAR UN SYNDICAT POUR LE COMPTE DE L'ENTITÉ (ADHÉRENTE OU NON)

Dans le cas concret développé ci-après :

- les financements sont versés au syndicat,
- les subventions et l'emprunt encaissés (débit du compte au Trésor) ont été portés directement au compte d'imputation définitive (dans la réalité, ces encaissements auront été enregistrés provisoirement au compte 4713 « Recettes perçues avant émission des titres »).

- Montant des travaux à réaliser	210
- Financement :	
- participation de l'entité	70 (versée en 2 fois : 25 et 45)
- subventions versées directement au syndicat	40
- emprunt souscrit par le syndicat	100

### A – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDATAIRE (Syndicat)

- 4581 – Entité X – Dépenses
- 4582 – Entité X – Recettes
- 164 – Emprunts auprès des établissements de crédit
- 2763 – Créances sur les collectivités publiques
- 404 – Fournisseurs d'immobilisations
- 4434 – Opérations particulières avec les entités
- 515 – Compte au Trésor

### B – COMPTES A OUVRIR DANS LA COMPTABILITÉ DU MANDANT (Entité)

- 4435 – Opérations particulières avec les groupements de collectivités
- 515 – Compte au Trésor
- 131 ou 132 – Subventions d'équipement
- 1687 – Autres dettes
- 238 – Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles
- 213 – Constructions
- 2763 – Créances sur des collectivités publiques

## FICHE D'ÉCRITURES N° 27 (suite et fin)

### SYNDICAT MANDATAIRE – Comptabilisation des opérations

N.B. Le compte 458 est un compte budgétaire.

	4581 Dépenses	4582 Recettes	404 Fournisseurs d'immobili- sations		4434 Entité	515 Compte au Trésor	164 Emprunt	2763 Créances
- Travaux	210		210	210		210		
- Mobilisation emprunt						100	100	
- Affectation à l'opération de mandat		100						100
- Subventions diverses		40				40		
- 1 <sup>er</sup> versement de l'entité		25			25	25		
- Remise des tra- vaux et constata- tion de la dette communale (2 <sup>ème</sup> apport)		45			45	45		
- Apurement du compte de mandat par le comptable	210	210						

### ENTITÉ MANDANTE - Comptabilisation des opérations

	2313 Travaux	238 Immob. en cours av. et ac.	4435 Groupements de collectivités		515 Compte au Trésor	1687 Dettes	2763 Créances	13 Subven- tions
- 1 <sup>er</sup> apport au syndicat <sup>47</sup>		25	25	25	25			
- Intégration de la dette et de la créance s/travaux						100	100	
- Réception du décompte en fin d'exercice <sup>48</sup>	25	25						
- intégration dette <sup>49</sup>	140						100	40
- solde participa- tion	45		45	45	45			
	210							

<sup>47</sup> Versé sans justification de l'exécution des travaux.

<sup>48</sup> Décompte : justificatif des travaux exécutés. L'ensemble des opérations : imputation au compte 231 de l'acompte versé (25), intégration de la dette (140) et solde de la participation (45) sont des opérations d'ordre budgétaires.

<sup>49</sup> Les annuités de la dette seront versées au syndicat par débit des comptes 1687 et 661 et seront imputées au crédit des comptes 2763 et 768. Les annuités de la dette seront remboursées au mandataire par le débit des comptes 1687 et 66113 (chez le mandant) et le crédit des comptes 2763 et 7623 (chez le mandataire)

## FICHE D'ÉCRITURES N° 28 : PRISE EN CHARGE DE MANDATS DE PAIEMENT

### 1) Avant règlement de la dépense

Règlement d'une prime d'assurances multirisques : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du mandat
- b) Règlement

	6161 Multirisques	4011 Fournisseurs	515 Compte au Trésor
a)	500	500	
b)		500	500

### 2) Après règlement de la dépense

Certaines dépenses de nature particulière, comme les remboursements d'emprunt, peuvent être payées sans mandatement préalable<sup>50</sup>.

Annuité d'un emprunt souscrit auprès de la CDC : capital : 1 000 € et intérêts : 400 €.

- a) Règlement à l'initiative du comptable au vu du tableau d'amortissement
- b) Prise en charge du mandat

	1641 Emprunts en euros	66111 Intérêts réglés à l'échéance	47211 Rembt.d'annuités d'emprunts	515 Compte au Trésor
a)			1400	1400
b)	1000	400	1400	

<sup>50</sup> Ces dépenses sont énumérées à l'article 3 de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

**FICHE D'ÉCRITURES N° 29 : ANNULATION OU RÉDUCTION DE MANDATS DE PAIEMENT**

Prises en charge initiales :

- Immobilisations	1 000 €
- Charges	700 €

Annulations ou réductions :

Immobilisations	Mandat non payé : 150 €
	Mandat payé : 70 €
Charges	Mandat non payé : 30 €
	Mandat payé : 5 €

	2x Immo.	6x Charges	4011 Fournisseurs	4041 Fournisseurs d'immo.	46721 Débiteurs divers	773 Mandats annulés
<b><u>PEC des Mandats</u></b>						
- Immobilisations	1000			1000		
- Charges		700	700			
<b><u>Annulations ou réductions</u></b>						
<b>- Investissement</b>						
Quel que soit l'exercice <sup>51</sup>						
a) Mandat non payé	150			150		
b) Mandat payé	70				70	
<b>- Fonctionnement</b>						
<i>- avant clôture de l'exercice</i> <sup>52</sup>						
a) Mandat non payé		30	30			
b) Mandat payé		5			5	
<i>- après clôture de l'exercice</i> <sup>53</sup>						
a) Mandat non payé			30			30
b) Mandat payé					5	5

51 Émission de mandats d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de titres de recettes après la clôture de l'exercice

52 Émission de mandats d'annulation ou de réduction

53 Émission de titres de recettes

FICHE D'ÉCRITURES N° 30 : FICHE D'ÉCRITURE – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

**1ère hypothèse :**

- a) Existence d'une créance de 100 €, dépréciée à 80 % .
- b) Admission en non-valeur (ANV) par l'assemblée délibérante.
- c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes bien que l'ANV ait été prononcée par l'assemblée (15 €).

	4111 Redevables - amiable 4116 Redevables - contentieux	429 Déficits et débits	491 Dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admises en non valeur	75888 Autres	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants
<b>1ère hypothèse</b>						
a) Balance d'entrée	<u>100</u>		<u>80</u>			
b) ANV - Constatation de l'ANV - Reprise de la dépréciation	100		80	100		80
c) Mise en cause du comptable par le juge des comptes <sup>54</sup>		15			15	

<sup>54</sup> Le compte 429 est apuré, soit par versement du comptable, soit par règlement de l'État ayant accordé décharge ou remise gracieuse à ce comptable.



FICHE D'ÉCRITURES N° 30 (Suite et fin)

**2ème hypothèse :**

- a) Existence d'une créance de 90€, dépréciée à 50 % .
- b) Refus d'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante.
- c) Quitus donné au comptable par le juge des comptes malgré le refus d'ANV par l'assemblée.
- d) L'entité revient sur sa décision et admet la créance en non-valeur.

	4111 Redevables - Amiable 4116 Redevables Contentieux	4162 Créances irrécouvrables admises par le juge des comptes	491 Dépréciation des comptes de redevables	6541 Créances admises en non valeur	7817 Reprises sur dépréciations des actifs circulants
<b>2ème hypothèse</b>					
a) Balance d'entrée	<u>90</u>		<u>45</u>		
b) Refus d'ANV <i>pas d'écriture</i>					
c) Quitus donné par la CRC	90	90			
d) Constatation de l'ANV - PEC du mandat - Reprise de la dépréciation		90	45	90	45

FICHE D'ÉCRITURES N° 31 : RATTACHEMENT DES CHARGES À L'EXERCICE -  
CHARGES À PAYER

A – Rattachement des charges à payer (autres que les intérêts courus non échus)

Travaux d'entretien dont le service a été fait avant le 31.12 de l'année N mais qui n'ont pu donner lieu à facturation avant le 31.01 de l'année N + 1 :

- Montant de l'engagement : 1 000
- Facturation en N + 1 :
  - 1ère hypothèse 1 050
  - 2ème hypothèse 980

	615 Entretien et réparations	408 Factures non parvenues	4011 Fournisseurs	75888 Autres
<b>Exercice N</b>				
- Rattachement de la charge <sup>55</sup>	1000			
		1000		
<b>Exercice N + 1</b>				
<u>. Hypothèse n° 1</u> <i>Facture de 1050</i>				
- Contre-passation <sup>56</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>57</sup>	1050		1050	
<u>. Hypothèse n° 2</u> <i>Facture de 980</i>				
- Contrepassation <sup>10</sup>	1000	1000		
- Mandatement de la dépense <sup>11</sup>	980		980	
- Régularisation <sup>58</sup>	20			20

55 Au vu d'un mandat global par article budgétaire intéressé, appuyé d'un état des dépenses engagées ayant donné lieu à service fait et non mandatées.

56 Au vu d'un mandat d'annulation.

57 Au vu du mandat au nom du fournisseur, appuyé de la facture.

58 Régularisation à passer dans l'hypothèse où en fin d'exercice, le compte 615 présenterait un solde créditeur.

FICHE D'ÉCRITURES N° 31 (suite et fin)

B - Rattachement des intérêts courus non échus à payer

Enregistrement à la fin de l'exercice N des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par l'entité : 300.

Règlement à l'échéance (au cours de l'exercice N + 1) des intérêts : 1200

Enregistrement à la fin de l'exercice N + 1 des intérêts courus à payer relatifs aux emprunts contractés par l'entité : 400.

	66111 Intérêts réglés à l'échéance	66112 Intérêts – Rattachement des ICNE	1688 <sup>59</sup> x ICNE	515 Compte au Trésor (via la classe 4)
Exercice N				
- Rattachement <sup>60</sup> des intérêts courus non échus		300	300	
Exercice N + 1				
- Écriture de contre-passation <sup>61</sup> en début d'exercice		300	300	
- Au moment de l'échéance : paiement des intérêts	1200			1200
En fin d'exercice : - Rattachement des intérêts courus non échus <sup>14</sup>		400	400	

59 Le compte 1688 n'est pas budgétaire.

60 Mandat au compte 66112.

61 La contre-passation s'effectue par un mandat d'annulation au compte 66112.

## FICHE D'ÉCRITURES N° 32 : CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Au 31.12.N, la valeur actuelle du combustible non stocké et non consommé s'élève à 100 €.

	486 Charges constatées d'avance	60621 Combustibles et carburants
Exercice N		
		. Existants au 1.1.N . Achats de l'exercice
- Sortie de la charge constatée d'avance <sup>62</sup>	100	100
Exercice N + 1		
- Réintégration de la charge afférente à N+1 <sup>63</sup>	100	100

62 Mandat d'annulation établi par l'ordonnateur.

63 Mandat établi par l'ordonnateur.

**FICHE D'ÉCRITURES N° 33 : PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES AVANT ENCAISSEMENT DES FONDS**

A – Subvention d'équipement reçue par l'entité : 3 000 € T.T.C.

- Prise en charge du titre
- encaissement

B – Encaissement de loyers : 500 € T.T.C.

- a) Prise en charge du titre
- b) encaissement

	131 subventions d'équipement	752 Revenus des immeubles	4411 Subventions à recevoir – Amiable	4141 Locataires acquéreurs- locataires – Amiable	515 Compte au Trésor
- A					
a)	3000		3000		
b)			3000		3000
- B					
a)		500		500	
b)				500	500

FICHE D'ÉCRITURES N° 34 : PRISE EN CHARGE DE TITRES DE RECETTES APRÈS ENCAISSEMENT DES FONDS

A – Encaissement des fonds provenant d'un emprunt

- Nominal : 1 000 €
- Commission : 20 €
- Perçu : 980 €

B – Émission d'un titre de recettes pour le nominal de l'emprunt et d'un mandat pour le montant des frais

	47133 Recettes perçues avant émission de titres	4728 Autres dépenses à régulariser	515 Compte au Trésor	627 Services bancaires	16 Emprunts
A	1000	20	980		
B					
- Titre	1000				1000
- Mandat		20		20	

FICHE D'ÉCRITURES N° 35 : ANNULATION OU RÉDUCTION DE TITRES DE RECETTES

PRISE EN CHARGE :

– Subvention d'équipement reçue	1 000 €
– Produits	700 €

ANNULATION OU RÉDUCTION :

– Subventions	Titre non soldé	200 €
	Titre soldé	100 €
– Produits	Titre non soldé	50 €
	Titre soldé	10 €

	131 Subv. d'équipt.	Cl. 7 Produits	411 <sup>64</sup> Redevables	441 1 Subventions à recevoir	471 <sup>65</sup> Recettes à classer	673 Titres annulés
<b><u>PEC des titres</u></b>						
- Subv.	1000			1000		
- Produits		700	700			
<b><u>Annulation ou réduction</u></b>						
<b>Investissement</b>						
Quel que soit l'exercice <sup>66</sup>						
a) Titre non soldé	200		200			
b) Titre soldé	100				100	
<b>Fonctionnement</b>						
- avant clôture de l'exercice <sup>67</sup>						
a) Titre non soldé		50	50			
b) Titre soldé		10			10	
- après clôture de l'exercice <sup>68</sup>						
a) Titre non soldé			50			50
b) Titre soldé					10	10

64 Compte 4111 « redevables – Amiable » pour la prise en charge ; 4111 si annulation ou réduction d'un titre en phase amiable ; compte 4116 « Redevables – Contentieux » si annulation ou réduction d'un titre en phase contentieuse. Même principe pour le compte 441.

65 Compte 47141 « Recettes perçues en excédent à réimputer » si personne physique ou 4718 « Autres recettes à régulariser » si personne morale (de droit privé ou de droit public).

66 Émission de titres d'annulation ou de réduction en cours d'exercice, de mandats après la clôture de l'exercice

67 Émission de titres d'annulation ou de réduction

68 Émission de mandats

FICHE D'ÉCRITURES N° 36 : RATTACHEMENT DES PRODUITS À L'EXERCICE –  
PRODUITS À RECEVOIR

Loyer trimestriel payable à terme échu

dû pour la période du 1.11 de l'année N au 31.1 de l'année N + 1 = 300

	4141 Locataires- acquéreurs et locataires	4181 Redevables – Produits non encore facturés	752 Revenus des immeubles
Exercice N			
- Rattachement du produit <sup>69</sup>		200	200
Exercice N + 1			
- Contre-passation <sup>70</sup>		200	200
- Prise en charge du titre à l'échéance <sup>71</sup>	300		300

Nota : Si, exceptionnellement, à la clôture de l'exercice N+1, le compte de classe 7 présentait un solde débiteur du fait de la constatation des opérations ci-dessus (émissions de titres < contre-passations), il conviendrait de l'apurer par un titre et de constater une dépense au compte 65888 « Autres ».

69 Au vu d'un titre global par article budgétaire concerné, appuyé d'un état des produits à rattacher.

70 Au vu d'un titre d'annulation sur exercice courant.

71 Au vu du titre émis à l'encontre du locataire.



## FICHE D'ÉCRITURES N° 37 : PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Loyer trimestriel payable d'avance,

perçu le 25.10.N pour la période du 1.11.N au 31.01.N + 1 : 300 €

	414 Locataires et locataires acquéreurs	487 Produits constatés d'avance	752 Revenus des immeubles
<b>Exercice N</b>			
- Prise en charge du titre de recettes (recouvré le 25/10)	300		300
- Sortie du produit constaté d'avance (31/12) <sup>72</sup>		100	100
<b>Exercice N + 1</b>			
- Réintégration de la part de produit afférente à N+1 <sup>73</sup>		100	100

<sup>72</sup> Au vu d'un titre de réduction établi par l'ordonnateur.

<sup>73</sup> Au vu d'un titre de recettes établi par l'ordonnateur.

FICHE D'ÉCRITURES N° 38 : ÉCARTS DE CHANGE SUR DES ACHATS HORS ZONE EURO

Achats de marchandises émanant d'un fournisseur américain : Facture de 1.000 \$ (cours du \$ = 0,7922 €)

Contre-valeur en € de la facture :  $1.000 \$ \times 0,7922 = 792,20 €$

À la date du paiement, effectué en dollars,

a) le cours du dollar a diminué (cours du \$ = 0,75 €) :

Contre-valeur en € du paiement :  $1.000 \$ \times 0,75 = 750 €$ . Le gain de change s'élève donc à :  $792,20 - 750 = 42,20 €$ .

b) le cours du dollar a augmenté (cours du \$ = 0,80 €) :

Contre-valeur en € du paiement :  $1.000 \$ \times 0,80 = 800 €$ . La perte de change s'élève donc à :  $800 - 792,20 = 7,80 €$ .

	607 achats de marchandises	4011 Fournisseurs	515 compte au trésor	75886 gains de change sur créances et dettes non financières	4728 autres dépenses à régulariser	65886 pertes de change sur créances et dettes non financières
PEC mandat (cours 0,7922 €)	792,20	792,20				
a) gains de change (cours 0,75 €)						
– Paiement de la facture		750	750			
– Constatation des gains de change (pec titre)		42,20		42,20		
b) pertes de change (cours 0,80 €)						
– Paiement de la facture		792,20	800		7,80	
– Constatation des pertes de change (pec mandat)		7,80				7,80

## FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS

Les flux croisés identifiés dans le cadre de la présente annexe correspondent à :

- des remboursements de frais relatifs à des mises à disposition de personnels ou de moyens entre deux structures ;
- des financements croisés, mis en place pour la construction d'un équipement ou son entretien ;
- des remboursements en capital et intérêts d'emprunts transférés entre structures, sans changement de titulaire vis-à-vis de l'établissement bancaire.

### I. Des comptes dédiés à l'enregistrement des flux croisés :

- Entre communes membres et GFP d'appartenance / communes membres d'un même GFP :

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>13x41</b> « Subventions d'investissement reçues des communes membres d'un GFP »	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune membre
<b>13x51</b> « Subventions d'investissement reçues du GFP de rattachement »	Subvention reçue du GFP de rattachement	
<b>168741</b> « Autres dettes des communes membres du GFP »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune membre
<b>168751</b> « Autres dettes du GFP de rattachement »	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>204141</b> « Subventions d'investissement versées aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
<b>204151</b> « Subventions d'investissement versées aux GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>276341</b> « Créances sur des communes membres du GFP »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune membre
<b>276351</b> « Créances sur le GFP de rattachement »	Refacturation du capital d'un emprunt transféré au GFP de rattachement	
<b>6216</b> « Personnel affecté par le GFP de rattachement »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par le GFP de rattachement	

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>6217</b> « Personnel affecté par la commune membre du GFP »	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais de personnel mis à disposition par une commune membre
<b>62875</b> « Remboursements de frais aux communes membres du GFP »	Remboursement de frais hors personnel à une autre commune membre du même GFP	Remboursement de frais hors personnel à une commune membre
<b>62876</b> « Remboursements de frais au GFP de rattachement »	Remboursement de frais hors personnel au GFP de rattachement	
<b>657341</b> « Subventions de fonctionnement aux communes membres du GFP »	Subvention versée à une autre commune membre du même GFP	Subvention versée à une commune membre
<b>657351</b> « Subventions de fonctionnement au GFP de rattachement »	Subvention versée au GFP de rattachement	
<b>661131</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés aux communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par une commune membre
<b>661132</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés au GFP de rattachement »	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par le GFP de rattachement	
<b>70845</b> « Mise à disposition de personnel facturée aux communes membres du GFP »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre commune membre du même GFP	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une commune membre
<b>70846</b> « Mise à disposition de personnel facturée au GFP de rattachement »	Remboursement des frais de personnel mis à disposition du GFP de rattachement	
<b>70875</b> « Remboursements de frais par les communes membres du GFP »	Remboursement des frais hors personnel par une autre commune du même GFP	Remboursement des frais hors personnel par une commune membre
<b>70876</b> « Remboursements de frais par le GFP de rattachement »	Remboursement des frais hors personnel par le GFP de rattachement	
<b>74741</b> « Participations des communes membres du GFP »	Participation reçue d'une autre commune membre du même GFP	Participation reçue d'une commune membre

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opération	Dans les comptes des communes membres	Dans les comptes du GFP d'appartenance
<b>74751</b> « Participations du GFP de rattachement »	Participation reçue du GFP de rattachement	
<b>76231</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par les communes membres du GFP »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une autre commune membre du même GFP	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par une commune membre
<b>76232</b> « Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés, par le GFP de rattachement »	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par le GFP de rattachement	

• Les autres flux croisés :

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre (syndicats)
<b>13x48</b> Subventions d'investissement reçues d'autres communes	Subvention d'investissement reçue d'une commune non membre	Subvention d'investissement reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Subvention d'investissement reçue d'une commune
<b>13x58</b> Subventions d'investissement reçues d'autres groupements	Subvention d'investissement reçue d'un autre groupement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention d'investissement reçue d'un groupement de collectivités
<b>168748</b> Autres dettes d'autres communes	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune non membre	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une autre commune non membre du même GFP	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par une commune
<b>168758</b> Autres dettes d'autres groupements	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un autre groupement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement autre que le GFP de rattachement	Intégration et remboursement du capital d'un emprunt transféré par un groupement
<b>204148</b> Subventions d'investissement versées aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>204158</b> Subventions d'investissement versées aux autres groupements et collectivités à statut particulier	Subvention versée à un autre groupement ou à une collectivité à statut particulier	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements et collectivités à statut particulier

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : LES PRINCIPAUX FLUX CROISÉS (SUITE)

Opérations	Dans les comptes d'un GFP	Dans les comptes d'une commune	Dans les comptes d'un groupement sans fiscalité propre
<b>276348</b> Créances sur d'autres communes	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune non membre	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une autre commune non membre du même GFP	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à une commune
<b>276358</b> Créances sur d'autres groupements	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un autre groupement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement autre que le GFP de rattachement	Refacturation du capital d'un emprunt transféré à un groupement
<b>6218</b> Autre personnes extérieur	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure	Autres frais de personnel directs ou refacturés à une autre structure
<b>62878</b> Remboursements de frais à des tiers	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure	Remboursement de frais à une autre structure
<b>657348</b> Subventions de fonctionnement aux autres communes	Subvention versée à une commune non membre	Subvention versée à une autre commune non membre du même GFP	Subvention à destination des communes
<b>657358</b> Subventions de fonctionnement aux autres groupements	Subvention versée à un autre groupement	Subvention versée à un groupement autre que le GFP de rattachement	Subvention à destination des groupements
<b>661138</b> Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés à d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers qu'une commune membre	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers que le GFP de rattachement ou une autre commune membre du GFP	Remboursements des intérêts d'un emprunt transféré par un autre tiers
<b>70848</b> Mise à disposition de personnel facturée aux autres organismes	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure	Remboursement des frais de personnel mis à disposition d'une autre structure
<b>70878</b> Remboursements de frais par des tiers	Remboursement des frais hors personnel par une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure	Remboursement des frais hors personnel par à une autre structure
<b>74748</b> Participations des autres communes	Participation reçue d'une commune non membre	Participation reçue d'une autre commune non membre du même GFP	Participation reçue des communes
<b>74758</b> Participations d'autres groupements	Participation reçue d'un autre groupement	Participation reçue d'un groupement autre que le GFP de rattachement	Participation reçue des groupements de collectivités
<b>76238</b> Remboursements d'intérêts d'emprunt transférés par d'autres tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un autre tiers	Remboursement des intérêts d'un emprunt transféré, par un tiers

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**II. L'équilibre des flux croisés :**

Type de dépense	DÉPENSES REFACTURÉES PAR LES COMMUNES AU GFP DE RATTACHEMENT			DÉPENSES REFACTURÉES PAR LE GFP DE RATTACHEMENT AUX COMMUNES MEMBRES		
	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés	Dans les comptes de la commune	Dans les comptes du GFP	Vérification des flux croisés
	FONCTIONNEMENT			FONCTIONNEMENT		
Mutualisations de personnels	70846	6217	(solde débiteur 6217) GFP = somme (solde créditeur 70846) COMMUNES	6216	70845	(solde créditeur 70845) GFP = somme (solde débiteur 6216) COMMUNES
Mutualisations de moyens autre que du personnel	70876	62875	(solde débiteur 62875) GFP = somme (solde créditeur 70876) COMMUNES	62876	70875	(solde créditeur 70875) GFP = somme (solde débiteur 62876) COMMUNES
Subventions de fonctionnement	74751	657341	(solde débiteur 657341) GFP = somme (solde créditeur 74751) COMMUNES	657351	74741	(solde créditeur 74741) GFP = somme (solde débiteur 657351) COMMUNES
Frais financiers	76232	661131	(solde débiteur 661131) GFP = somme (solde créditeur 76232) COMMUNES	661132	76231	(solde créditeur 76231) GFP = somme (solde débiteur 661132) COMMUNES
	INVESTISSEMENT			INVESTISSEMENT		
Subventions d'investissement	13151 ou 13251 selon la nature de la subvention	204141x	$\Sigma$ (mouvements au débit 204141x) GFP = $\Sigma$ (mouvements au crédit 13151) COMMUNES + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13251) COMMUNES	204151x	13141 ou 13241 selon la nature de la subvention	$\Sigma$ (mouvements au crédit 13141) GFP + $\Sigma$ (mouvements au crédit 13241) GFP = $\Sigma$ (mouvements au débit 204151x) COMMUNES
Annuités d'emprunts transférés	276351	168741	(solde débiteur 168741) GFP = somme (solde créditeur 276351) COMMUNES	168751	276341	(solde créditeur 276341) GFP = somme (solde débiteur 168751) COMMUNES

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**III. Cas pratiques :**

- **1<sup>er</sup> cas : Mise à disposition de personnel par une commune à la métropole dont elle est membre**

Du point de vue budgétaire et comptable, la commune assure le paiement du personnel et répercute la mise à disposition en refacturant la dépense à la métropole.

Montant de la refacturation figurant sur la convention de mise à disposition : 2 500 000€.

**Pour la commune :**

	70846		44352		515
– Émission du titre	2 500 000	2 500 000			
– Encaissement			2 500 000	2 500 000	

**Pour la métropole :**

	6217		44341		515
– Émission du mandat	2 500 000		2 500 000		
– Paiement		2 500 000			2 500 000

- **2<sup>e</sup> cas : Participation d'une commune au fonctionnement d'un équipement appartenant à la métropole dont elle est membre**

Montant de la participation : 3 000 000€.

**Pour la commune :**

	657351		44351		515
– Émission du mandat	3 000 000		3 000 000		
– Paiement		3 000 000			3 000 000



FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	74741	44342	515
– Émission du titre	3 000 000	3 000 000	
– Encaissement		3 000 000	3 000 000

- **3<sup>e</sup> cas : Transfert par une commune d'un équipement et de l'emprunt le finançant à la métropole dont elle est membre sans changement du titulaire de cet emprunt vis-à-vis de l'établissement bancaire.**

Le contrat qui lie la commune à l'établissement prêteur n'est pas modifié.

La commune continue à être débitrice vis-à-vis de l'établissement prêteur et se fait rembourser par la métropole.

Le transfert a eu lieu en N-1, d'où la situation des balances d'entrée.

Montant de l'emprunt transféré : 4 000 000€.

Annuité en capital : 400 000€.

Intérêts : 24 000€.

**Pour la commune :**

	276351	76232	44352	515
– Balance d'entrée	4 000 000			
– Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un titre)		400 000	400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d'un titre)		24 000	24 000	
– Encaissement du capital			400 000	400 000
– Encaissement des intérêts			24 000	24 000

FICHE D'ÉCRITURES N°39 : Les principaux flux croisés (SUITE)

**Pour la métropole :**

	168741	661131	44341	515
– Balance d'entrée		4 000 000		
– Refacturation du capital de l'annuité (émission d'un mandat)	400 000		400 000	
– Refacturation des intérêts (émission d'un mandat)		24 000	24 000	
– Paiement du capital			400 000	400 000
– Paiement des intérêts			24 000	24 000

• **4<sup>e</sup> cas : Participations aux frais de scolarité entre communes membres d'un même groupement à fiscalité propre**

La commune A refacture à la commune B des frais de scolarité.

Les deux communes appartiennent à la même métropole.

Montant de la refacturation : 20 000 €.

**Pour la commune A:**

	74741	44342	515
– Émission du titre	20 000	20 000	
– Encaissement		20 000	20 000

**Pour la commune B:**

	657341	44341	515
– Émission du mandat	20 000	20 000	
– Paiement		20 000	20 000